

The Joint Federal/Provincial Commission into the April 2020 Nova Scotia Mass Casualty MassCasualtyCommission.ca

Commission fédérale-provinciale sur les événements d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse CommissionDesPertesMassives.ca

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald, Chair / Président Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M) Dr. Kim Stanton

VOLUME 47

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at : Tenue à:

Halifax Marriott Harbourfront Hotel 1919 Upper Water Street Halifax, Nova Scotia B3J 3J5

Thursday, July 14, 2022

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax 1919, rue Upper Water Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3J5

Jeudi, le 14 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

Appearances / Comparutions

Director of Research and Policy / Directrice des politiques et recherches Dre Emma Cunliffe

Senior Legal Policy Officer / Conseillère juridique principal Ms. Krista Smith

III Table of Content / Table des matières

	PAGE
TABLE RONDE : PRÉDICTION ET PRÉVENTION D'ÉVÈNEMENT DE PERTES MASSIVES	1
Facilité par Dre Emma Cunliffe	1
TABLE RONDE: DÉFINITIONS DES PERTES MASSIVES, LE DÉBAT AU SUJET DE LA DÉFINITION, ET POURQUOI ET COMMENT ON DÉFINIT LES CAS DE PERTES MASSIVES	57
Facilité par Me Krista Smith	58

IV Exhibit List / Liste des pièces

No DESCRIPTION PAGE

Aucun

1	Halifax, Nova Scotia
2	L'audience débute le jeudi 14 juillet 2022 à 9 h 33
3	COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.
4	Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non
5	cédé du peuple Mi'kmaq.
6	Nous nous rappelons de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont
7	subi des torts, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives
8	en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.
9	Jusqu'à date cette semaine, nous avons considéré différents
10	aspects de la violence de l'auteur à l'endroit de sa conjointe de fait, sa famille et
11	d'autres. Il y a également eu plusieurs témoins et experts pour arriver à comprendre les
12	enjeux connexes et la violence fondée sur le genre et la violence conjugale qui font
13	partie de notre mandat. Une bonne part de cela est axée sur comment prévenir des
14	évènements semblables.
15	Il y aura deux discussions à la table ronde aujourd'hui qui vont nous
16	aider dans notre travail de présenter les leçons à tirer et les recommandations. La
17	première table ronde sera axée sur s'il est possible potentiellement de prévoir les pertes
18	massives, notamment les modèles d'évaluation des risques, les modèles d'intervention
19	et les démarches que les sociétés peuvent prendre, comment définit-on les pertes
20	massives, pourquoi les définitions sont importantes, et si on peut identifier cela en vertu
21	des caractéristiques semblables.
22	Alors, je demanderais maintenant à la docteure Cunliffe de
23	présenter la première table ronde.
24	TABLE RONDE : PRÉDICTION ET PRÉVENTION D'ÉVÈNEMENT DE PERTES
25	MASSIVES
26	Dre EMMA CUNLIFFE: Je m'appelle Emma Cunliffe et c'est mon
27	honneur de servir comme directrice de recherche et politiques pour la Commission des
28	pertes massives.

prévenir ces actes.

Ce matin, nous serons axés sur cet aspect-là du mandat de la Commission des pertes massives qui nous invite à considérer comment nous pouvons au mieux prévenir des incidents semblables à l'avenir. Lorsqu'il y a une perte massive, il y a des questions importantes qui sont soulevées, s'il y avait des occasions ratées pour reconnaître le caractère dangereux de l'auteur et pour intervenir pour empêcher les préjudices.

Lors de cette table ronde, comme à chaque table ronde, nous n'allons pas être axés sur les pertes massives des 18 et 19 avril 2020, non plus sur les preuves que la Commission a rassemblées au sujet de l'homme qui a commis ces terribles crimes, ce travail fait partie d'autres aspects du processus de la Commission.

Nous allons plutôt relever notre mandat dans le sens de considérer le contexte dans son sens plus large et les causes dans leur sens plus large des incidents des pertes massives de façon générale et, lors de cette table ronde et de celle de cet après-midi,

Alors, les thèmes principaux de la table ronde seront : peut-on prévoir les pertes massives... les thèmes principaux seront : peut-on prévoir les pertes massives, existe-t-il des modèles efficaces d'évaluation des risques, la disponibilité de stratégies d'intervention et de prévention précoce compte tenu de l'état de nos connaissances, et les mesures que les institutions et les citoyens canadiens et les collectivités canadiennes peuvent prendre pour prévenir ces évènements dans la mesure du possible à l'avenir.

nous allons êtres axés sur des questions qui sont soulevées au sujet de la prévision de

la perpétration des actes de violence de pertes massives et nous allons chercher à

Pour explorer ces questions, nous avons rassemblé un groupe d'experts qui sont profondément engagés avec des questions de risques et les défis de la prévision, les possibilités d'intervention, et les façons que nous pouvons considérer ces problèmes et comment cela peut façonner notre compréhension de comment nous pouvons réagir. Ils se présenteront sous peu.

Nous aurons des questions difficiles sur des des discussions
difficiles sur des questions difficiles. Comme animatrice de cette table ronde, c'est moi
qui vais diriger les questions, qui vais poser des questions de suivi et d'animer le
dialogue, et je demanderais à tous de parler lentement afin que nos partenaires en
matière d'accessibilité puissent faire leur bon travail.
Les discussions des tables rondes feront partie du dossier de la
Commission, ils sont diffusés en direct en ce moment et seront disponibles au public
sur le site web de la Commission.
Les commissaires peuvent choisir de poser des questions ou
demander qu'on clarifie un point à tout moment.
Il s'agit d'une bonne occasion pour vous rappeler que nous menons
une consultation publique, celle-ci est en ligne. Nous cherchons vos apports au sujet
des recommandations que vous voudriez voir comme des éléments à considérer
comme partie du travail de la Commission. Vous pouvez trouver davantage de
renseignements au sujet de cette consultation sur le site web de la Commission des
pertes massives, c'est sous le menu « Procédures », l'option « Soumissions
publiques ».
Comme avec chaque table ronde, l'intention est de fournir aux
commissaires et au public avec une compréhension plus approfondie des thèmes
principaux afin que tout le monde soit bien placé pour s'engager dans une discussion
de la phase 3 au sujet des leçons à tirer et des recommandations potentielles.
Avant de présenter d'inviter aux membres de la table ronde de se
présenter, je voudrais quand même souligner les grands efforts des membres de
l'équipe et leur contribution, notamment Serwaah Frimpong, Selena Henderson, Laura
McAnany et Janet Dyson qui ont fait des contributions significatives aux procédures
d'aujourd'hui.
Alors, commençons. Je vais poser à chacun je vais demander à
chacun des membres de la table ronde de se présenter. Je vais commencer avec les

1	participants virtuels.
2	Myrna, pourriez-vous commencer.
3	Dre MYRNA LASHLEY: Bonjour. Merci bien. Je m'appelle Myrna
4	Lashley, je suis professeure agrégée au Département de psychiatrie à l'Université
5	McGill, et mon intérêt en matière de recherches, c'est sur l'intersection de l'ethnicité et
6	la santé mentale et la radicalisation. Merci bien de l'invitation d'être parmi vous.
7	Dre EMMA CUNLIFFE: Myrna, un grand merci de vous être
8	rejointe à nous aujourd'hui.
9	George, c'est à vous maintenant.
10	Désolée, George, vous êtes en sourdine.
11	Pr GEORGE SZMUKLER: Désolé. Je m'appelle George Szmukler.
12	Je suis professeur émérite de psychiatrie et de société au King's College de Londres.
13	Je suis maintenant retraité de la partie psychiatrique. J'étais un psychiatre généraliste
14	dans un cadre communautaire, mais je n'étais pas un psychiatre médicolégal.
15	Mon intérêt principal, c'est axé sur la santé mentale, la réforme du
16	droit, la coercition et les mesures pour réduire le recours aux mesures coercitives. Lié à
17	cela, c'est un intérêt dans l'évaluation des risques, notamment le risque des torts à soi-
18	même et aux autres et le rôle que cela joue dans le traitement involontaire.
19	Dre EMMA CUNLIFFE: Merci, George.
20	À vous maintenant, Benjamin.
21	Pr BENJAMIN BERGER: Merci. Je m'appelle Benjamin Berger, je
22	suis professeur de recherche en pluralisme et droits publics à la Osgoode Law School à
23	Toronto. J'enseigne dans le domaine du droit constitutionnel et criminel, la loi des
24	preuves le droit des preuves et l'interaction historique et contemporaine entre la loi et
25	la religion.
26	Et je veux également reconnaitre que j'habite et je travaille et que
27	je vous viens depuis Zoom de Toronto, le territoire traditionnel de plusieurs peuples
28	autochtones, notamment les Anishnabeks, les Haudenosaunee la Confederacy

- Haudenosaunee et les Hurons-Wendats. Ce territoire... plusieurs Premières Nations 1 vivent ici, les Métis aussi, et les teneurs d'un traité actuel, c'est le « covenant » « Un 2 plat et plusieurs cuillères ». Pour reconnaitre cela, j'ai senti que c'était très important de 3 le reconnaitre pour... afin de reconnaitre que sur ce territoire, il existe des traditions 4 profondes, des notions de tristesse, la tragédie, la justice, la collectivité, le bien-être qui 5 précèdent les institutions dans lesquelles nous vivons ensemble en ce moment. 6 7 Je fais de mon mieux pour écouter et apprendre de ces sources incroyables de sagesse. Je fais cela dans mes études de droit criminel, cela comprend 8 9 des questions en matière de responsabilité autour des désordres, des troubles mentaux et la faute, également les services des forces policières et le droit de la preuve. 10 J'ai hâte à la discussion et merci de m'avoir reçu. 11 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Nikolas, c'est à vous maintenant. 12 Pr NIKOLAS ROSE: Merci bien. Je m'appelle Nikolas Rose. Je 13 suis un sociologue à la retraite. J'ai des... je suis actuellement professeur honoraire à la 14 Australian National University et à l'University College à Londres. 15 16 Avant ma retraite, j'ai mené le Département de santé mondiale et de médecine sociale que j'ai établi à King's College il y a une décennie et j'ai mené un 17 grand centre de recherche sur la santé mentale et la société. Je travaille sur les 18 questions sociales et politiques sur la santé mentale et l'évaluation des risques depuis 19 longtemps. Je considère l'intersection entre les grands systèmes de gérer la conduite 20 dans notre société – le système de justice pénale et la santé mentale – et la façon qu'ils 21 22 ont travaillé ensemble et des conflits entre ces deux éléments-là. Depuis environ 12 ans, notamment avec des collègues canadiens à 23 24 l'Université de Toronto au Centre de la criminologie, on a travaillé sur des questions de risques et d'évaluation des risques et la prévision et les dangers de la prévision, les 25
 - J'ai également travaillé dans un domaine de la prévision où on cherche à explorer les conséquences à l'avenir dans la biotechnologie, la génomique et

dangers et les difficultés de la prévision, pas juste les dangers.

26

27

1	l'imagerie du cerveau, et le slogan que je garde à l'esprit est attribué à Niels Bohr,
2	c'est : « La prévision est très difficile, notamment au sujet de l'avenir. » Il est très difficile
3	de prévoir l'avenir, mais c'est plutôt facile de produire des récits qui sur comment le
4	passé a mené au présent et il s'agit de certains des enjeux à quel point est-ce que le
5	recul est utile et à quel point est-ce que la prévision est-elle possible.
6	Alors, j'ai hâte à la discussion et merci de m'avoir accueilli.
7	Dre EMMA CUNLIFFE: Un grand merci, Nikolas.
8	Robert, merci de nous avoir rejoints en présentiel. Veuillez bien
9	vous présenter.
10	M. ROBERT S. WRIGHT: Bonjour, je m'appelle Robert Wright. Je
11	suis un travailleur social, un Afro-Néo-Écossais. Je suis originaire d'ici, Halifax. Je suis
12	actuellement directeur exécutif de la Peoples' Counselling Clinic, c'est une clinique de
13	santé mentale <i>pro bono</i> basée dans la collectivité. J'en suis le fondateur il y a quelques
14	années. Je suis le directeur par intérim de la African Nova Scotian Justice Institute, ça
15	vient d'être formé par le gouvernement provincial pour considérer les questions de
16	racisme systémique dans le système de justice pénale et en ce qui a trait aux
17	personnes de descendance africaine.
18	Je suis le pionnier d'un modèle d'évaluation appelé « Les
19	évaluations de l'impact des races », c'est une évaluation pré-établissement de peines
20	amélioré pour les personnes afro-descendantes pour aider aux tribunaux avec
21	l'établissement de peines pour les personnes afro-descendantes.
22	Je suis également je suis impliqué dans le traitement des abus
23	sexuels, je suis impliqué là-dedans depuis très tôt dans ma carrière et j'ai régulièrement
24	fait des présentations, des conférences régionales et nationales.
25	Je suis heureux d'être parmi vous.
26	Dre EMMA CUNLIFFE: Merci bien de nous avoir rejoints
27	aujourd'hui.
28	Robert a eu la gentillesse de mener de faire un entretien avec la

					, , ,		
1	Commission	des nertes	massives	cela tera	egalement	nartie du	dossier
_		aco porteo	minassives,	ocia icia	ogalonion	partic au	accordict.

Je vais commencer la discussion aujourd'hui en approfondissant notre discussion sur la notion de risques et d'évaluation de risques. Le risque est devenu un concept directeur au sein de la société canadienne, comme dans plusieurs pays de l'OCDE. C'est devenu une façon de comprendre certains genres de problèmes et de chercher à les contrer.

Des termes tels que la gestion des risques et l'évaluation des risques sont devenus la norme au sein des discussions politiques et même au sein des discussions publiques. Les efforts à l'identification précoce du risque et les interventions pour prévenir, empêcher que les risques deviennent des résultats sont devenus un outil clé au sein du milieu de santé mentale, le système du droit criminel et d'autres domaines.

Alors, par exemple, le risque... l'évaluation du risque est devenue un outil normalisé au sein... lorsqu'il y a des questions de cautionnement, de mise en liberté sous caution ou la détermination de peines, les psychiatres les utilisent lorsqu'ils travaillent avec des patients qui ont été violents, et ainsi de suite.

Alors, commençons par vous, Nikolas. Vous avez écrit que les efforts pour identifier et gérer les risques rassemblent deux sens du risque qui sont étroitement liés : le désir d'identifier des individus risqués avant qu'ils nuisent aux autres et l'espoir de pouvoir identifier les individus à risque, ceux qui sont susceptibles à des torts, notamment les troubles de la personnalité.

Pouvez-vous expliquer ce que ce discours de gestion des risques permet et ce que cela dissimule?

Pr NIKOLAS ROSE: [...]

Dre EMMA CUNLIFFE: Désolée, Nikolas, vous êtes en sourdine. Pour un petit historique, historique, c'est surtout à ba... à partir de l'Europe, désolé, jusqu'à il y a 30 ans, lorsqu'il avait question... s'il y avait question si quelqu'un allait être violent, il y avait une tentative déterminer qu'est-ce qui était spécifique aux gens qui

- étaient dangereux. Identifier des individus dangereux, au niveau de leur caractère
- 2 spécifique, leur personnalité spécifique. Le caractère dangereux, c'était perçu comme
- 3 quelque chose qu'on retrouvait dans certains individus pathologiques. Dans un
- 4 ensemble de données célébrées, les débats qu'on a célébrés, plusieurs personnes qui
- 5 travaillent dans ce domaine sont devenues de plus en plus pessimistes au sujet de la
- 6 possibilité d'identifier qu'est-ce que... qu'est-ce qui se retrouvait dans un individu qui
- 7 faisait qu'il était dangereux.

Certains ont même dit que, en fait, la notion d'un caractère dangereux n'était complètement inutile dans le système de droit criminel, notre système psychiatrique. Au lieu de faire une distinction binaire entre ceux qui sont dangereux et ceux qui ne sont pas dangereux, on devrait penser à faire quelque chose, à faire ce qu'on appelait l'évaluation des risques. Tout le monde avait le potentiel risqué. Et la question c'est qui ce continuum était plus ou moins risqué que les autres.

Dans un certain sens, cela est devenu intéressant, parce que ça chercher à rassembler plusieurs autres facteurs, à part la personnalité de l'individu. Qui faisait qu'une personne devienne risquée. Pour des gens comme moi, dans les sciences sociales, on s'est mis à comprendre que les conditions selon lesquelles une personne posait un risque à quelqu'un était souvent sociales. Mauvais logement, le chômage, qu'ils... question de dépendance, et ainsi de suite.

Pourquoi (inaudible) les gens (inaudible) le risque, en évaluant toute une série de facteurs. Éventuellement, progressivement cette notion que tout le monde était sujet à des risques, tout le monde, dans chaque situation pourrait être évalué comme étant potentiellement risqué ou donnant lieu à des risques. Cela s'est généralisé et c'est devenu l'obligation de tous les professionnels d'évaluer les risques, quelqu'un qui est gérant d'immeubles, pour déterminer si un escalier était risqué, si c'était sécuritaire, déterminait si leur client ou patient était risqué. Les évaluations des risques est devenu une obligation de presque toute les... tous les professionnels.

Pour utiliser une phrase, d'abord utilisée par mon ami décédé

- 1 Richard Ericsson du Centre de criminologie à l'université de Toronto, la vision de
- 2 forma... du professionnel était formatée par le risque. On regardait les situations ou les
- individus, en ce qui avait trait à ce qu'il posait un risque à l'individu ou à eux autres. Le
- 4 risque est devenu une façon généralisée de le... dans la vision des professionnels
- 5 comme corolaire, déjà des gens qui géraient les immeubles, les chantiers de
- 6 construction. Une évaluation... on évaluait une... une université, on évaluait le
- 7 risque partout. C'est devenu une obligation englobante pour les professionnels, et ceux
- 8 qui géraient les situations.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

per EMMA CUNLIFFE: Aujourd'hui nous allons discuter de si les gens sont plus capables de... d'évaluer le risque, plus que... que s'ils avaient été de... de... d'évaluer le danger représenté par une personne ou une situation. Dans nos conversations de préparation, Myrna, préparatoires à cette table ronde, vous avez observé qu'il est important d'examiner de près la façon dont le mot risque est utilisé. La définition que nous lui donnons et, en particulier, les aspects des types que nous cherchons à évaluer et à gérer. Pouvez-vous expliquer pourquoi cela est important et quel type de chose peut être laissé de côté, dans les risques que nous voyons?

Dre MYRNA LASHLEY: Bon, suite à ce que Nicolas a dit, il faut demander... se demander qui définit le risque et à quoi s'attend-on comme société? Comme institution, en tant que... qu'enjeux systématiques. C'est... tout cela va déterminer ce que l'on va en retirer. C'est vrai, parce que nous avons établi une mentalité de ce que l'on cherche. Parfois il y a certaines personnes qui évaluent d'autres, sans même comprendre leur vécu. Très peu souvent, est-ce que l'on trouve des gens de ces communautés qui expliquent ce qui se passe pour que le risque ait un sens?

Par exemple, nous avons déterminé que certains groupes, par exemple des personnes noires, surtout les hommes noirs, les jeunes hommes noirs, bon, vont dire qu'ils ont l'air... ils ont 15 ans, ils ont l'air grands, on a peur d'eux, ils s'en vont au gymnase, donc, on a peur d'eux. Donc on a ce phénomène des gens qui vont

- monter dans l'autobus et du coup, ils vont se... vont... ils ont peur. Et donc, ils ont peur
- que quelqu'un va lui piquer le... le portemonnaie. Et ça c'est un enjeu. Parce que
- les gens sont punis, ostracisés, pour des actes ou des choses qui rendent la société at
- large, à l'aise. Ce n'est pas que la personne est dangereuse en tant que telle, mais c'est
- 5 que, il s'agit d'une... d'une... paramètre social. Il faut faire attention.
- On ne trouve jamais de test qui est l'exemple de culture. Et très
- 7 peu de ces tests tiennent compte de la peur culturelle. Et donc, il faut tenir compte de...
- 8 de... de... de ces éléments quand on... quand on parle de risques. Quand on... Alors
- 9 qui... qui définit le risque? Les policiers le font tout le temps. Ils ont dit : On avait peur.
- Mais vous aviez peur de quoi? Ils peuvent très, très rarement vous le dire, de quoi ils
- 11 avaient peur.
- Dre EMMA CUNLIFFE: Merci. Robert, auriez-vous d'autres façons
- de penser aux risques et à l'intervention? Comment avez-vous essayé d'aborder ces
- 14 questions dans votre propre travail?
- M. ROBERT S. WRIGHT: Eh bien, je dirais, bon, j'ai eu plusieurs
- postes où il fallait que je... je réfléchisse aux risques. Comme par exemple directeur
- de... du bien-être des enfants, dans un comté. Vous avez remarqué, il y des
- préoccupations en matière du bien-être des enfants, qui proviennent de plusieurs
- communautés. Dans le bien-être des enfants, on se préoccupe toujours des jeunes qui
- sont... qui souffrent d'un préjudice ou qui sont à risque. Dans un comté provincial, par
- contre, on voit ces tendances. On voit des gens qui présentent un risque.
- Par exemple, dans une... un secteur qui est affecté par la pauvreté,
- un secteur défavorisé ou isolé. Alors, quand on voit cela, bon, on va dire, bon, on
- envoie les... la police dans cette zone et on essaye de trouver qui représente un risque.
- Ou sinon, on peut offrir des services. On peut mobiliser le Centre de ressources
- familiales et d'autres ressources familiales et d'autres services. Et les déployer dans
- cette... ce secteur. On va donc créer des opportunités pour les gens qui pourraient
- représenter un risque. On va leur donner la possibilité d'accéder ou d'obtenir qui

pourraient permettre de réduire le risque.

2 Cela nous permet, donc, d'offrir des services à des populations qui pourraient représenter un risque, et essayer de réduire ce risque en offrant ces 3 services, en améliorant ces services. Donc, par exemple, l'on... en Nouvelle-Écosse, 4 nous avons un... un... nous offrons de bons services néonataux. 99 % des enfants sont 5 nés avec l'aide du service de santé publique, qui vont donc suivre les parents pendant 6 quelques semaines. Mais après cela, il n'y a plus de service. Alors qu'en est-il de ces 7 familles qui auraient besoin d'un peu plus d'aide? Est-ce qu'on attend qu'ils présentent 8 un... qu'ils représentent un risque pour leurs enfants? 9 Heureusement, en Nouvelle-Écosse, nous avons maintenant un 10 programme de... de... de... de visites à domicile pour les familles. Donc, la fourniture 11 de services, qui réduisent les barrières aux gens qui représentent un risque, et dans 12 l'entourage et donc, qui leur permette plus aisément d'obtenir des services, est une 13 façon de... d'aborder ces questions. Donc, par exemple, il y a des barrières à 14 l'obtention des services en santé mentale. Il y a des barrières pour certaines 15 16 communautés qui pourraient considérer que... qu'un membre de la famille ou de la communauté représente, ou pose un risque. Si le seul numéro que l'on peut appeler est 17 le 911, il y a des gens qui vont pas téléphoner le 911 pour obtenir de l'aide pour la 18 famille ou pour un proche qui représente un risque. 19 Donc on essaie d'offrir une équipe de crise... mobile d'intervention 20 en crise de santé mentale. Qui représente... qui offre ses propres défis, ou des propres 21 22 problèmes. Mais cette idée de... d'identifier des communautés qui sont peut-être à risque, est de mobiliser et déployer des services pour réduire ces risques. (Inaudible) 23 24 plus d'une façon de s'y prendre. Dre EMMA CUNLIFFE: Merci Robert. Alors, donc, et on va 25 surement revenir à certaines de ces stratégies. 26 27 Georges, dans votre travail, vous avez considéré la différence entre

les chiffres et les valeurs. Et comment les deux sont un jeu, lorsque nous parlons de

risque. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par là? 1 Pr GEORGE SZMUKLER: Oui, d'accord. Les chiffres se réfèrent 2 aux... aux chiffres tirés des instruments d'évaluation de risque, qui sont... qui ont... 3 donc des outils qui ont été élaborés pour essayer de prévoir la possibilité que quelqu'un 4 puisse commettre un acte criminel. Donc, ces outils vont tenir compte des facteurs de 5 risque, des associations établies avec la violence. On va leur accorder une valeur 6 numérique. Il y a plusieurs de ces facteurs qui sont statistiquement associés avec la 7 violence. Et l'outil va les combiner de manière à optimiser la capacité de... de... de 8 9 distinguer ceux qui seront violents ou possiblement violents. Cela comprend donc la perturbation des familles, du comportement 10 antisocial passé, des caractères, de la personnalité, l'utilisation de la droque, l'alcool. Et 11 l'un des problèmes est que les outils d'évaluation de risque actuels n'arrivent pas très 12 bien si une personne sera violente. Ces outils peuvent séparer un groupe de personnes 13 qui sera probablement, pourra être violent, versus quelqu'un qui ne sera pas violent. 14 Dre EMMA CUNLIFFE: Oui, effectivement, on va y arriver, à ces 15 16 aspects techniques dans... Mais à ce moment-ci, j'aimerais plutôt que vous parliez cette distinction entre les chiffres et les valeurs. Mais on viendra... on viendra à vous. 17 **Pr GEORGE SZMUKLER:** Donc, est-ce que je parle des questions 18 des valeurs? 19 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Oui, absolument. 20 Pr GEORGE SZMUKLER: Donc, les valeurs. Que doit-on faire 21 22 lorsque nous avons devant nous quelqu'un qui pose potentiellement un risque? Quel est le coût de... des évaluations de risque? Dans le système de santé mentale, en 23 24 Angleterre, tout patient de service de santé mentale devrait se... faire l'objet d'un... d'une évaluation de risque. Mais il y a des coûts associés avec cela. Bon, s'il faut 25 consacrer du temps à cela et cela veut dire moins de temps pour (inintelligible) des 26 27 relations avec les patients. Y a aussi la question de la confiance.

Donc, des patients ont confiance en les médecins. Et s'ils croient

- que le médecin est un expert, mais que... qu'il est aussi, qu'ils croient aussi que le
- 2 médecin ait les mêmes intérêts que le patient. Que cette personne va m'aider s'il y a un
- problème chez le patient. On lui pose des questions sur les... mes actes passés, est-ce
- 4 que cette personne essayer de déterminer si je suis une personne à risque, ou est-ce
- 5 que cette personne essaye vraiment de m'aider, moi. Donc, ce problème de confiance
- va infuser dans tout le système. Car le directeur général doit savoir que ces évaluations
- 7 de risque sont effectivement effectuées.

Donc, ça veut dire que, donc, des cadres inférieurs doivent vérifier que ces intervenants en santé mentale sont en train, effectivement, d'effectuer les

10 évaluations de risque de façon satisfaisante. Mais ce n'est pas... les intervenants de

première ligne ne sont pas là, généralement, pour faire des évaluations de risque. Ils sont là pour aider les gens qui sont en... qui éprouvent une détresse. Donc, il y a un

processus de désinformation qui se propage dans le système. Et il y a un autre coût

associé avec cela. C'est le coût de la discrimination. Pourquoi est-ce que les gens

vivant avec une... un problème de santé mentale, pourquoi est-ce qu'ils doivent être

16 dépistés.

8

9

11

12

13

14

15

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Car ce n'est pas nécessairement eux qui sont les seuls qui sont à risque de commettre un acte violent. Tandis que d'autres personnes qui sont absolument impliquées dans les épisodes violents, par exemple qui... les gens qui arrivent dans des... aux urgences et qui ont fait partie d'un... fait l'objet d'une... d'une... ou ont participé à une situation violente, et il n'y a pas du tout d'obligations de faire une évaluation de risque avec eux.

Donc il y a... cela va avoir pour effet de stigmatiser les gens qui sont déjà stigmatisés, marginalisés. Ce groupe de personnes souffrant de santé mentale. Donc, ce sont certains des coûts et des valeurs. La société a tendance à vouloir se protéger du risque perçu, représenté ça... par ces personnes. Le risque qui est souvent mal évalué.

Dre EMMA CUNLIFFE: Merci Georges. Benjamin, le système

juridique canadien intègre un ensemble de principe relatif aux droits et aux libertés. En

quoi les droits et les libertés sont-ils importants lorsqu'on réfléchit à la meilleure façon

de gérer, par exemple, les risques présentés par une personne atteinte d'une maladie

mentale? Ou diagnostiquée avec une maladie mentale. Est-ce que vous voyez une

évolution dans la réflexion de la Cour Suprême du Canada, sur la manière de garantir la

protection des droits de ces personnes, tout en assurant la sécurité de la société?

Pr BENJAMIN BERGER: Oui, et je crois qu'il y a deux strates de responsabilités. Ou... Donc, dans le système juridique canadien, il faut y aller de façon... il faut un peu voir l'histoire de la chose, l'historique. Robert et George ont parlé un peu de cela, surtout George, avec sa discussion des valeurs. Il y a l'idée que de poser la question de gérer les risques mène toujours à une ambiguïté, par le fait même de poser la question. Quels sont les risques et comment les gérer? On... il y a tous les dangers qui nous préoccupaient dès le départ, mais il y a aussi toute... tout l'ensemble de danger que l'on... que l'on essaie d'alléger. Donc, par le fait même, de poser la question, comment gérer le risque. On va probablement poser... se poser la question suivante : Qui va assumer le... les coûts de ces approches?

Chaque personne doit se poser cette question : quels sont les coûts ou les dangers associés avec la recherche d'une façon d'éliminer ce risque, si c'est possible de le faire. Donc, le risque et le droit sont... ça c'est une façon de, donc, de voir la chose. Il y a la... aussi des questions de justice systémique et aussi, il y a les questions... aussi, de... le problème que le risque a tendance à être porté, le fardeau du risque est porté par les populations vulnérables. Mais il y a aussi le dialogue, sur les dangers. On parle souvent de la sécurité publique, versus les droits. Et quand on va parler plus tard, de la prédiction au niveau de la population versus au niveau individuel. Bon, notre système juridique va songer au droit au niveau individuel, mais c'est au niveau de la population que l'on va se préoccuper d'autres types de prédictions et on peut viser plus juste, mais alors donc, ça c'est une réponse assez générale. Les droits dans le système juridique vont généralement schématiser la question comme une

- relation entre le bien public et le droit individuel et donc cela à donné lieu entre autres à
- 2 la gestion des risques perçus de crime ou de violence qui pourraient être commis par
- des gens qui souffrent de santé mentale, mais on va parler de la faible corrélation entre
- 4 les problèmes de santé mentale et les crimes graves. Le lien est très faible, mais
- 5 quelqu'un d'autre, les autres... mes collègues vont pouvoir parler de cela en plus de
- 6 détails. Mais il y a aussi une évolution, il y a eu une évolution très profonde depuis
- 7 plusieurs années déjà, à la manière que notre Cour suprême réfléchit à la question de
- 8 la santé mentale, les droits et le droit criminel.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

En 1991, la Cour suprême du Canada c'était un cas, le cas Swain, fait un arrêt sur la... gérer... la façon, l'élément que le droit criminel abordait la guestion de la santé mentale. Auparavant c'était « non coupable pour raison de santé mentale et cela a éliminé ce modèle-là quand quelqu'un était non coupable pour cause de ne pas avoir l'esprit sain, la détention était indéfinie et de façon discrétionnaire. En l'infirmant, le tribunal a indiqué que la préoccupation, c'était la façon que la santé mentale était criminalisée, que la façon dont les enjeux de santé mentale étaient criminalisés. Que tous ces modèles étaient fondés sur une stigmatisation de la santé mentale, d'une mécompréhension du caractère de la santé mentale et sur une confusion entre les catégories entre ce que le droit criminel avait le droit de faire et ce que d'autres institutions sociales, notamment les soins de santé et les services sociaux devraient, dont ces institutions devaient s'occuper d'eux. Ce qu'on a instauré à la place de cet ancien modèle, c'était le nouveau modèle « non criminellement responsable pour raison de troubles mentaux. » Et la Cour suprême a considéré cela dans l'arrêt Winko en 1999. Alors le risque présenté par quelqu'un qui souffre d'une maladie de l'esprit, comme le veut la loi, on peut parler de différentes façons que le droit comprend et... comprend mal la maladie psychiatrique. Mais la relation entre le risque qui est présenté à la sécurité publique par la santé mentale et le traitement de ceux qui souffrent de maladie mentale, la sécurité publique comparée à des traitements efficaces non discriminatoires des gens souffrants de maladie mentale. Le tribunal a établi cela pour

- équilibrer les droits de l'individu de ne... qu'on ne touche pas la liberté à moins qu'il y ait
- une bonne raison à un niveau individuel, comparé à des questions générales de
- 3 sécurité publique.

14

15

16

18

19

21

22

23

24

25

26

27

- Dans cette évolution-là, on voit un niveau d'anxiété au niveau des
- 5 droits et finalement une préoccupation constitutionnelle quant à transformer la
- 6 préoccupation, la mauvaise compréhension de la santé mentale, le passage vers un
- 7 régime qui ne considérait pas suffisamment qui porte le fardeau de faire extinction du
- 8 risque. Alors il y a une évolution profonde de la façon que l'on fonctionne depuis 30 ans.
- 9 Je ne dirais pas que cette évolution juridique là est reflétée dans la façon que les
- institutions fonctionnent. La loi n'a pas éliminé, le droit n'a pas éliminé la criminalisation
- de la santé mentale. On peut en parler davantage. Donc voilà dans son ensemble, c'est
- 12 ça la relation entre le droit et les risques.

Dre EMMA CUNLIFFE: Ayant eu une discussion générale sur la notion du risque, comment on cherche à gérer le risque et quelles sont les répercussions de nos choix en ce qui a trait à cela, je vais maintenant passer à des défis plutôt statistiques. On songe, lorsqu'on songe à utiliser l'évaluation des risques

pour prévoir les événements rares, notamment la violence grave. George, vous avez

présenté une présentation PowerPoint, est-ce qu'on pourrait s'il vous plait mettre la

présentation PowerPoint à l'écran, qui explique le défi statistique d'utililser les outils

20 d'évaluation des risques pour prédire la violence, notamment les formes rares de

violence. Si vous voulez bien vous présenter et nous présenter les diapos dans un

instant, mais je vais commencer avec une présentation plus générale du problème.

Vous avez fourni une description de comment les psychiatres pourraient utiliser, ou même être forcés d'utiliser l'évaluation des risques dans le cadre de leur pratique clinique. Avant qu'on entre dans le détail des diapos, pourriez-vous expliquer de façon générale pourquoi il est tellement difficile de concevoir un outil, un test, qui identifie et qui prédit qui va commettre les crimes les plus graves. C'est quoi

28 l'essentiel du problème.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Pr GEORGE SZMUKLER: Le problème, c'est que les résultats, les risques, les actes qui nous intéressent davantage à prévenir les formes les plus graves de violence, l'homicide, le suicide, ce sont des événements rares. Et peu importe à quel point l'outil d'évaluation de risques, à quel point c'est bon, il y a eu beaucoup d'efforts à cet égard, mais sans doute qu'on peut les améliorer. Malgré les meilleurs instruments qui existent, qui sont libres de conséquences culturelles, qui sont autant objectifs que possible, qui sont supérieurs au jugement en clinique, qui sont basés sur des preuves épidémiologiques en matière de facteur de risques, ils sont presque inutiles lorsque les événements sont rares. Un homicide notamment, ou un suicide. Et peut-être que je pourrais vous montrer des chiffres pour vous indiquer pourquoi c'est le cas. Leur utilité est tellement limitée pour voir les actes que nous voulons le plus prédire et que nous voulons le plus... que nous sommes le plus intéressés à empêcher. **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci George, alors oui, George, si vous voulez bien présenter vos diapos. Alors la deuxième diapo s'il vous plait. Qu'estce que ce diagramme 2 par 2 représente, quel est le sens de la valeur prédictive positive pour comprendre l'utilité d'une évaluation de risque ? Pr GEORGE SZMUKLER: Quand on songe à un test de prédiction pour toutes choses, dans ce cas-ci, pour prédire si quelqu'un va commettre un acte de violence, c'est vraiment englobé dans le tableau 2 par 2. On voit à gauche le test prédit ce qui sera violent, que la personne sera violente oui ou non et là, le résultat, c'est si la personne comment un acte de violence. On voit, on voit la prédiction en matière de test. On voit qu'il y a certains cas de véritable positif, le test le dit... désolé du bruit de fond. Le test prédit que la personne sera violente, mais il y a également des instances où le test prédit qu'ils vont être violents et ils ne sont pas violents. Et là, il y a des instances où le test prédit qu'ils ne seront pas violents, mais qu'ils sont en fait violents, des faux négatifs. Mais ce qui est vraiment pose difficulté, c'est là où le test prédit qu'il y aura violence, mais ils ne sont pas violents. Ça, c'est le groupe violent.

Je vais entrer dans davantage de valeurs. La valeur prédictive

- positive dit bon, le test dit que cette personne-là va être violente, quelle proportion de
- ces instances-là, où le test dit « cette personne-là sera violente », en fait fini par être
- violent. C'est ça la valeur prédictive positive. La proportion où le test dit « oui, cette
- 4 personne-là sera violente » et cette personne-là s'avère violente.
- 5 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien de nous avoir expliqué cela. La
- 6 prochaine diapo s'il vous plait. Ici, vous établissez comment déterminer la valeur
- 7 prédictive positive de l'évaluation de risque et pourriez-vous nous expliquer ce qui sous-
- 8 tend la diapo.

10

11

12

14

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Pr GEORGE SZMUKLER: Mais commençons par les concepts de base de sensitivité... sensibilité et de spécificité. Il y a trois chiffres dont on a besoin pour évaluer l'efficacité et la précision d'une évaluation du risque. Une fois qu'on a les trois chiffres, on peut faire les calculs derrière une enveloppe. Les trois chiffres sont la

sensibilité, la spécificité et le taux de base, alors je vais inclure cela. La sensibilité, c'est

regarder toutes les personnes qui ont fini par être... qui se sont avérées violentes. C'est

par-dessus la ligne supérieure. Et on voit que la sensibilité, c'est la proportion de ces

personnes-là qui s'avèrent violentes, qui ont été prédit par le test... que le test a prédit

sera violent. Dans ce cas-ci, c'est 81 %, ça signifie que 20 % n'ont pas été prédits par le

test, alors ce sont de faux positifs. Le groupe A, c'est les véritables positifs.

Alors la difficulté c'est dans spécificité. C'est prédire les (inaudible) qui prédit que cette personne-là ne sera pas violente. C'est... ils reçoivent un score négatif sur le test. On voit dans 63 % des instances des gens qui finissent par ne pas être violents, que le test est juste. Ça dit, le test dit qu'ils ne seront pas violents et il s'avère qu'ils ne sont pas violents. La grande difficulté c'est la catégorie B, ces gens sont prédits par le test comme étant violents, mais ils ne sont pas violents. Les faux positifs. Le taux de base est important. Le plus bas... Le taux de base le plus bas est la fréquence de violence prévue dans cette population-là et le plus grand que le fait de ce pauvre niveau de spécificité. Et les faux positifs dominent, priment sur les véritables positifs. B devient tellement grand que B sur A devient très petit.

1	Dre EMMA CUNLIFFE: Merci bien George. C'était vraiment Je
2	voulais parler de taux de base en fait. Pourriez-vous expliquer, quand vous parlez du
3	taux de base de violence, ça signifie quoi ?
4	Pr GEORGE SZMUKLER: Ça signifie quel est le taux prévu de ce
5	que vous cherchez à prédire. Les actes de violence, le taux prévu dans cette population
6	donnée qui nous intéresse. C'est quoi le taux prévu chez les prisonniers qui ont été
7	libérés de la prison, quel est le taux de récidive pour les actes de violence dans un ou
8	deux ans. Voilà, c'est ça le taux de base. L'importance du taux de base, c'est plus bas
9	le taux de base, le moins l'outil d'évaluation des risques est précis.
10	Dre EMMA CUNLIFFE: Alors je veux juste m'assurer que l'on
11	comprend tout cela, moi-même aussi. Si, disons on se rendait à 7 % de contrevenants
12	d'avoir des récidives violentes après être libéré, le taux de base serait 7 % ?
13	Pr GEORGE SZMUKLER: Ce serait une étude qui impliquerait des
14	contrevenants souffrants de troubles mentaux libérés de pénitenciers sécurisés dans
15	deux ans, ils ont eu des récidives violentes au taux de 7 %.
16	Dre EMMA CUNLIFFE: Alors parlons de ce point-là. Il y a quelques
17	minutes, Benjamin a parlé qu'il y a une faible association entre le fait de commettre des
18	actes violents et les contrevenants souffrants de troubles mentaux. Et là, vous nous
19	avez offert une statistique sur ceux qui sont libérés de pénitenciers sécurisés qui
20	commettent des actes de violence. Maintenant, parlons de proportions d'homicides qui
21	sont commis par quelqu'un qui ont une maladie mentale grave qui a été diagnostiquée.
22	Quelle proportion des homicides sont commis par ceux qui souffrent de cette maladie
23	mentale ?
24	Pr. GEORGE SZMUKLER: La proportion commise, bien ça
25	dépend de qu'est-ce qu'on entend par « maladie mentale ». Plusieurs des statistiques,
26	notamment ceux qui ont été utilisés en Angleterre ont ces personnes-là comptent
27	comme ayant un trouble mental s'ils ont été s'ils ont été vus par quelqu'un dans des
28	unités de santé mentale. Cela peut comprendre des personnes qui souffrent de

- dépendances, ça comprend des gens avec des troubles antisociaux qui ne seraient,
- 2 encore une fois, pas nécessairement perçus comme étant des troubles de grave... des
- 3 troubles mentaux.
- 4 Au niveau des maladies mentales graves, c'est aux alentours de
- 5 %. Alors 5 % des homicides seraient causés, occasionnés par une personne qui a un
- diagnostic de trouble mental grave, notamment la schizophrénie, et d'autres. Parmi
- 7 ceux-là, 80 % ont également une dépendance aux drogues ou à l'alcool. Les drogues et
- 8 les alcools sont terriblement importants pour, dans la... dans la production d'actes
- 9 violents.
- Dre EMMA CUNLIFFE: Étant donné la sensibilité de la question
- que je viens de poser, il est important de poser les questions de suivi. Le 5 % auquel
- vous avez fait allusion, est-ce que c'est parce que ceux qui souffrent de troubles de
- psychose, notamment la schizophrénie, sont particulièrement violents ou dangereux?
- 14 Est-ce que cela présente une proportion significative de la population ? Est-ce qu'il y a
- 15 quelque chose d'autre qui se passe ?
- Pr GEORGE SZMUKLER: Non, c'est une minuscule proportion. En
- Angleterre à un moment donné, il y a environ 250 000 personnes qui souffrent d'une
- maladie de psychose. Parmi ceux-là, environ 25 et 30 personnes vont commettre un
- homicide annuellement. Une personne sur 10 000. Une personne sur 10 000 qui souffre
- 20 d'un trouble de psychose commettrait un homicide en Angleterre pendant l'année, et
- 21 80 % de ces gens-là auraient un trouble lié de dépendance d'alcool ou drogue.
- Dre EMMA CUNLIFFE: Alors la prochaine diapo s'il vous plait.
- 23 Cette diapo offre un exemple de la valeur prédictive positive de l'outil de prévision
- VRAG. Pouvez-vous nous expliquer VRAG d'abord et nous décrire ce que nous dit
- 25 cette diapo-là?
- Pr GEORGE SZMUKLER: Si ceux qui font l'objet d'une prédiction
- VRAG commettent véritablement de la violence, cela est utilisé assez souvent. C'est
- l'un des nombreux outils. La plupart des outils sont tout autant efficaces pour prédire le

- risque. Cela intègre les points que j'ai mentionnés plus tôt. On considère l'enfance, la
- 2 perturbation de la famille, les comportements pendant l'enfance, les aspects de
- personnalité qui comprennent une liste de contrôle de psychopathie, qui sera en
- 4 association avec des actes violents, les condamnations antérieures, les détails des
- 5 condamnations, l'utilisation des drogues et l'alcool, le contexte social, les relations, si on
- 6 est marié ou non. Ce sont des facteurs de risques qui sont bien établis comme ayant
- 7 une association statistique à la violence.
- Par contre, mais j'arriverai au par contre lorsque vous me le
- 9 demanderez.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

- **Dre EMMA CUNLIFFE:** En fait, allez-y, parce qu'une partie de ma question c'est qu'est-ce que cette diapo-là nous dit si ceux qui sont... que le VRAG prédit vont commettre la violence, finissent par commettre la violence.
 - Pr GEORGE SZMUKLER: Le « mais », c'est la différence entre ce groupe de personne est à haut risque de commettre des actes de violence et l'individu qui se présente devant vous que l'on demande d'évaluer sur le plan de niveau de risque que cette personne-là pose, c'est tout à fait autre chose. Ici on voit que ce groupe de contrevenant souffrant de troubles mentaux qui sont libérés de la prison, à 7 % c'est le nombre qui va avoir des récidives avez un acte violent dans deux ans. La sensibilité, que j'ai mentionnée, 20 % de ceux de ces 17 ou les 10 seront de prévu de façon juste par le test. C'est six comparé à un qui était prédit qui ne sera pas violent, mais agissent de façon violente. La spécificité, c'est là où on voit comment les chiffres sont en jeu ce n'est pas tout à fait clair en partant. Ça doit également exclure les gens qui ne vont pas commettre l'acte violent et là, la spécificité, c'est 63 %. Alors 69... 59... 69 des 93 ont été prédit de façon juste.
 - Mais le problème, c'est que 37 % qui a été... que le test a prévu qu'ils seraient violents, mais ils ne s'avèrent pas être violents et ne sont pas parmi le groupe qui ne font pas l'objet d'une autre condamnation. Or, ce groupe-là est tellement grand; 37 %, c'est un grand chiffre. Si on ajoute la valeur positive de prédiction, on

- ajoute, c'est... le groupe... il y a seulement six qui sont prédits comme étant violents et
- 2 ainsi, le test a une valeur prédictive positive de 15 %; si on fait 100 tests, 85 tests seront
- faux. Ça ne veut pas dire que la personne va être violente, mais la personne n'est
- 4 violente. 15 hors de 100 sera... ça sera prédit de façon juste. Si quelqu'un va faire
- 5 quelque chose pour priver ce groupe-là de 14 de leur (inintelligible) dans certains cas,
- le coût, c'est peut-être le coût le plus important le coût de cette pauvre valeur
- 7 prédictive positive va retomber sur la majorité de ces gens-là, 85 % de ces gens-là qui
- 8 ne s'avèrent pas violents.
- 9 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Donc, afin de bien comprendre, dans cet
- exemple, environ entre cinq sur six ou six sur sept des gens que l'on prévoit qu'ils vont
- commettre des actes violents ne le feront pas?
- 12 **Pr GEORGE SZMUKLER**: Donc, un sur sept; un sur sept va... une
- personne sur sept va donc commettre un acte violent sans que ce soit prévu. C'est le
- 20 % ou le 15 % des personnes qui... auxquelles le test était insensible. Donc, de ces
- 40 qui sont... dont la violence est prévue, seulement six vont le faire. Et le test va
- aussi... sera aussi insensible à une personne qui va ensuite commettre un acte violent
- 17 sans que ce soit prévu.
- Dre EMMA CUNLIFFE: Donc oui, d'accord, parfait, je comprends.
- Donc, on parle ici de faux positif et de faux négatif.
- Donc ici, on voit un tableau sur la sensibilité et la spécificité d'un
- test comme le VRAG, le guide et ce qui démontre que plus le test est sensible, c'est-à-
- dire qu'il détecte davantage de personnes susceptibles de commettre des violences et
- moins il est spécifique, c'est-à-dire qu'il détecte également un plus grand nombre de
- 24 personnes qui ne commettront pas de violence. Et donc, la proportion de faux positifs
- 25 au sein du groupe positif augmente. Est-ce que toutes les évaluations de risques
- 26 fonctionnent de la sorte?
- 27 **Pr GEORGE SZMUKLER**: Oui. Généralement, il y a une gamme
- de cotes sur VRAG, sur le guide d'évaluation de risques et la façon d'établir le seuil –

- mettons qu'on va dire que si quelqu'un est coté au-delà de 6, cela va donner une
- 2 sensibilité et une spécificité telle que l'on voit ici. Mais si on veut que le test soit plus
- 3 sensible afin de détecter davantage de personnes qui commettront par la suite des
- 4 actes violents, la spécificité va se réduire, va diminuer.
- 5 Songez à la spécificité et à tous ces faux positifs et moins le test
- est spécifique et moins la valeur prédictive sera grande; 37 % de ces gens seront
- 7 attribués au test positif, mais ne seront pas violents. Et on le voit dans la partie du
- tableau en rouge; si on se rend à une sensibilité de 1, on va obtenir les 20 % dans
- 9 l'étude qui ont récidivé, donc... mais on aura tort 91 % du temps des fois. 91 % des fois
- que l'on prévoit de la violence chez quelqu'un, ça sera pas le cas. Et si on rend à une
- spécificité très élevée, la sensibilité sera très faible; mettons qu'on se rend à une
- spécificité de ,97, sans cela aura ou sera à parier avec une sensibilité de 15 %. Ça veut
- dire que 85 % des gens qui seront effectivement violents ne seront pas détectés par le
- test. Seulement 3 % de ce grand groupe de personnes seront... auront un score positif.
- Donc, le coût est que si on est exacts, 25 % des fois, on va
- manguer aussi 85 % des cas d'actes violents.

- Dre EMMA CUNLIFFE: Donc, quelles sont les conclusions que l'on
- devrait tirer de la valeur de l'évaluation de risques?
- 19 **Pr GEORGE SZMUKLER**: Eh bien, guand on compare la
- sensibilité et la spécificité de ces outils d'évaluation de risques, on n'aura pas le même
- 21 niveau d'exactitude que par exemple, l'état des tests de dépistage d'infections, par
- exemple du virus de la COVID, où on va voir la sensibilité et les spécificités de 90 % ou
- 23 plus. Ici, on parle du comportement humain et on sait que le comportement humain va
- 24 être affecté par une panoplie d'évènements inattendus, de pertes de toutes sortes.
- Donc, on a... le niveau de sensibilité et de spécificité est très limité.
- On ne peut pas améliorer, je ne crois pas, cette gamme; presque tous les outils
- 27 d'évaluation de risque se situent dans cette gamme. Il y a... et quand on se rend à 1 %,
- il y aura un très grand nombre de faux positifs. Donc, la très grande majorité, presque

tout le monde, sera un faux... sera des faux positifs, donc l'exactitude et la précision est très limitée quand on parle de résultats comportementaux et non pas biologiques.

Dre EMMA CUNLIFFE: Benjamin, je ne vais pas vous poser une question statistique, d'ordre statistique. Dans le jugement de la Cour suprême du Canada, la Cour a reconnu la possibilité que des erreurs dans l'évaluation de risques – ça, c'est dans *Ewert vs. Canada*, que des erreurs dans des évaluations de risques pourraient être plus importantes pour certains groupes d'infracteurs que d'autres. Est-ce que vous pouvez décrire la question qui est ressortie de cette affaire et comment la préoccupation sur la validation des évaluations de risques s'est présentée?

Pr BENJAMIN BERGER: C'était une affaire qui portait sur une série de contestations de Monsieur Ewert contre des processus utilisés par le Service correctionnel du Canada pour, par exemple, catégoriser les personnes comme étant aptes à la libération conditionnelle et aussi, des outils d'évaluation de risques utilisés à cette fin, à ces fins, les recommandations de libération conditionnelle émises par les agents de services correctionnels dans ce sens.

Donc... mais cette affaire portait vraiment sur la qualité de l'information utilisée par l'État quand il se sert de processus qui affectent la liberté des individus – donc, les évaluations de risques, par exemple, statistique 99 et d'autres, on a un document que nous avons fourni qui indique que finalement, cela s'applique à tous les outils d'évaluation de risques, que ces outils n'avaient pas été validés face aux personnes autochtones, que ces données n'avaient pas été évaluées pour déterminer sa fiabilité culturelle, contextuelle, sa sensibilité et sa spécificité face ou en lien avec les peuples autochtones. Donc, la question devient une question de biais structurel qui serait donc enraciné dans l'outil d'évaluation de risques. On ne savait pas à quel point il y avait ce biais culturel; il y avait une préoccupation, une inquiétude que ces outils n'étaient peut-être pas aussi fiables que prévu pour les infracteurs autochtones.

Donc, c'était ça la préoccupation que ces... que la qualité de ces données était biaisée potentiellement sur le plan culturel. Et encore là, il s'agit de la

- question du coût versus les bénéfices, la rentabilité de (inaudible). Donc, dans tous ces
- cas de... que l'on peut utiliser ces outils dans plusieurs... pour plusieurs raisons.
- Monsieur Ewert a fait plusieurs prétentions : la suspension de la liberté non pas en
- 4 accord avec le principe de la justice fondamentale et aussi, l'article 15, l'égalité,
- 5 l'utilisation d'outils de risques... d'évaluation de risques non validés, dans le cas des
- 6 infracteurs, des contrevenants autochtones et des délinquants autochtones. Et la Cour
- 5 suprême n'a pas trouvé qu'il y avait eu une violation de l'article 7 ou 15.

On se demande qu'est-ce qu'ils auraient... quand on pourrait prouver de telles infractions. Mais ce que la Cour a trouvé et que les Services correctionnels du Canada avait violé son devoir statutaire visant à utiliser des outils qui

sont exacts dans le cas des délinquants autochtones. Ces outils n'avaient pas été

validés dans le cas de ces gens, il y avait un risque de biais culturel. Même si les

Services correctionnels du Canada s'étaient engagés de le faire, ils n'avaient jamais fait

la recherche nécessaire pour déterminer si des enjeux culturels étaient associés avec

15 ces outils.

8

9

10

12

13

14

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Donc, une façon de comprendre le jugement Ewert, qui avait prouvé justement que les services correctionnels étaient fautifs, bon, c'est que l'affaire portait sur l'enracinement de la justice structurelle dans les outils de connaissance et les effets sur la liberté, les droits, les effets concrets sur les personnes qui sont dans le système judiciaire.

Aussi, la Cour, de manière très importante, a accentué un autre aspect, dans un autre volet du jugement. Le devoir établit dans... que les politiques et les programmes et les pratiques des Services correctionnels du Canada doivent être sensibles à l'identité de genre et à l'expression... sensible aux besoins des femmes, les personnes autochtones, les personnes ayant besoin de soins de santé mentale. Donc, la Cour a demandé une égalité substantielle dans les résultats correctionnels. Et l'aspect intéressant de cela, c'est que même s'il n'y avait pas une violation de l'article 15 en matière d'égalité, on avait établi un lien entre le traitement fondamentalement

- équitable et la qualité de l'information et les outils utilisés par l'État pour effectuer des
- 2 évaluations de risques. Donc, c'est une utilisation très intéressante du droit pour
- interroger le savoir de l'État, les outils que l'État prétend utiliser pour gérer cet équilibre
- 4 entre la sécurité publique et les droits de la personne, le traitement équitable, la justice
- 5 fondamentale.
- Donc, c'est un aspect hyper-important, car même si ça portait sur
- 7 les Services correctionnels du Canada, c'est un jugement qui fait en sorte que n'importe
- quel outil d'évaluation du risque utilisé n'importe où doit tenir compte du biais. On parle
- 9 des services policiers, les soins de santé, le logement. Le jugement Ewert, donc,
- représente un niveau très élevé d'inquiétude et de scepticisme sur l'utilisation de ces
- outils. Quand ces outils ne sont pas validés sur le plan culturel, contextuel, historique,
- cela peut donner lieu à des coûts qui doivent être assumés par certaines communautés.
- 13 Et là, le niveau de prédiction est très élevé.
- On sait que certaines communautés vont porter le fardeau : les
- personnes racialisées, les personnes autochtones, les personnes souffrant de
- problèmes de santé mentale. Donc, cela a des conséquences très importantes sur...
- pour l'utilisation du droit, pour obliger... nous obliger à explorer davantage l'utilisation
- des outils, le recours à ces outils pour gérer le risque, pour gérer la possibilité d'actes
- 19 criminels.
- L'utilisation de la robustesse, de l'utilisation de cela devant les
- tribunaux est une autre question, mais c'est quand même n détail important.
- Dre EMMA CUNLIFFE: Donc, aux fins du procès-verbal, le
- document du professeur Hart est le P003483.
- Maintenant, je voudrais, Myrna, vous poser une question : pendant
- 10 ans, vous avez présidé un comité du ministère de la Sécurité publique sur les
- questions culturelles et leur lien à l'évaluation de menaces. Je voudrais d'abord vous
- 27 poser une question : qu'est-ce que vous ajouteriez à ce que nous avons déjà écouté sur
- 28 l'interaction entre les questions culturelles et les outils d'évaluation?

Dre MYRNA LASHLEY: Merci. J'allais dire oui, voilà, c'est ça, 1 exact, c'est exact, ça, c'est exactement cela. C'est ça, l'enjeu. Avec le gouvernement 2 fédéral, on a changé leur façon de définir les mots « radicalisation », car la 3 radicalisation en tant que telle n'est pas mauvaise. On peut effectuer un changement 4 par le biais de la radicalisation; des changements, des révolutions scientifiques ont eu 5 lieu parce que quelqu'un avait adopté une position radicale face à la position d'autrui. 6 7 Donc, on leur explique que la radicalisation en tant que telle n'est pas mauvaise. Et donc, le gouvernement l'a changé. Ils ont dit : la radicalisation qui mène à la violence. 8 9 Ça, c'était une étape importante. Ceci dit, on devait ensuite étudier les questions de culture et si 10 certaines communautés étaient ciblées plus que d'autres et qui était ciblé. L'une des 11 difficultés du test est que très souvent, les gens comme la police vont décider que cet 12 outil ou ces outils leur donneront les renseignements nécessaires et cela sera ensuite... 13 sera répercuté sur la population. Donc, la police et les tribunaux ont décidé que bon, je 14 n'ai plus à parler de cela; les tribunaux avaient décidé, la police avait décidé que c'était 15 16 la façon de procéder. Cela leur absout de pouvoir changer, parce que là, ils disaient que, bon, cette proportion de cette population va se comporter de cette façon-là. 17 Comme George vient de dire, il y avait beaucoup de faux positifs, et comme Ben a dit, il 18 y avait des gens qui étaient privés de liberté sur cette base. Par exemple, qui aurait crû 19 que, quand on se penche sur l'incident de George Floyd, que la mauvaise personne 20 était évaluée pour le risque, on présumait que c'était Floyd parce que c'est un homme 21 22 noir, mais c'était Chauvin qui avait le problème, c'était lui qui aurait dû être évalué, mais 23 lui ne tombait pas dans... n'aurait peut-être pas été repéré par ces outils. 24 Donc, on met... on compte trop sur ces outils pour nous dire quelle est la bonne chose à faire et, par extension, la population fait la même chose. Bon, ils 25 disent, bon, que si la police, les juges l'utilisent, et les universitaires les utilisent, ben 26 27 alors, ça devrait aller. Mais ce n'est pas comme ça qu'il faut procéder, il faut trouver de meilleures façons. Je ne vais pas en parler maintenant, mais il faut trouver de 28

meilleures façons de le faire. Ça ne marche pas.

Certains... c'est comme George disait, certains qu'on devrait pouvoir attraper, on ne les attrape pas, et certaines des... en fait, toutes les personnes qu'on ne devrait pas attraper, on les attrape et il y a une privation de liberté et cela passe dans les générations, ça laisse une marque. Cette rage, cette douleur, la peur des systèmes, ça reste dans les générations et cela s'intègre dans les enjeux systémiques avec lesquels on lutte depuis bien longtemps et on va continuer de le faire.

Je vais m'arrêter là. Un grand merci, Ben.

Dre EMMA CUNLIFFE: Merci bien, Myrna.

Robert, à vous maintenant. Mon impression – dites-moi si j'ai tort –, c'est qu'une des choses qui a fait que vous avez tourné l'évaluation de races et cultures, c'est votre préoccupation au niveau des efforts de décontextualisation auxquels ont fait référence Ben et Myrna. Est-ce que j'ai raison? Et qu'est-ce que cet impact-là de leur évaluation réintroduit à la discussion?

Pr GEORGE SZMUKLER: Oui, vous avez raison. Il s'agit des genres de préoccupations que George, Ben et Myrna ont bien discutés, qui ont donné lieu à l'évolution du fait qu'on a introduit l'impact des évaluations sur la race et la culture, mais je ne vais pas corriger ce que George a dit, je vais quand même un peu changer le libellé. Les outils que nous utilisons sont tous efficaces de façon égale. On pourrait peut-être dire qu'ils sont également inefficaces. Voilà.

M. ROBERT S. WRIGHT: Alors, ce que nous savons, c'est que les gens de descendance africaine sont sur... font trop l'objet des attentions de la magistrature, ils sont plus susceptibles d'être accusés; s'ils sont condamnés, ils sont plus aptes d'être évalués, comme disait Ben, dans le système de classification dans les services correctionnels au plus haut niveau de sécurité, le risque est perçu comme étant plus élevé, et ainsi, ils ont tendance à passer davantage de temps en prison parce que ça prend du temps de descendre les paliers plus élevés de classification et jusqu'à ce qu'on puisse être perçu comme étant quelqu'un qui peut être vu dans la collectivité.

1	Selon les statistiques des services correctionnels mêmes, ils ont
2	parmi les plus bas taux de récidive au niveau des autres niveaux de population. C'est
3	clair que l'évaluation est fausse. Les impacts des évaluations raciales et culturelles sont
4	conçus afin que les tribunaux ont des renseignements plus contextualisés au sujet de la
5	personne qu'ils vont juger et d'introduire dans l'établissement des peines la
6	compréhension de l'effet du racisme systémique sur la vie des gens qui sont de
7	descendance africaine et pour nous aider à avoir une réflexion sur comment on
8	n'empire pas le racisme à l'endroit de ces personnes-là lorsqu'on établit les peines.
9	J'aime bien dire, quand Ben parle de nos efforts de prédire le
10	risque qui donnent lieu à un fardeau qui est porté par les peuples les plus marginalisés
11	et racisés dans notre société, c'est précisément de quoi on parle. Il y a plusieurs
12	exemples que nous pourrions partager sur pas forcément au niveau de la littérature,
13	mais sur le plan du vécu de ces populations-là.
14	Dre EMMA CUNLIFFE: Merci bien, Robert.
15	Nikolas, à vous maintenant. Pourquoi est-il que l'État utilise ces
16	outils-là? C'est quel qu'est-ce qui fait que c'est un outil attrayant pour l'État,
17	l'utilisation de cet outil d'évaluation de risques?
18	Pr NIKOLAS ROSE: Avant de répondre à cette question-là, j'ai
19	quelques points à faire. Une des raisons pour lesquelles les outils objectifs pourquoi on
20	cherche à les utiliser, c'est en raison des critiques des jugements cliniques, la croyance
21	bien fondée en fait dans une bonne part du travail de la criminologie, du passage des
22	personnes de groupes minoritaires ethniques et comment ça se passe dans le système
23	judiciaire, les jugements cliniques d'experts en soi ont toujours incarné la discrimination
24	structurelle, ont toujours ignoré la violence structurelle, servi à perpétrer des images de
25	certaines personnes, des jeunes hommes blancs [sic] comme étant particulièrement
26	susceptibles de s'engager dans des actes de violence. Alors, c'est une critique tout à
27	fait justifiable justifiée des jugements cliniques. Et dans le milieu médical, la
28	hiérarchie Cochrane qu'on utilise au Royaume-Uni estime que les jugements cliniques

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

sont parmi les moyens les moins fiables de porter des jugements, cette notion que le docteur... le médecin de plus haut rang doit savoir quoi faire.

En deuxième lieu, on utilise des échelles d'évaluation des risques pour qui? C'est vraiment un portfolio de risques pas du tout correct, ce qui mène au plus grand nombre de décès par an est écarté par les évaluations de risques. Notamment, l'OMS évalue que 6 millions de personnes souffrent de décès prématuré en raison de la pollution d'air, 6 ou 7 millions de personnes. Jusqu'à récemment, cela figure très bas dans les portfolios de risques. Voler dans les avions, ça figure très haut malgré le fait que les nombres de décès est peu. Et pourquoi est-ce que les décès violents, bien qu'horribles, pourquoi est-ce qu'ils sont cotés tellement de façon élevée au niveau de l'évaluation des risques?

L'autre côté du risque, c'est porter blâme. George a mentionné que chaque professionnel en milieu psychiatrique au Royaume-Uni doit faire une évaluation des risques. Pourquoi est-ce qu'ils sont obligés de faire cette évaluation du risque des patients? S'ils n'ont pas fait cela et quelqu'un va mal, quelqu'un commet un suicide, quelqu'un commet un homicide ou un autre évènement pas du tout plaisant, ils vont être tenus responsables. Alors, en quelque sorte, dès que vous avez mené l'évaluation du risque, cette façon de sauvegarder l'expert de la profession plutôt que de sauvegarder l'individu qui fait l'objet de l'évaluation des risques, et c'est pourquoi je... c'est comme ça que je le vois utilisé régulièrement. L'ombre de la loi, du droit au Royaume-Uni, d'être tenu responsable du point du professionnel pèse lourd dans les professions de la santé mentale. Plusieurs fois où quelqu'un a utilisé leur jugement clinique ont permis à quelqu'un de sortir de l'hôpital ou sur un congé de fin de semaine et cette personne-là commet un suicide ou un homicide, la personne qui leur a permis de sortir, qui utilise le jugement de l'expert parce que dans 90 % des cas cela ne se passe pas, est tenue responsable parce qu'ils n'ont pas mené une évaluation de risques. Cette culture du risque comparée à la culture de la culpabilité, c'est très pernicieux.

Pour donner un exemple, l'exemple que je vous donne est une

- différente façon de concevoir les choses. Disons qu'il y a toute une série de décès
- inattendus dans les hôpitaux. Jusqu'à récemment, au Royaume-Uni, on ferait une
- enquête, on va essayer de trouver qui est responsable de ces décès-là. Alors il y avait
- 4 eu beaucoup de problèmes, les enquêtes ne vont pas faire de preuves, déjà (inaudible)
- 5 il y a vraiment pas leur parler, parce qu'ils protégeaient leur carrière. Dans le système
- britannique, depuis 10 ans, les enquêtes sont sur une base de non-défaut. Qu'est-ce
- 7 qui ne va pas, c'est probablement le résultat de toute une série de facteurs qui sont
- 8 difficiles à prédire. Alors, rassemblons tout le monde autour de la table. On va établir
- 9 quels sont les nombreux facteurs, on va établir qu'est-ce que les gens pensent qu'on
- 10 pourra faire mieux.
- On va pas établir le défaut, on va essayer de travailler selon un
- modèle de sans défaut. Les enquêtes sans défaut semblables sont probablement bien
- mieux de ceux qui cherchent à (inaudible) déterminer qui, dans cette circonstance-là est
- coupable de ne pas avoir fait une évaluation du risque, même si on doit le blâmer. On
- veut trouver des gens à blâmer. C'est quelque chose que je comprends. Si on a souffert
- d'un événement horrible, on veut trouver qui... qui blâmer. Ça signifie pas que tout le
- système doit être organisé autour de chercher la personne coupable. Chercher la
- personne qui sera le bouc émissaire, pour quelque chose qui s'est... a mal tourné. Il
- s'agit de questions structurelles plutôt que de questions individuelles, dans la plupart
- 20 des cas.
- 21 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Nicolas, merci bien! Alors messieurs et
- madame les Commissaires, ce serait peut-être un beau moment de prendre une
- 23 pause?
- 24 **COMMISSAIRE MACDONALD**: Oui, effectivement, ce sera... on
- va prendre une pause de 15 minutes.
- 26 -- L'audience est en pause à 11 :00
- 27 -- L'audience est reprise à 11 :20
- 28 Dre EMMA CUNLIFFE: Merci Commissaire MacDonald.

Avant la pause, nous avons discuté de certains des défauts des 1 outils d'évaluation des risques et des défis d'utilisation de ces outils, pour déterminer, 2 identifier les personnes susceptibles de commettre des violences. J'aimerais 3 maintenant aborder la question des moyens alternatifs d'intervenir dans des problèmes 4 sociaux difficiles, tels que la violence. Donc, Robert, si je peux commencer ce tour avec 5 vous, l'un des problèmes que nous avons identifié avec le recours massif aux 6 évaluations des risques et de savoir quand elles sont utilisées. Le plus souvent, après 7 8 que la violence a déjà été commise et que le mal est déjà fait. 9 Dans votre travail, je sais que vous avez été aux prises avec la structure du financement et des programmes disponibles. Et le fait qu'il est plus facile 10 d'y accéder lorsque le mal a déjà été fait. Pouvez-vous nous expliquer les raisons 11 pourquoi cette approche est problématique, et comment vous avez essayé de la 12 contrer? 13 M. ROBERT S. WRIGHT: En fait, j'ai parlé de cela un petit plus tôt. 14 15 Lorsque j'ai commencé à parler du besoin d'identifier les services qui pourraient nous 16 aider d'assurer l'évaluation de... des risques. Et j'ai... je dis que j'ai déjà des connaissances en gestion, à titre d'exemple et donc, les cliniques de santé mentale, qui 17 ne sont pas très popularisées, très connues. Donc, ce qui... et donc, nous travaillons 18 avec les personnes qui travaillent sur la violence des auteurs de toutes sortes. Et donc, 19 les individus qui n'ont pas été éduqués, parfois viennent nous voir pour demander de 20 l'aide pour le type de chose qui pourrait... qui pourrait être judiciarisé. Donc, les 21 22 personnes qui ont des problèmes de comportement sexuel, qui courent le risque de faire appel ou d'utiliser la violence, qu'ils viennent nous voir. 23 Donc, il y a plusieurs en... avenues dans... Donc, parfois, on 24 travaille avec les personnes au sujet de la violence. Parfois on est contacté par des 25 personnes qui sont impliquées dans le système judiciaire. Parfois, on parle à ces gens-26 27 là, qui n'ont eu... qui n'ont jamais eu de précédents violents. Pourquoi? Parce que parfois, c'est la maltraitance dont ils ont souffert pendant une... de longues années et 28

- qui n'ont pas su s'y adapter. Il y a des personnes qui comptent des historiques de
- violence sexuelle dans leurs relations. Et donc, il y a des compulsions et des paraélies
- qui vont les pousser à commettre, ou à agir, ou faire usage de violence sexuelle. Et
- 4 donc, les personnes qui viennent nous voir, ça serait après une longue période d'une
- 5 tentative de recherches de services. Et d'être rejetées des services.
- Donc, vous pouvez imaginer, si quelqu'un va dire à sa famille, ou
- 7 à... docteur, j'ai un vrai problème avec la... la pornographie pédophile. Et donc, cette
- 8 personne, il est probable qu'après l'intervention du médecin, qu'elle va avoir une note
- 9 de médecin qui va dire : Essayez de vous trouver un autre médecin, là. Et donc, cette
- personne va venir nous dire : Vous savez, j'avais mentionné que j'avais ces problèmes,
- une fois, à un médecin. Et après la session, ils ont découvert que la session d'après a
- 12 été annulée.
- Et donc, les personnes qui vivent ce genre d'expérience sont,
- quelque part, bien sûr, sont condamnées pour des crimes. Mais après être passé par ce
- processus d'éducation. Mais, même cela, c'est-à-dire les soutiens et les ressources que
- 16 l'on offre aux personnes qui sont déjà identifiées comme étant à haut risque est le
- minimum et minimales. Donc, le professeur va vous dire combien il est dur de trouver
- des services de conseil pour des personnes qui ont des cas à gérer. Et donc, lorsqu'il
- est question de personnes, lorsqu'ils ont essayé... avant de condamner des personnes,
- c'est-à-dire qu'ils ont essayé de trouver, ou de faire appel à des services, cette
- personne peut être en violation, pour la simple raison... parce que dans l'année et demi
- de probation qu'ils ont eue, ils n'ont pas été en mesure de trouver les mesures ou les
- 23 services dont ils ont besoin.
- Donc, le système de santé mentale ne fournit pas ce genre de
- services à ces personnes. Et donc, quelques places précieuses au sein des
- communautés pour trouver des services de santé mentale pour des personnes qui sont
- compétentes pour, justement, pour répondre aux attentes et combien de personnes qui
- ont été sur... en période de probation et qui ont eu des... des... des difficultés à avoir

- accès à des services ou aux à d'autres services de cliniciens. Il y a un programme, à
- titre d'exemple, qui va soute... venir... soutenir la responsabilité. Ils sont les services
- pour, justement, les délinquants sexuels, en termes d'éducation.
- Donc, c'est fait avec la supervision de la communauté et ils sont
- 5 éligibles, ou admissibles pour pouvoir continuer avec ces programmes. Et donc, ça été,
- justement, ça été désactivé et récemment, il y a eu... il y a eu redirection ou
- 7 réorientation vers ces services. Mais toutes personnes qui est impliquée, pour
- 8 justement créer et maintenir les services de santé mentale au sein d'une communauté,
- 9 que, une fois que vous défendez quelque chose, vous ne pouvez pas... on ne peut pas
- simplement nous... nous rembourser. Donc, l'Interruption de financement, la volatilité
- du financement pour les services pour les commu... au sein des communautés à
- 12 l'égard des personnes qui représentent des risques est vraiment problématique.
- L'autre chose que je veux ajouter à ce sujet, c'est... ce... ce... ces
- dispositions de services, par rapport à la surveillance, on a besoin d'y penser, de s'y
- attarder. Ces personnes, ou ces gens qui représentent un certain risque, il y a de notre
- réaction, justement, de concilier et de superviser ces personnes ou, il est... il est... est-il
- de notre ressort de connecter ces personnes au service compétent?
- Je pense que nous avons un réel problème en imaginant cela.
- 19 Parce que les gens vont dire : Wow! Pourquoi on va être... on va s'en faire pour ça?
- 20 Pour les personnes violentes. Pour les délinquants sexuels. Pour les auteurs de
- violence domestique ou conjugale. Donc, on a besoin de reconnaître que, ne pas fournir
- des services à cette catégorie-là de gens, c'est en fait, les affecter de façon négative.
- Et, en fait, c'est nuire à leur victime, qui existe présentement. Et aussi, leurs futures
- victimes, qui vont exister, s'ils ne sont pas pris en charge de façon correcte.
- 25 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Merci. Et si je peux poser une autre... en
- savoir un petit peu plus de détails, par rapport de soutien aux auteurs qui ont... qui
- courent le risque d'être les auteurs de violence, comment adopter cela, par exemple,
- 28 c'est un proche? Comment affecter les opportunités pour les victimes potentielles ceux

- qui s'inquiètent, qui sont à la recherche d'autres types de soutien, d'intervention?
- M. ROBERT S. WRIGHT: C'est une question intéressante.
- Pourquoi? Parce que c'est clair que si on va garder le thème dont on va parler au sujet
- des personnes vulnérables, c'est-à-dire porter les fardeaux, le fardeau de ces
- 5 approches, par exemple, dans sein... au sein de cette province pro arrestation,
- 6 politique, pro arrestation, pro suivi pour les violences domestiques. Ça créé des
- 5 barrières, en fait, après. Pour chaque personne qui est victime de ces crimes, pour
- 8 demander de l'aide d'un type...
- 9 Et donc, je parle à cet égard, en particulier pour les communautés
- noires, qui, déjà en raison du racisme systémique, donc (inaudible) le système
- correctionnel et ces gens sont... il est peu probable pour eux, ces gens, d'appeler le
- 911 pour demander de l'aide. Parce que, ils ont peur. C'est en raison, c'est-à-dire de
- peur à ce que leurs proches qui sont nuisibles, ils vont être traités de façon, justement,
- inéquitable par ce même système.

- Et donc, ces communautés vont... qui vont chercher de l'aide, ne
- sont pas, je dirais que ce sont des ab... des obstacles, justement, tels que ça été
- structuré, c'est-à-dire le système de structuré pour eux. Et donc, avoir ou... une
- approche punitif... punitive va, en fait, créer des obstacles pour les auteurs, et pour...
- elle va prévenir les... les auteurs de demander de l'aide.

Dre EMMA CUNLIFFE: Merc!

- Myrna, je vais maintenant vous poser une question sur votre
- communication, qui a déjà été déposée en pièce 3495. Vous avez remarqué, dans cette
- communication et ailleurs, que les stratégies de prévention en santé publique cherchent
- à réduire, au niveau de la population, des caractéristiques ou des comportements qui
- comportent un faible risque individuel, afin d'en réduire globalement la prévalence.
- Vous suggérez qu'il s'agit d'une meilleure stratégie que de chercher à intervenir auprès
- de quelques personnes identifiées comme présentant un risque très élevé. Pourquoi
- 28 est-ce une meilleure approche?

Dre MYRNA LASHLEY: Parce que tout est multifactoriel. Je songe 1 à Martin Brokenleg. Il est psychologue, de Vancouver, membre de la nation Sioux et il 2 étudie les jeunes à risque. Il a créé le Cercle du courage, qui étudie l'agentivité, et le 3 sentiment d'appartenance des gens. On sait que plusieurs des choses qui se 4 présentent, les problèmes complexes comme on les appelle, qui provient de la théorie 5 du design, la théorie de la conception. Puisque ces problèmes sont multifactoriels, on 6 ne peut pas aborder un aspect du problème en espérant que cela va réduire ou régler 7 8 tout le problème. Il faut avoir une approche où plusieurs personnes s'attaquent au 9 même problème, mais dans... en différentes optiques. Et que ces personnes adoptent un plan unifié qui implique la personne. Et que la personne acc... dans laquelle 10 accepte... la personne accepte de participer. 11 Donc, le Cercle du courage, quand la personne a de l'agentivité, on 12 ne l'impose quelque chose sur lui, mais il y a des enjeux économiques, d'éducation, de 13 logement. Et toutes ces choses qui se passent. Si on peut trouver une façon d'impliquer 14 plusieurs personnes qui ont un intérêt à ce que cette personne puisse ça... trouver une 15 16 solution à son problème et aussi à... que cette communauté règle son problème. Comme George a dit, il y a tous ces faux positifs. Mais, quand y a des faux positifs, les 17 gens commencent à le voir comme la norme des gens qui en font l'objet. Et aussi les 18 gens qui prennent les décisions. Les décideurs. Il s'agit des dange... de 19 décontextualiser ou le collectif, ou certaines caractéristiques sont vues comme 20 appartenant à la collectivité. 21 22 Et quand c'est une personne, et ben on croit que c'est un caractère de personnalité. Ce n'est pas non plus. Les deux sont... ne sont pas vrais, ce sont des 23 stéréotypes. Mais il est important d'aborder, de s'attaquer à tout problème épineux, à 24 la... des mé... des perspect... du plus grand nombre de perspectives possible. Parce 25 que si on essaie de... de... d'appliquer un... une... un pansement à... ici, il y aura un 26 27 bris ailleurs. Je trouve que ce... ça marche mieux que de travailler à l'emporte-pièce. Parce que les résultats ne le... n'en sont pas excellents. On fait la même chose et on 28

- obtient les meilleurs résultats. Et on se demande, peut-être que l'on devrait engager
- quelque chose... quelqu'un d'autre pour faire la même chose. Au lien d'étudier ou de
- regarder ou de... de... de songer à pourquoi ça ne marche pas.
- 4 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Myrna, donc vous avez parlé des
- 5 problèmes complexes, il y a quelques secondes, donc qu'est-ce qu'un problème
- 6 complexe?
- 7 **Dre MYRNA LASHLEY:** Un problème complexe est un problème
- pour lequel il n'y a pas une seule réponse évidente. Ce sont des problèmes
- 9 multifactoriels. La définition change, les problèmes changent, dépendamment du
- contexte, donc, ce qui est vu comme inacceptable aujourd'hui ne serait peut-être pas vu
- comme inacceptable demain. Les gens... les choses vont changer. Ce n'est pas un
- problème stable, non plus. Ça, c'est une autre raison pour laquelle il faut adopter une
- approche comme cela. Ce ne sont pas des problèmes stables, mais des problèmes
- multifactoriels. Ce ne sont pas des problèmes qui peuvent être réglés par le biais d'une
- seule approche rigide.
- Et quand on règle un aspect de la question sans aborder les
- autres, le... le problème va se poursuivre. Mais, dans un autre domaine. Donc, afin
- d'aider cette personne, tout le monde doit s'y attaquer de la même façon. Avec l'apport
- de la personne. Par exemple, considérons les peines. Quand je me... je vais devant les
- 20 tribunaux, je n'essaye pas de faire en sorte que le juge n'applique pas une peine. Je ne
- 21 dis pas que la culture représente un prétexte pour ne pas appliquer une peine. Je dis :
- Regardez ce qui est arrivé aux gens au lieu de dire ce qui cloche chez eux. Mais je
- demande au juge, aussi, de... de... d'étudier la guestion dans le contexte de ce qui est
- 24 arrivé. Si on arrive à le faire, est-ce que votre peine aidera cette personne.
- probablement ou non.
- 26 Il ne faut pas que ça soit uniquement une peine privative de liberté.
- 27 Est-ce qu'il faut aussi leur donner des cours d'alphabétisme, par exemple?
- D'alphabétisation? Parce qu'on sait que quand les gens n'arri... ne savent pas lire et

- écrire, ça peut avoir des conséquences structurelles pour eux et avoir un impact sur
- leur estime de soi. Donc, il s'agit d'appliquer une peine de sorte... qui fera en sorte que
- ce qui va en ressortir sera meilleur de ce que l'on y a investi. Donc ça, c'est un
- 4 problème complexe.

Dre EMMA CUNLIFFE: Merci.

Est-ce que la violence de masse... la violence de masse est-elle un problème complexe?

Dre MYRNA LASHLEY: Oui, parce que... tout à fait, parce qu'on ne sait pas pourquoi, qu'est-ce qui cause cela. Il faut revenir à la question du départ, quelles sont nos définitions du risque et qui est défini comme quelqu'un qui est susceptible de participer dans des comportements à risque, qu'est-ce qui leur a été fait, comment est-ce que cela a été abordé, et aussi, quelqu'un a dit, je crois que c'était Nikolas qui a parlé de la stigmatisation des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, quand certaines personnes participent à des activités inadmissibles, on dit que ce sont des gens qui souffrent de problèmes de santé mentale, cela devient donc un prétexte, mais aussi cela a un impact de stigmatisation des gens qui souffrent de vrais problèmes de santé mentale, ça devient donc le problème que tout le monde doit... parce que si ces gens participent dans ces comportements, on dit que c'est un caractère de personnalité collectif : les musulmans sont susceptibles de devenir des terroristes, ils ne sont pas plus susceptibles que d'autres; des jeunes noirs sont susceptibles de devenir violents et de... ou dépendants de la drogue. Qui définit ces choses et quelle est leur définition? Tout cela entre en ligne de compte.

Donc, c'est un problème complexe, oui, parce qu'il y a toutes ces variables qui entrent en ligne de compte et on n'a pas... on ne maitrise pas ces variables. Il y a bien des gens qui n'arrivent pas à faire ce changement, on ne veut pas apporter les changements nécessaires à la société parce que ces changements nécessaires nous font peur. Les gens ne veulent pas non plus se faire blâmer. On doit... et parfois, on envoie le message que l'on possède les réponses et que l'on n'a

pas. On ne doit pas devenir, nous, les experts, victimes de notre propre vocabulaire.

Dre EMMA CUNLIFFE: Merci.

3 Sur cela, je vais maintenant demander à Nikolas.

Bon, vous avez identifié dans votre travail, dans votre

5 communication « *Screen and Intervene* » qui n'est pas encore déposé en preuve, mais

qui le sera la semaine prochaine, et cette communication est disponible dans Relativity

005976. D'ici jusqu'à ce moment-là, vous avez identifié que les États et d'autres

8 régimes de gouvernance, tels que la psychiatrie, cherchent à agir sur les individus

plutôt que sur les facteurs sociaux ou sur les questions de moyens, tels que l'alcool ou

les armes à feu. Pourquoi l'État a-t-il tendance à se tourner vers la gouvernance des

individus à risque et sur quoi une approche alternative pourrait-elle se concentrer?

Pr NIKOLAS ROSE: Eh bien, c'est le nerf de la guerre, n'est-ce

13 pas?

2

7

9

10

11

12

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Parce que nous avons parlé de l'identification des individus à risque, mais même parmi ces gens, les gens qui boivent trop, qui ont déjà été impliqués dans la violence au foyer, c'est quand même un acte très rare, donc les identifications des individus semblent répondre à cette question, mais cela nous permet de blâmer quelqu'un, mais c'est très difficile à faire avant l'évènement. Et aussi, on cible la mauvaise cible, donc je reviens à ce que George a dit, donc, les gens qui font l'objet d'un diagnostic psychiatrique qui commettent des actes, la plupart de ces gens – et ça, c'est une petite proportion des gens qui... faisant l'objet d'un tel diagnostic – ont des problèmes de drogue et d'alcool. Je sais que dans beaucoup d'administrations, les services de traitement de dépendances font partie des services en santé mentale et je pense que plusieurs d'entre nous diraient que ce sont deux questions différentes. Donc, comment est-ce que l'on réduit le niveau d'abus de l'alcool et de la drogue? Quelles stratégies peut-on... qu'on utilise au niveau de la population ou de la collectivité pour réduire, diminuer l'utilisation de ces substances? On sait que c'est très prévalent dans des collectivités extrêmement défavorisées, et si on prend par exemple la ville de

- Glasgow en Écosse, il y a des niveaux très élevés de dépendance à la drogue. Donc,
- 2 qu'est-ce que l'on fait?
- 3 Deuxième chose qui pourrait diminuer la possibilité d'un évènement
- 4 fâcheux et que ça devienne un évènement de pertes massives, il faut réduire la
- disponibilité des choses qui permettent d'en faire un évènement de pertes massives. Je
- 6 ne vois pas de justifications du tout pour l'existence des AR-15, qu'ils soient... la
- disponibilité des AR-15 aux non-soldats. Je ne pense pas qu'il faut dépister, faire des
- 8 dépistages des personnes pour voir s'ils ont un problème de santé mentale, c'est la
- 9 réponse généralement donnée, donc je pense qu'un aspect, c'est de diminuer la
- 10 disponibilité de ces armes et de ces...
- Et aussi... et Myrna a parlé des problèmes complexes, ce sont des
- problèmes très, très complexes et il n'y a probablement pas une seule chaine de...
- une chaine causale dans tous les problèmes dans tous les évènements de pertes
- massives. Si on étudie chaque évènement de ce type et on regarde toutes les décisions
- qui devaient être prises, si on regarde cela avec du recul, avec... qu'est-ce qui... sans
- culpabiliser quiconque, je pense que l'on trouverait des facteurs communs qui nous
- permettraient d'intervenir, des manières, des... peut-être qu'il y avait de la possibilité
- d'interventions psychiatriques ou policières. Mais on n'a pas encore ce recul, cette vue
- 19 rétrospective, car la culpabilité va toujours tomber sur la personne coupable bien que...
- une personne qui est radicalisée, une personne qui est devenue terroriste, bien que la
- personne ne participe à des actes radicaux et... on trouverait probablement que la
- personne, si on devait prendre du recul, on devrait... on trouverait probablement
- 23 d'autres caractéristiques communes de ces gens.
- Quand je parle avec mes étudiants, ils nous disent toujours, ben, il
- 25 faut éliminer le capitalisme et créer une société égale. Je suis d'accord avec cela, mais
- 26 il faut trouver des façons rentables de le faire maintenant, d'intervenir maintenant afin
- de réduire la probabilité de ces évènements, et cela ne dépend pas des tentatives
- d'identifier des personnes à risque parce que ce ne sont pas des moyens efficaces,

1 même si on croyait que c'était efficace.

Dre EMMA CUNLIFFE: Donc, Benjamin, j'allais vous poser une 2 question sur la décision dans Anderson. J'ai une question, mais c'est une question un 3 peu différente. Alors, quelle est la marge de manœuvre ouverte par le jugement de 4 2021 de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse dans *Gladue* qui... quelle est la marge 5 de manœuvre permettant aux tribunaux de réfléchir autrement à ces problèmes? Donc, 6 je vous demande quelles sont les nouvelles possibilités structurelles qui sont ouvertes 7 par ces décisions? 8 9 Pr BENJAMIN BERGER: Anderson donne suite à d'autres affaires. C'était une affaire qui donnait suite à une affaire de la Cour suprême du Canada qui 10 interprète une disposition de détermination des peines, l'article 72(e) [sic], qui dirige les 11 tribunaux, qui leur demande de considérer des moyens moins restrictifs, 12 l'emprisonnement comme dernier recours, surtout regarder les délinquants 13 autochtones, et il y a, donc, une jurisprudence qui a été élaborée afin de faire cette 14 réflexion contextualisée et individualisée face aux délinquants autochtones, leur 15 16 contexte culturel et cela a donc... a donné... est le résultat de ce que la Cour a appelé « la crise de la surincarcération au Canada ». Donc, Anderson donne suite à... ou 17 tombe dans le sillon de cette jurisprudence et s'applique aux personnes d'origine 18 africaine en Nouvelle-Écosse et en Ontario. 19 C'était... c'est important en ceci que ces nouvelles affaires, *Gladue* 20 et Anderson reconnaissent plusieurs choses. D'abord, qu'à l'étape de détermination des 21 22 peines, nous en arrivons à une peine juste et équitable quand on songe non seulement à la responsabilité sensu stricto, donc, est-ce que vous avez effectivement commis 23 24 l'acte et quelle est votre responsabilité aussi du point de vue de l'historique, le contexte, les structures et les histoires qui entourent les individus. 25 Et donc, on parle souvent de la dissuasion, mais les preuves ne 26 27 sont... sont très faibles. On parle de la réhabilitation dont on parle beaucoup, mais que

l'on poursuit très peu. Comment est-ce que l'on inclut ces éléments de facteurs

- d'oppression individuelle, contextuelle et structurelle dans le contexte de la
- détermination des peines? Ce sont des jugements très puissants qui impliquent des...
- une réflexion très différente qui mènent à un accent sur l'individualisation dans le
- 4 régime de détermination des peines au Canada par rapport, par exemple, au Royaume-
- 5 Uni. Au Canada, c'est une approche très différente, et donc, le Canada essaie
- justement de faire face à la crise de la surreprésentation des Canadiens autochtones et
- 7 noirs. C'est que ces affaires sont importantes, car elles reconnaissent que, selon le
- 8 Tribunal, dans la décision *Anderson* en Nouvelle-Écosse, que l'histoire est importante,
- 9 l'historique est important, et que l'histoire de l'esclavage, de l'oppression, du racisme en
- Nouvelle-Écosse y est pour beaucoup. Donc, la loi et les pratiques juridiques vont

surincarcération des Autochtones ne se sont pas... n'ont pas diminué.

it étayer et perpétuer ce type d'approche.

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Ce sont des réflexions merveilleuses de la manière de contextualiser les besoins des communautés, l'histoire des communautés, les moyens, que l'on peut contextualiser l'utilisation du droit et que l'on peut tenir compte de tout cela dans notre régime de détermination de la peine. Ce sont des signaux importants et puissants. Et donc, ces signaux viennent à la fin d'un processus pénal qui a déjà été utilisé pour rendre cela plus étroit, donc il y a une ambivalence dans ces décisions, donc, que malgré *Gladue* dans les années 90 et un peu plus tard, les taux de

Donc, je pense que ce sont des affaires puissantes, mais je trouve qu'il faut faire... être sceptique. On ne sait pas quant à la fenêtre d'ouverture qui est disponible. Je pense que l'utilité de ces affaires est qu'elles rassemblent toutes ces déclarations de raisonnements individualisés, contextualisés, afin de bien améliorer la justice, la sécurité, et de rallier ces déclarations à des énoncés sociaux qui ont beaucoup plus de pouvoir que la justice pénale. C'est un instrument qui n'arrive... qui ne nous aide pas vraiment à réagir aux facteurs d'*Anderson*.

Donc, je vais terminer sur une note ambivalente. Ces causes sont très importantes, mais pas plus importantes nécessairement dans le contexte du régime

1	de détermination des peines, mais plutôt importantes sur le plan politique dans le
2	registre mentionné par Myrna et Robert.

3 J'espère que cela vous a été utile.

Dre EMMA CUNLIFFE: Merci bien, Ben.

Robert, je vous invite à une réflexion sur les propos de Ben. Vous êtes pionnier de cette mesure-là, n'est-ce pas, de l'impact... de l'évaluation de l'impact des races et de la culture?

M. ROBERT S. WRIGHT: Ben, je vous dirais que c'est tout à fait satisfaisant, ça me... de voir que le travail donc j'étais pionnier, que j'ai fait avancer depuis la dernière décennie, qu'on en parle dans un tel contexte. Ce que nous parlons en fait véritablement... en fait, il s'agit véritablement d'établir cela dans un contexte social. On connait les déterminants sociaux de la santé, on sait que la majorité des gens contribuent au bien-être d'une personne, ce ne sont pas leurs pratiques individuelles en matière de santé, il s'agit des structures sociales. Nous connaissons au sujet de l'étiologie sociale de la criminalité, ce ne sont pas les facteurs individuels qui existent au sein d'un individu, c'est le contexte social de la criminalité. Et lorsqu'on parle d'autochtonaïté et de la race, notamment le caractère des Noirs comme étant un facteur qui donne lieu au fait que les gens sont en surreprésentation dramatique, il s'agit d'une étiologie sociale. Rappelons-nous de cela. On doit le dire clairement : c'est le fait que le racisme est une force très puissante en Amérique, dans les sociétés nord-américaines, qui façonne notre accès et l'utilité des services de santé ou autres pour ceux qui cherchent à les accéder qui sont racisés et autochtones.

Alors, comme on songe en sortant dans son sens large de ces idées-là, on doit indiquer que lorsque ces terribles actes sont commis et que cela... et qu'on fait intervenir une analyse fondée sur le genre, on doit reconnaitre qu'ils ont... se produisent dans le contexte social, historique de la marginalisation de la femme.

Alors, il me semble que cette notion de l'étiologie sociale, ça peut inspirer une certaine peur chez les gens. Bon, on ne peut pas vraiment faire cela, mais

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- les gens craignent que les interventions qui semblent découler de ce genre de façon de
- 2 concevoir la situation sont tellement larges qu'elles... que cela inspire une notion de
- paralysie : est-ce qu'on peut véritablement faire quelque chose? Mais on doit se
- 4 rappeler que nous avons déjà fait des choses. On sait que fumer, ça cause la mort.
- Nous sommes arrivés à un moment où nous avons éliminé les incitatifs de l'implication
- au sein des grandes sociétés dans la production du tabac. Nous n'avons pas fait cela
- pour l'alcool, même si à plusieurs reprises lors de ce panel, on a entendu dire que
- 8 l'alcool est presque toujours présent dans ce genre de situation. Non seulement
- 9 n'avons-nous pas fait ça, en Nouvelle-Écosse, nous avons la Régie d'alcool de la
- Nouvelle-Écosse; en même temps que cette commission se rencontre, il y a des
- individus qui ont des emplois au sein du gouvernement, c'est leur travail de voir
- comment on peut augmenter la vente d'alcool dans cette province.

Alors, songez à cela; malgré le fait que l'alcool, c'était quelque chose qui était impliqué dans plusieurs de ces situations... alors le slogan « Veuillez bien boire responsablement » après chaque annonce, ça ne change pas le fait que nous sommes une culture qui consomme et fait la promotion de l'alcool. Il y a plusieurs années, à titre d'exemple, j'ai siégé sur un comité et ce comité-là avait la tâche de faire la promotion de la convention de l'année prochaine. On pensait que ça serait brillant : il y aurait une table à la conférence et on ferait la promotion de la Nouvelle-Écosse. On en a parlé avec Tourisme Nouvelle-Écosse : « Envoyez-nous des choses pour la promotion de la Nouvelle-Écosse en Ontario ». Presque toutes les images qu'on nous a données – je dirais 80-85 % des images – contenaient de l'alcool sur la table. La seule place où il n'y avait pas d'image d'alcool, c'était où les gens faisaient du canotage ou du kayak.

Alors, nous devons vraiment songer à cela; voulons-nous des collectivités sûres? Comment est-ce qu'on s'organise en tant que société, en reconnaissant que les conditions sociales que nous créons vont façonner le genre, notre situation en matière de santé et notre situation en matière de violence.

Dre EMMA CUNLIFFE : Merci bien, Robert.
--

Alors, passons un peu à autre chose et c'est quelque chose qu'on a vu un peu dans notre discussion un peu partout, mais là, je vais en faire le fil conducteur. Il s'agit de questions plus approfondies de qu'est-ce qui motive notre impulsion sociétale à chercher quelqu'un à blâmer et de tourner au système pour assurer notre sécurité dans la foulée d'évènements horrifiants, notamment des pertes massives.

Alors Benjamin, si je peux commencer avec vous, au moment où quelque chose d'horrifiant, notamment des pertes de masse se produisent, on a tendance à chercher des explications qui touchent le mal, la folie, les deux et on a tendance à chercher à blâmer pas seulement la personne qui commet ces actes, mais également sur les personnes, les systèmes et les collectivités qui les entourent. Pourquoi réagit-on de cette façon et pourquoi cherche-t-on des solutions juridiques lors de ces moments?

Pr. BENJAMIN BERGER: C'est une question très approfondie qui touche sur différents éléments de mes recherches et de mon expertise; c'est dans le domaine du droit et de l'histoire des idées. Il y a un ensemble de questions que nous pouvons discuter; pourquoi dans le droit, nous cherchons à blâmer les individus de façon tellement prononcée, on pourrait en parler.

Mais ce n'est pas ça l'essentiel de votre question. Vous vous intéressez à pourquoi le blâme et les institutions juridiques dans leur ensemble... se tournent vers le blâme. Mais je dirais quand même ceci sur le blâme individuel, parce que c'est plutôt pertinent aux troubles mentaux – on pourra y revenir, si vous voulez. Mais maintenant, je comprends que toute la structure des procédures juridiques, pénales, criminelles, où on met l'emphase sur le binaire de coupable et non coupable. Cela, dans l'ensemble, c'est un mécanisme de blanchiment du blâme social.

Ce que j'entends par cela, c'est que c'est bien plus confortable de regarder par des problèmes épineux très complexes, comme Myrna l'a dit et de les

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- situer au cœur d'un individu et dans l'esprit d'un individu. Et là, par la suite, on peut le 1 déclarer coupable et même s'ils le sont véritablement et même là, on s'en lave les 2 mains, des implications au niveau plus large de la société. C'est comme Nick disait... 3 c'est comme Robert disait : les déterminants sociaux de la criminalité, en partie, c'est 4 qu'on ne peut pas du tout tolérer les réactions structurelles qu'on devrait activer si on 5 devait songer à comment le blâme est quelque chose qui est plus collectif et de plus 6 sociétal. Les politiques, les interventions politiques sont multifactorielles; pour les 7 perturbateurs, ça nous rend mal à l'aise. La raison pour laquelle on a tendance à placer
 - Pourquoi notre désir de blâmer? Pourquoi notre désir d'accéder aux institutions? C'est une question différente, mais tout autant profonde. Mais pour moi, il me semble que ça cause la souffrance indéniable qui est suscitée par le crime violent; c'est une rupture à l'ordre moral.

le blâme sur... porter le blâme sur l'individu – on pourrait en parler davantage.

La souffrance, dans ces instances-là surtout, dans des situations inusitées est tellement frappante, ça nous paraît insensé, ça paraît inexplicable et notre capacité de tolérer des ruptures morales, des ruptures à la façon dont les choses qu'il nous semble devraient se produire, une façon qui nous paraît insensée ou imprévisible ou inexplicable. Cela pose défi à notre... le fait qu'on soit à l'aise dans le monde vraiment de façon profonde. Notre sentiment psychologique de souffrance devrait pouvoir s'expliquer que le mal rattaché à cela et c'est vraiment tout à fait perturbant.

Voilà, ce sont des questions à un moment donné qu'on posait dans le milieu de la théologie; c'était le genre de questions que l'on posait dans l'historique, l'histoire des idées, même à un niveau de la société et bien plus dans un registre de théologie. C'était dans le caractère de la théodicée : pourquoi les choses terribles se passent dans un monde qui devrait être... qui est censé être un bon monde ou, du moins, selon la tradition chrétienne?

Alors, on cherche des explications : pourquoi est-ce que cela s'est produit?

Maintenant, comme quelqu'un qui étudie la généalogie et

- 1 l'historique des idées dans la religion et le droit, on pourrait... dans une société plus
- séculaire, plus laïque, on pose souvent la question : pourquoi? Ce sont des questions
- existentielles au sujet de l'imprévisibilité et l'ingérabilité et le caractère désordonné de
- 4 l'expérience. On pose ces questions-là d'experts en sociologie et en psychologie, on
- 5 pose ces questions-là aux gens qui se spécialisent en droit aussi. On demande aux
- 6 institutions juridiques, sociales, scientifiques de s'y attaquer. C'est une avancée,
- vraiment, mais du point de vue théorique et conceptuel, la tentative de porter blâme, la
- 8 tentative d'expliquer, c'est une tentative de rendre docile, arriver à accepter quelque
- 9 chose qui est... qui nous perturbe profondément, qui remet en cause tout notre monde,
- que tout le monde qui est tellement terrible. Et en disant cela, il me semble que ce que
- je vous dis, c'est qu'il y a une longue histoire de notre tentative à arriver à de meilleures
- explications, mais on espère que nos explications s'améliorent au sujet des sources.
- Les motifs de ce genre d'évènement, le blâme au niveau individuel, dans un système
- de droit pénal, c'est la façon la moins satisfaisante d'atteindre... d'arriver à ces
- 15 réponses-là.

des réactions claires.

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Au niveau sociétal, comme disait Nick, le fait d'avoir du recul, il semble que c'est plus utile, mais à un certain niveau, le blâme fonctionne comme une réaction morale au fait qu'on est désorienté, une terrible désorientation causée par le traumatisme. Pourquoi dit-on cela? C'est important de garder à l'esprit qu'on pourrait peut-être identifier, avec le recul, des motifs, mais on doit également garder à l'esprit que peut-être on ne va pas pouvoir identifier des explications claires, des motifs clairs,

Mais en quelque sorte, comme société, nous avons une aversion, dans notre constitution, de dire : nous ne comprenons pas. Alors, la certitude et la simplification des instituts de droit, pour répondre aux questions : pourquoi le droit? Le droit, en fait, c'est un outil de simplification. Ça prend une situation très, très complexe dans le but de poser des jugements à certaines fins et la limite a une description des faits. Il y a une utilité sociale à cela; ça signifie que le droit que nous permet de faire

- certaines choses. Et c'est très important de se rappeler que ça coupe tellement des
- 2 éléments importants du récit et lorsqu'on reconstruit le récit, il se peut qu'il ne nous
- 3 reste que l'inexplicable. Alors, une façon d'exprimer, c'est que le droit, au nom de tout
- 4 ce que ça fait, c'est également un outil pour arriver au confort et le fait de résister à cela
- 5 un peu, résister à l'idée qu'on peut prescrire ou décrire, c'est un aspect d'humilité dans
- 6 la foulée d'énormes souffrances.

10

11

12

13

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

7 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Merci. Nikolas, à vous maintenant? Vous

8 avez écrit au sujet des dimensions symboliques de l'envie d'avoir une évaluation des

risques, de gérer les caractères dangereux et les risques. Vous avez suggéré que la

demande pour l'évaluation des risques ne répond pas à la réalité des dangers à la

politique de l'insécurité, que la peur, la violence et la croyance que ceux qui sont

violents peuvent être distingués d'un public qui est consacré aux normes de la civilité et

de la liberté. Cela vient de l'article (inintelligible) Monsieur et Mesdames les

commissaires, j'en ai fait mention plus tôt.

Qu'est-ce qui produit cette dynamique et pourquoi est-ce que c'est

important de reconnaître ces facteurs motivants?

Pr. NIKOLAS ROSE: Hum, je ne suis pas certain que j'ai une réponse claire – certainement pas autant bien expliqué que nous venons de l'entendre de Benjamin sur ces enjeux-là.

Je vais vous proposer quelques notions à cet égard, des notions simples. Nous vivons dans un monde où les experts soutiennent qu'ils peuvent calmer l'incertitude, discipliner la chance de rendre qu'on peut le manipuler. On voit cela dans l'histoire des statistiques; l'historien des statistiques canadien brillant lan Hacking a fait du travail exceptionnel sur l'origine des statistiques et le fait qu'on rend docile le caractère aléatoire, ce que les évènements nous démontrent, soit les défaillances de nos experts ou l'impossibilité de calmer le caractère aléatoire. Cela est profondément perturbant. On voit cela de naissance macro aussi et des arguments, disons, sur le changement climatique, le réchauffement climatique; si ces évènements seront

- gérables par l'entremise de l'application de connaissances d'experts et s'ils vont au-
- delà de nos capacités humaines de discipliner la situation. Cela fait partie de la
- 3 réponse.
- Il y a une autre question et une autre... peut-être que la... qui a été
- 5 mentionnée par Benjamin. Il y a trois niveaux auxquels on a besoin de penser : il y a
- subitement la détermination, comme je l'ai indiqué à l'introduction, le développement, la
- santé global et on ne blâme pas la santé, parce que je sois en amont ou en aval... Et
- 8 je pense que la même chose est vraie pour ce qui est des crimes.
- D'une autre part, je pense que dans le sens de culpabilité, la
- personne qui commet ces actes, elle a besoin d'aide. Je pense que nous vivons dans
- un monde où les personnes qui commettent des actes vont dire tout simplement que
- c'était une conséquence de certaines conditions qui ont fait, mais c'est en fait une
- 13 réaction insuffisante.
- Et le troisième questionnement, c'est : qu'est-ce qui se passe à
- cette personne, une fois qu'ils ont admis qu'ils ont été coupable? Et donc, au sujet de
- cette discussion, ce dont nous avons besoin, c'est de justement être en mesure de
- 17 regarder vers l'avenir, d'être prévisionnels. Nous savons qu'il est un peu difficile, pour
- ce processus, parce qu'il y a deux personnes qui ont commis les mêmes actes et ils
- 19 peuvent avoir deux provisions (sic) différentes. Donc, il est question d'égalité dans la
- 20 justice.

- Donc, je dirais qu'on a besoin de certaine façon limitée, retenir ou
- garder l'idée des capacités individuelles qui soient reconnues ou reconnaissent que
- toutes les circonstances sont probablement en dehors de la nature de la personne qui
- les a commises. Et donc, je pense que si on abandonne cette idée au sujet des
- capacités, donc toute la responsabilisation dont on a parlé si par exemple, on boit
- beaucoup; c'est votre faute si vous buvez beaucoup, c'est votre faute si... Et donc, il y a
- pas mal de raisons comme ça.
 - Mais donc, la notion de limiter les capacités, c'est vraiment le point

- crucial pour restaurer le point. On peut dire que c'est très simple, mais on peut
- justement... on veut éliminer ces idées, restaurer l'ordre de modèle, de la façon avec
- laquelle on peut continuer comme étant des gens civilisés. Et l'histoire derrière cette
- 4 idée et les actions ont des répercussions, ont des conséquences pour ces personnes;
- les personnes ont besoin de réaliser ces conséquences, même si les actions sont
- 6 déterminées par toutes sortes de points.
- Je pense que j'ai dépassé la question pour laquelle... je m'excuse.
- 8 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Non merci, c'est très utile. Myrna, je vais
- 9 me tourner vers vous maintenant parce que dans votre travail sur l'antiterrorisme, vous
- avez suivi de près et donc, vous avez des approches alternatives. Donc, je me
- demande si vous pouvez partager cela avec nous?
- Dre MYRNA LASHLEY: Je voudrais vous parler d'un programme
- qui est en cours, ici, à Montréal, qu'on appelle la polarisation et c'est mené par le
- docteur Cécile Rousseau. Et notre point de vue, c'est précisément ce dont on parle; il
- est question de blâmer... c'est-à-dire, le fait de blâmer immédiatement n'aide pas, mais
- les personnes doivent prendre leurs responsabilités pour les actions qu'ils ont
- entreprises. Mais très souvent, ces actions doivent être contextualisées. À titre
- d'exemple, ce que je vais dire, c'est qu'on va essayer de rassembler ces deux choses
- ensemble; donc, du point de vue que chacun qui a été radicalisé, qui a embarqué dans
- la violence et quelqu'un qui a des difficultés de santé mentale, mais on prend ça en
- 21 considération que ça peut être une possibilité.
- Et cette équipe qui travaille avec la GRC, par exemple parce que
- la plupart du temps, c'est comme ça que ça se passe, ils travaillent avec la police aussi
- 24 mais donc, les jeunes entre... et donc, ils viennent et on leur offre l'aide, l'assistance
- dont ils ont besoin par le système de santé. On peut utiliser toutes ces choses que l'on
- utilise, on sait que ça a été... comme ça a été souligné par George, mais croyez-le ou
- pas, on peut utiliser quelque chose comme (inaudible à l'interprète). C'est pour parler
- de justement... c'est de leur permettre de parler de leurs êtres intérieurs, de ce qui se

passe à l'intérieur d'eux, comment ils se projettent dans l'avenir, comment ils
 perçoivent, ils voient leur passé et donc, pour pouvoir être en mesure de voir l'avenir.

Je pense que c'est une façon productive qui, bien sûr, va simplement... par exemple, pour ceux qui sont radicalisés au Canada, donc ils n'ont pas beaucoup de services, ils n'ont pas droit à beaucoup de services. Donc, je pense qu'il y a de bien meilleures façons de procéder parce qu'en fin de compte, ça concerne l'être humain et si on voit le système judiciaire des mineurs au Québec... si quelqu'un qui va sortir de cela et on va récolter ce que l'on a semé dans cette personne. C'est ça qui va sortir. Donc quel genre d'intervention êtes-vous en train de mettre en place, lorsqu'ils ont été à l'arrêt, lorsqu'ils étaient en garde à vue ou à l'arrêt ? Donc s'il est question de 50 ans, ou 60 ans qu'ils sont allés à la prison, mais croyez-moi, dans la plupart des temps, où est-ce qu'on va... qu'est-ce qu'on faire de ces personnes ? Donc ce qui provient, je dirais et ensuite qu'est-ce qu'on fait avec, ça va déterminer ce qui va en ressortir.

Et donc, je pense qu'on a besoin de changer nos façons de voir les choses. J'ai confiance dans le fait que ma famille, qui a été... qui a subi de la violence, je ne sais pas, je parle de choses relatives que je vais continuer avec cela, mais je suis très consciente du fait que si on a la victime d'un crime qui soit un membre de la famille, que ce type de raison, ce n'est pas ce que l'on veut entendre. Ce dont Nikolas vient de parler, du blâme, on a besoin de blâmer quelqu'un parce que ça nous rend, ça nous procure un bon sentiment et on va dire : « Pourquoi vous n'avez pas vu ça venir ? »

C'est quoi les raisons pourquoi on fait ça, comme George l'a mentionné, c'est de se découvrir. Mais ceci étant dit, on a toujours besoin de garder à vue les objectifs à long terme, parce que ce qui provient de ce système, c'est ce qui va nous affecter sur une base quotidienne et cette personne qui a été détruite, qui n'a pas trouvé, qui n'a pas vu d'autres organismes, qui n'ont pas été en mesure de construire, de renforcer leur résilience, de combien on va pouvoir supporter sur soi en tenant en considération la culture des communautés, on ne va pas s'en sortir.

Donc ils ont besoin d'agir pour leur propre intérêt. Qu'est-ce qu'on 1 peut faire pour soi-même et pour nos descendants? On a besoin d'apporter un 2 changement, on doit changer. 3 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Myrna, merci beaucoup. George, si je peux 4 me tourner vers vous, l'une des choses qu'on a vues à deux reprises, c'est la 5 stigmatisation et le blâme qui sont associés lorsqu'une personne malade mentale 6 commet un acte violent. Vous avez identifié dans votre travail que lorsqu'un malade 7 mental commet un acte violent, l'indignation et l'accent mis sur la guestion de savoir 8 9 quels systèmes ont échoué sont sans doute disproportionnés par rapport à la réalité de la rareté des événements. Qu'est-ce qui produit cette forte réaction dans ce contexte ? 10 **Pr GEORGE SZMUKLER:** Oui, je pense que mon micro était 11 désactivé. C'est une question difficile à répondre pour moi. Évidemment pour un certain 12 nombre d'années dans les hôpitaux et donc, les homicides qui ont eu lieu, qui étaient 13 causés par un patient de la santé mentale faisait l'objet d'une enquête et donc, ce qui 14 m'a frappé c'était qu'il y avait... qu'il était difficile de trouver ce que la personne a fait, 15 16 c'était impétueux et pourquoi elle l'a fait. Et donc, chaque élément qui ont contribué à l'événement lui-même. Et donc, il y a une section, il n'y avait pas de tentatives de 17 mettre le panel dans un... le panneau dans une position de prise de décision. Ca a 18 toujours été « oui, c'était une mauvaise décision et donc à cause de cette mauvaise 19 décision il y a eu d'autres mauvaises décisions. » 20 Et donc, je pense que la preuve de cela, c'est que même lorsqu'on 21 22 est conscients d'un problème, c'est que parfois il est extraordinaire... donc c'est du recul, c'est de prendre du recul. Et donc, on en sait plus sur ce qui en ressort. Et donc, 23 24 les points les plus associés à cela, c'est que quelqu'un doit être responsable de cela parce que les services de santé mentale doivent gérer cela, doivent être en mesure de 25 gérer cela. Parce que s'ils ne le font pas, il n'y a pas eu de... la personne ne présentait 26 27 pas de risque. On dit cela, que la personne avait la dépression ou des idées suicidaires, mais encore une fois, cette personne a en fait commis le suicide. Donc il doit y avoir un 28

échec quelque part dans les normes. Donc il est question de reconnaitre que toutes les 1 personnes qui sont admises à l'hôpital ou aux hôpitaux pour un traitement d'ordre, 2 toutes ces personnes, un sur 12 000 en fait se sont suicidées pendant le séjour à 3 l'hôpital, leur hospitalisation. Donc, comment on peut prédire qui va faire ça ? Et sur les 4 250 ou autre, ça a été commis en raison des suicides. Fondamentalement, c'est la 5 raison, pourquoi un suicide a été commis pendant l'hospitalisation. Et pourtant, le recul 6 qui a été fait, il était question d'un conte, et donc pourquoi que c'était évident que cette 7 personne allait commettre ce qu'elle a commis. Donc on parle de 150 personnes. Donc 8 le recul, qui va fluctuer l'historique. Donc ce n'est pas un accord intitulé avec ce recul, 9 en raison de cette grande influence qui a à voir avec le passé, dans un certain sens, où 10 il est difficile de le faire. Donc si on... justement, on couple le recul avec le traitement, je 11 pense que... et même une culture de non-blâme, sans blâme, quelque part ça n'a pas 12 été le point justement, de blâmer, mais ça a été le cas en fait. Et donc, l'enquête, c'est-13 à-dire... parce que le... les dommages qui ont lieu à l'hôpital dans un événement pareil. 14 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci George. Robert, si je peux me 15 16 tourner vers vous, on a dit que ça allait être une discussion très difficile et ç'a été le cas. Pourquoi cette conversation est si difficile pour les communautés ? Pourquoi ? 17 M. ROBERT S. WRIGHT: Je lis votre question, parce que je ne 18 voudrais pas la perdre de vue lors de ma réponse. Je pense que ces conversations 19 elles sont difficiles, elles sont tellement difficiles. Elles sont si difficiles en raison de... le 20 niveau d'énergie que l'on apporte pour cette conversation, elle va justement alimenter 21 22 notre besoin de la réponse dans une façon que parfois c'est contre-productif pour ce qui est de trouver les vraies solutions qui sont efficaces. Et ce n'est pas une occasion, je... 23 24 on ne devrait pas embarquer dans un domaine d'expert, mais les voies et l'idée de l'ordre moral, il y a un... il y a quelque chose, je pense qu'il y a une espèce d'outrage, 25 un modèle de panique. Et si on s'approche de solutions à nos problèmes, je vous 26 27 garantirais que nous allons mettre en œuvre de façon très forte des solutions

incorrectes. C'était vers la fin des années 80, vers la fin des années 90, le trafic humain

en particulier de personnes qui sortaient... et donc, c'était un résultat d'approche

2 systémique que l'on a géré avec le trafic humain et la prostitution. Un programme qui a

résultat a presque exclusivement au sauvetage d'une petite fille qui était poursuivie par

4 un homme noir.

Donc dans une ville, la prostitution a toujours existé, où il y a des bars, des clubs et des hôtels. Et c'est-à-dire qu'on ajoute à ces activités et ne sont pas la propriété de personnes de race noire. Et où là où les personnes sont souvent engagées, et c'est-à-dire s'engagent, ou embarquent dans la prostitution, ce sont des personnes pauvres, ou elles sont autochtones. Donc plus de panique qui va résulter d'une approche qui n'est pas juste et je pense qu'au sein des communautés, des collectivités, lorsque les vraies personnes ont soufferts de vrais traumatismes, si notre approche quant à résoudre ces traumatismes vont y répondre par des solutions qui sont alimentées par plus de panique, on va arriver aux mauvaises décisions et pourtant, nous devons être en mesure de les détenir et de respecter et d'être capable de... d'être à l'écoute et de répondre aussi aux vraies blessures, au vrai mal.

Et pourtant, nous avons utilisé nos systèmes et nos systèmes courants pour être en mesure de trouver... pour trouver un chemin bien soutenu, bien aider pour les personnes qui ont vécu des traumatismes, pour justement les mener vers la guérison. Et nous n'avons pas trouvé des approches dignes pour justement satisfaire des personnes au sein de notre société qui peuvent représenter des risques ou qui sont... qui vont être victimisées. Et pourtant, on a besoin de trouver des approches dignes, bien soutenues. Et donc, soutenir les victimes dans leur besoin de guérison de leur traumatisme et aussi, le soutien des auteurs, semble pour nous, si on le voit d'un point de vue idéal, ils vont être diamétralement opposés.

Je pense que la solution pour ces problèmes serait complexe. Elle va être nuancée, elle va résulter à notre façon de réfléchir sur notre façon de comment mieux servir les plus vulnérables. Que ce soit ceux qui sont les plus vulnérables et qui pourraient être des victimes de ces actes et aussi ces individus qui sont plus

vulnérables quant à devenir les auteurs de ces actes.

Je voudrais continuer à dire que pourquoi ces choses sont très difficiles et très complexes, parce que nous les avons dans le contexte de... dans ce décor social qui porte sur... et on parle de sexisme et de racisme, entre autres. Donc si on réfléchit à tout cela, et je ne veux pas que vous croyiez que je ne regarde favorablement le travail de cette Commission. Au contraire, professionnellement et sur le plan professionnel et personnel, je suis ami de cette Commission et de son travail, car je suis citoyen de la Nouvelle-Écosse et que je crois que ce travail est essentiel afin d'aller vers une Nouvelle-Écosse plus en santé et d'honorer les victimes et les proches et les victimes secondaires de ces crimes.

Mais il faut se poser la question, cette colère morale et cette recherche de réponse, est-ce qu'on y consacre autant d'énergie qu'à nos tentatives de résoudre d'autres problèmes. Cette Commission, si on songe par exemple au racisme, cette Commission va consacrer énormément plus d'énergie à cette situation qu'à l'énergie qui a été consacrée par exemple à la, aux pensionnats pour les jeunes noirs [sic] et aussi on va absorber beaucoup plus de ressources que l'énergie consacrée à la stratégie contre la violence sexuelle. Après avoir consacré ne serait-ce qu'un peu d'énergie à cela, on a éliminé le financement pour cette stratégie. Donc il ne faut pas être motivé uniquement par cette panique morale. Il faut faire preuve de délibération, de réflexion. Il faut reconnaitre que si on devait décider de mettre en place des approches d'ordre carcérales, ce sera à nouveau les plus vulnérables qui vont en assumer le fardeau.

Donc les gens vont se souvenir qu'en Nouvelle-Écosse il y a eu une tragédie à la mine Westray, qui a donné lieu à une révolution en santé et sécurité du travail en Nouvelle-Écosse. Et après cet événement, il a fallu changer la cartouche de nos photocopieuses en se servant de lunettes de sécurité. Il faut s'assurer que notre intervention vise et cible vraiment le vrai problème. Il faut se souvenir qu'une intervention exagérée qui affecte les plus vulnérables doit être évitée à tout prix.

1	Dre EMMA CUNLIFFE: Merci Robert. Si on voulait avoir un panel
2	justement qui évite des solutions faciles, je crois que c'est effectivement cela que nous
3	avons eu.
4	COMMISSAIRE MacDONALD: Commissaire Fitch, y a-t-il des
5	questions?
6	COMMISSAIRE FITCH: Je n'ai pas de question pour le panel. Je
7	trouve que le débat a été éclairant et puissant. J'apprécie beaucoup ce que vous nous
8	avez apporté.
9	COMMISSAIRE MacDONALD: Commissaire Stanton.
10	COMMISSAIRE STANTON: Je crois que bien des spectateurs de
11	cette enquête trouveraient une telle discussion peut-être un peu éprouvante, mais notre
12	mandat nous oblige à faire des recommandations. D'abord à identifier les leçons à tirer
13	de cet événement et d'émettre nos recommandations afin de rendre nos collectivités
14	plus en sécurité. Le but de ces tables rondes est de nous aider à formuler des
15	recommandations qui n'auront pas pour effet non voulu d'approfondir les inégalités
16	structurelles qui donnent lieu, qui mènent à ce type de violence, selon d'autres
17	panélistes. Bien que le but de ce panel puisse ne pas être aussi évident pour certains
18	spectateurs, il faut comprendre que cela nous offre une contextualisation du travail que
19	nous sommes en train de faire. C'était un commentaire nécessaire. Nous allons émettre
20	des recommandations visant à chercher un équilibre entre la sécurisation des
21	collectivités et les droits des citoyens de ces collectivités qui sont affectés de façon
22	disproportionnée par certaines mesures, certaines initiatives.
23	Donc, ces discussions avec des professionnels qui ont pendant
24	toute leur carrière essayé de déterminer, ou identifier, ou cerner les facteurs qui créent
25	ce type de violence dans la société est une démarche nécessaire pour nous. Donc, je
26	veux exprimer mon appréciation de cette discussion.
27	COMMISSAIRE MacDONALD: Merci.
28	Merci, Emma aussi, d'avoir avec votre équipe créé et organisé un

- panel excellent, un excellent panel très utile pour le déroulement de notre mandat et je
- voudrais donc vous remercier par vos prénoms, Myrna, Benjamin, George, Nikolas et
- Robert, je voudrais vous remercier de votre... pour cette approche très pragmatique et
- 4 très franche qui nous remet devant les réalités. On vous remercie aussi du travail
- 5 important que vous effectuez avec vos communautés, et l'un des aspects les plus
- 6 gratifiants de notre travail difficile est que, quand on a demandé de l'aide, les gens se
- 5 sont présentés, chacun de vous s'est présenté aujourd'hui pour nous aider avec... à
- 8 décortiquer des questions très difficiles.
- 9 Il est devenu très clair pour tout le monde que la sécurité publique
- et, bon, le travail policier sont complexes et couteux en des termes monétaires et de
- ressources humaines. Parfois, il ne s'agit pas que de dépenser de l'argent, donc il est
- instructif de vous écouter dire que l'on pourrait ne pas viser juste avec certaines de nos
- dépenses et vos remarques nous permettent de songer à reprioriser certains services
- 14 et certaines dépenses peut-être.
- 15 Robert parle du fait que l'on puisse parfois faire confiance à des
- processus non fiables et cela, donc, pourrait nous mener à recommander une
- repriorisation de nos dépenses. Tout cela est très pratique et utile.
- Donc, encore là, je vous remercie de ce que vous faites à tous les
- 19 jours, mais aussi il est très clair que vous avez... vous vous êtes exprimés de manière
- très réfléchie aujourd'hui, donc on vous remercie d'être venus et de nous avoir aidés
- 21 avec ce travail difficile.
- Nous sommes donc en pause jusqu'à 13 h 45.
- 23 --- L'audience est en pause à 12 h 41
- 24 --- L'audience est reprise à 13 h 48
- 25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** On est prêts alors pour la
- deuxième table ronde, Krista?
- 27 --- TABLE RONDE: DÉFINITIONS DES PERTES MASSIVES, LE DÉBAT AU SUJET
- 28 <u>DE LA DÉFINITION, ET POURQUOI ET COMMENT ON DÉFINIT LES CAS DE</u>

PERTES MASSIVES

1

2	Me KRISTA SMITH: Merci, Commissaire MacDonald.
3	Mon nom est Krista Smith. Je suis responsable de la politique
4	juridique. Je fais partie de l'équipe de recherche et politiques.
5	Cet après-midi, nous allons nous baser sur les discussions de
6	l'avant-midi sur la prédictibilité des incidents de masse. On va discuter des définitions
7	des pertes massives, le débat au sujet de la définition, et pourquoi et comment on
8	définit les cas de pertes massives.
9	Donc, étant donné les ambigüités quant à la définition, on va tenir
10	en compte quels sont les modèles qui doivent être pris en considération pour définir les
11	pertes massives lorsqu'un auteur commet et aussi c'est quoi le rôle joué par les
12	traumatismes de la petite enfance. Donc, nous allons finir par tenir compte de ce qu'il y
13	a lieu justement de prendre en considération pour rompre ou réduire un tant soit peu
14	ces évènements.
15	Donc, l'intention, bien sûr, de cette table ronde, c'est de pouvoir
16	aider la Commission à mieux comprendre et d'engager des discussions sur les leçons
17	apprises et ce qu'il y a lieu d'en tenir compte. Donc, en tant qu'animatrice de cette table
18	ronde, je vais poser des questions, je vais modérer le dialogue, je vais aussi demander
19	plus de détails. La Commission peut à tout moment interrompre pour poser des
20	questions.
21	Donc, la diffusion est en direct et puis les documents seront
22	accessibles sur notre site web.
23	Je vais demander à ceux qui pratiquent qui vont participer de
24	parler lentement pour rendre la chose plus accessible à tous nos partenaires.
25	Avant de commencer, je voudrais marquer le temps pour dire que
26	tout le travail qui a été fait aujourd'hui a été mené par ma collègue Serwaah Frimpong.
27	Nous avons la chance d'être joints aujourd'hui par plusieurs experts
28	qui ont consacré leur vie professionnelle à essayer de donner un sens à ce que l'on

Τ	peut comprendre les pertes massives ou à étudier les répercussions des éveriennents
2	précoces, potentiellement formateurs dans la vie des enfants.
3	Donc, pour commencer, je voudrais inviter chacun d'entre vous et
4	vous invite à vous présenter.
5	David, on peut commencer avec vous?
6	Dr DAVID C. HOFMANN: Bonjour. Je suis le docteur David
7	Hofmann. Je suis professeur agrégé de sociologie à l'Université du Nouveau-
8	Brunswick. Je suis un expert renommé, je travaille sur la criminologie et la justice
9	pénale.
10	Dr TRISTAN BRIDGES: Bonjour, tout le monde. Je suis le docteur
11	Tristan Bridges. Je suis professeur à l'Université de Santa Barbara. Mes recherches
12	portent sur les changements dans l'identité sexuelle et de genre, et plus
13	particulièrement sur les inégalités et la violence. Mon but, c'est de parler de plus de ce
14	qui se passe aux États-Unis.
15	Me KRISTA SMITH: Merci, Tristan.
16	Tara?
17	Dre TARA LEIGH TOBER: Bonjour, je suis le docteur Tara Tober
18	et je suis professeure à l'Université de sociologie au Département de sociologie à
19	Santa Barbara. Je travaille sur la culture, la mémoire, et je collabore avec le docteur
20	Bridges en créant ce travail justement qui a rapport avec les pertes massives.
21	Me KRISTA SMITH: Angélique?
22	Dre ANGELIQUE JENNEY: Bonjour, tout le monde. Je suis la
23	docteure Angélique Jenney. Je suis professeure agrégée et titulaire de la chaire de
24	recherche Wood's Homes à l'Université de Calgary. Je suis titulaire d'une maitrise en
25	travail social et je travaille aussi sur la répercussion des traumatismes sur les enfants.
26	Me KRISTA SMITH: Merci beaucoup.
27	Donc, je voudrais commencer avec notre conversation au sujet des
28	définitions. Donc, Tara, Tristan et David, vous avez aidé à la préparation des rapports

1	de la Commission pour notre bénéfice et chacun de ces rapports portent sur ces
2	questions au sujet des définitions.
3	Donc, je voudrais commencer avec David.
4	Votre travail s'est basé sur ce rapport, ç'a été fait des vous avez
5	travaillé sur 25 articles en langue anglaise concernant les pertes massives en Amérique
6	du Nord, en Nouvelle-Zélande et en Australie. C'est le 003355 [sic]. Je me demande,
7	d'un point de vue large, quelles sont vos observations jusque-là?
8	Dr DAVID C. HOFMANN: Lorsque les spécialistes se présentent
9	avec des définitions ou des débats, la première des choses ou toutes sortes de
10	nouveaux concepts que l'on voudrait explorer, on essaye de clarifier la définition, c'est
11	la force qui se cache derrière la science en général, et donc, la science sociale,
12	comment on peut étudier quelque chose qui ne fait pas l'objet d'un consensus, que ce
13	soit sur le comportement, sur les caractéristiques comportementales des individus ou
14	neutres?
15	Donc, l'une des premières des choses à fusionner de ce rapport,
16	c'est qu'il n'existe pas de clarification de définitions, il n'y a pas de consensus. Nous
17	commençons avec une liste de pratiquement 10 000, donc on parle de plusieurs
18	sources, de milliers de sources sur la base de clarté, de concentration, en fonction de la
19	nature, donc on va mettre l'accent plus sur le travail des spécialistes que plutôt que sur
20	d'autres scientifiques, d'autres documents scientifiques d'ordre social.
21	Donc, de ces 95 sources, nous avons trouvé 64 différentes
22	définitions de ce que l'on utilise comme termes parapluie comme « incidents de pertes
23	massives » ou un terme générique, on va dire de « pertes massives ». Donc, comment
24	les scientifiques sociaux peuvent sociologiques peuvent entreprendre plusieurs
25	façons d'étudier ça?
26	L'autre problème, c'est que plusieurs de ces définitions ont été
27	faites ou élaborées de façon isolée des autres, les unes des autres. Donc, on peut

publier, par exemple, les... par exemple, des meurtres de masse, ce qu'on peut

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

concevoir ce que c'est qu'un meurtre de masse qui est complètement différent de ce 1 que ça peut être une fusillade de famille – qui est un autre terme. Donc, en fait, c'est 2 une... essentiellement une comparaison. C'est encore une fois problématique. 3 Et je vais m'arrêter là. 4

Me KRISTA SMITH: Merci, David.

Lundi dernier, Tristan et Tara ont témoigné et je voulais justement rebondir et reprendre avec certains de leurs points de témoignage sur... lorsqu'ils ont parlé de définitions.

Donc, dans votre rapport de commission qui est marqué comme preuve P-001103, Tara, vous aviez observé que, pendant ce travail, vous pouvez être d'accord sur des termes et même sur des incidents qui vont être comme Columbine ou Sandy Hook, ils ne seraient pas classés comme des... selon certaines définitions, donc j'aimerais prendre quelques instants pour essayer de comprendre comment vous voyez la définition et d'essayer de comprendre pourquoi ils sont ce qu'ils sont parce que ça n'a pas l'air évident pour quelqu'un comme moi qui est profane.

Et donc, le premier élément qui m'intéresse, c'est que pourquoi ne pas avoir... c'est-à-dire un seul évènement d'auteur et plutôt considéré plusieurs évènements d'auteurs?

Dre TARA LEIGH TOBER: Donc, une partie de la raison pourquoi c'est le cas, parce que c'est une tentative justement de mettre l'accent sur ce... un type de crime en particulier que l'on appelle des pertes massives aux États-Unis comparé à d'autres termes de violence armée aux États-Unis, et donc, ce qui distingue entre, vous savez, la violence des gangs en particulier et d'autres types de violence qui peuvent avoir de multiples auteurs. Et donc, le FBI avait commencé à définir ces fusillades de masse ou ces tueries de masse comme étant un évènement seul, unique, avec un seul auteur qui a lieu à un seul endroit. Et donc, il y a un seuil de victimes, un minimum de quatre décès lorsqu'on va commencer à compter ou à tenir en considération, plutôt, je dirais, c'est des tueries de masse d'au moins quatre personnes qui ne comprennent pas

1	l'auteur. Et donc, ils auraient besoin de plus de victimes.
2	Me KRISTA SMITH: Donc, je voudrais m'arrêter plus. Donc, vous
3	faites référence à la définition de la FBI qui a ce genre d'exigence?
4	Dre TARA LEIGH TOBER: Oui.
5	Me KRISTA SMITH: Pourquoi juste à un seul endroit?
6	Dre TARA LEIGH TOBER: Parce que ça pour ne pas distin
7	c'est-à-dire distinguer les tueries de masse, les tueries en série.
8	Me KRISTA SMITH: OK. Donc, c'est donc, il y a le temps, le
9	facteur temps et le facteur lieu.
10	Dre TARA LEIGH TOBER: Oui, tout à fait, un facteur temps, un
11	facteur lieu. Tristan et moi sommes d'accord avec David parce qu'une fois que vous
12	commencez à essayer d'appliquer ces sources d'exigences, c'est clair que ça va rendre
13	flou les limites qu'il y a entre eux ou les différences. Et donc, combien de temps ça doit
14	prendre, combien ça va durer, et le tout va devenir va compliquer les choses.
15	Me KRISTA SMITH: Je pense que le détail de tout ça, si c'est dans
16	vos deux rapports, David et vous, Tara, je vais parler un peu plus je vais vous
17	épargner cette épingle en parlant de ces nuances, et ensuite on va prendre du recul
18	pour essayer de comprendre pourquoi, les raisons de ça, pourquoi ça se passe.
19	Tara, êtes-vous en mesure de nous donner un petit peu de
20	contexte, nous expliquer le cadre? C'est le travail de qui? Qui va élaborer ces genres de
21	définitions?
22	Dre TARA LEIGH TOBER: Bon, c'est une très bonne question. En
23	partie, c'est sur le plan de ça dépend de cette définition en quelque sorte officielle du
24	FBI, une source en quelque sorte officielle afin de définir. Nous avons également parlé
25	de ne pas inclure la violence associée aux gangs et les incidents de violence à
26	domicile, familiale. C'est comme on indique dans le rapport, il y a un rapport qui a été
27	publié par les services de police de la ville de New York qui préconise de ne pas inclure
28	les incidents familiaux et c'est souvent la justification que l'on emploie. Il semble que

c'est comme ça qu'on en a parlé en quelque sorte, alors plusieurs personnes continuent

d'en parler comme ça. Mais là, il y a d'autres érudits comme notamment Tristan et moi-

même, et David, qui disent, non, on doit... ça doit être plus systématique.

Et l'autre enjeu, c'est qu'aux États-Unis, il y a un manque de recherches sur les armes à feu en raison de ce qu'on appelle l'Amendement Dickey qui interdisait toute recherche financée par le fédéral d'arriver à toutes sortes de conclusions en ce qui a trait au contrôle des armes à feu. Il y a eu un rapport où les chercheurs avaient trouvé, sans aucune surprise, que le fait d'avoir une arme à feu à domicile, qu'il y avait corrélation avec une susceptibilité plus élevée de violence par les armes à feu, et en réaction à ce rapport-là, on a adopté l'Amendement Dickey soutenu par la NRA qui dit que le gouvernement fédéral ne peut pas soutenir des recherches qui

peuvent arriver à la conclusion qui pourrait soutenir le contrôle des armes à feu.

Le Président Obama a essayé de renverser cela, il a soutenu, il a réservé des fonds pour la recherche sur les armes à feu, mais on était... il y a eu beaucoup de recul. Alors, pendant des années, ce n'était pas permis, on commence à voir du financement, mais le processus est lent. Cela fait également partie de la raison pour laquelle il n'y a pas eu une... on ne sait p0as... on n'a pas pu s'entendre de façon plus claire et qu'on n'a pas pu établir les définitions plus claires.

Me KRISTA SMITH: Et depuis combien de temps est-ce que l'Amendement Dickey est en vigueur?

Dre TARA LEIGH TOBER: Oh, c'était pendant longtemps! J'ai la date... non, je n'ai pas la date dans l'esprit, mais pas mal longtemps. Le rapport Thompson, c'était dans la foulée, bon, il y avait beaucoup d'incidents de violence associés aux armes à feu aux années 80 et les années 90, et le rapport Thompson, il me semble c'est dans les années 90 et l'Amendement Dickey par la suite. Alors, c'était pendant très longtemps où il y avait une interdiction où le gouvernement fédéral n'était pas permis de le faire. À la fois, l'Institut national de la santé et le Centre du contrôle des maladies, le Center for Disease Control, deux instances du gouvernement qui

étudient toutes les menaces à la sécurité, pas juste les maladies.

Me KRISTA SMITH: Voilà, c'est un contexte utile. Pour revenir sur ce que vous avez dit plus tôt, je me rappelle que vous avez dit, soit en préparatoire ou soit dans votre témoignage qu'il semblerait que les gens ont recours à la définition qui existe, celle du FBI ou comment le New York Times a abordé la question et on voit des gens qui créent des bases de données qui vous permettent des exceptions.

pre TARA LEIGH TOBER: Oui. Alors, dans les instances où il doit y avoir un seul tireur, bien sûr – Columbine, c'était certainement l'une des fusillades de masse les plus récentes aux États-Unis. On commence à voir une augmentation dans ce genre d'évènements et Columbine, c'est le début de tout ça. Alors, il y a une base de données de Mother Jones qui dit: ah, est-ce qu'on va faire une exception pour Columbine parce qu'on considère que c'est une fusillade de masse, même s'il y avait plus qu'un tireur? Et l'amendement Dickey, c'est en 1996.

Me KRISTA SMITH: Merci. Alors, avant qu'on se lance dans la discussion sur ce qui pourrait marcher mieux, je voudrais recevoir vos commentaires sur les conséquences de tout ça. Pourquoi est-ce que c'est important qu'une bonne définition n'existe pas pour les évènements de pertes massives – je pourrais vous donner d'autres termes aussi. David?

Dr DAVID C. HOFMANN: Je pense que j'en ai parlé un peu avec ma réponse précédente. Ce qui se passe dans des travaux d'érudits dans les sciences sociales quand il y a une absence d'une définition cohérente, les chercheurs se parlent l'un au-delà de l'autre. Il peut y avoir des centaines d'études qui étudient la même chose, mais sans avoir un consensus au niveau de la définition ou de limiter à deux ou trois définitions qu'on accepte communément. Finalement, on n'a que du bruit qui compare des pommes et des oranges. C'est une façon commune de dire la chose qui sera appropriée ici et je ne dirais pas que c'est des efforts gaspillé; toute recherche rigoureuse qui atteint certaines normes méthodologiques, il y a du mérite dans les choses. Mais on ne peut pas se rendre à un stade important de mener ce qu'on

- appelle... où on peut mener une méta-analyse, où on rassemble nos corpus de la
- 2 recherche qui est menée dans un domaine particulier et finalement, le réduire à ces
- 3 éléments importants pour déterminer où il y a des éléments de contention, de
- 4 contentieux et de consensus. On ne peut pas faire ceci avec l'état des définitions sur ce
- 5 qui constitue un incident de pertes massives.
- 6 Un autre enjeu que moi-même... en fait, j'aurais dû dire ceci plus
- tôt, je vais reconnaitre mon co-auteur, Willa Greythorn, qui a beaucoup de ces
- 8 recherches-là avec moi. Nous avons tous les deux trouvé qu'il y a peu de recherches
- 9 canadiennes: la plus grande partie de cette recherche est menée par des chercheurs
- basés dans les États-Unis et cela donne... cela influence les définitions qui en sortent,
- mais je peux vous en parler plus tard, ainsi que la Nouvelle-Zélande, l'Australie,
- 12 l'Europe. En fait, on a trouvé moins de 10 études au Canada et je ne me rappelle plus
- du chiffre précis, mais parmi les 10, ils n'ont pas tous atteint notre seuil pour être inclus
- dans les 95. Voilà l'état des lieux de la recherche en ce moment.
- Me KRISTA SMITH : Merci, David. Vous avez parlé des
- conséquences universitaires et comment cela pourrait limiter le fait que les travaux
- érudits fassent des progrès. Alors, Tristan, pourriez-vous parler quelles sont les
- implications, les conséquences en matière de politique, du fait qu'on continue à avoir
- des ambiguïtés autour de la définition?
- 20 **Dr TRISTAN BRIDGE** : Il y a plusieurs conséquences associées à
- cela. On doit toujours, lorsque nous... lorsqu'il nous manque des données et il nous
- semblerait qu'on devrait avoir des données, cela devrait toujours nous préoccuper. On
- collectionne des données sur tellement de choses; ça devrait nous surprendre qu'il y ait
- un manque de données à ce sujet. Alors, il y a des guestions qui étonnent des gens
- lorsqu'ils apprennent au sujet de ce sujet, ça les étonne qu'on n'a pas les données, le
- fait qu'on ne peut pas donner un chiffre de combien d'incidents il y a, on ignore les
- victimes parce qu'on ne s'est pas entendus sur comment les mesurer en premier lieu.
- 28 Alors, c'est très difficile de concevoir des interventions et des

26

27

28

1	politiques parce que nous ne savons pas précisément quelles politiques seront les plus
2	utiles parce que nous n'avons pas tous les renseignements dont nous avons besoin.
3	Parfois, dans nos rapports, on citait quelques raisons que les données, il nous semblait
4	qu'on devrait avoir, mais que nous n'avons pas. Parfois, il y a un déséquilibre aux États-
5	Unis entre les incitatifs et les ressources; ceux qui ont les ressources manquent peut-
6	être l'incitatif de faire la collecte de certains genres de données. Alors, il y a plusieurs
7	incitatifs, mais on manque de ressources. Parfois, le genre de renseignements qui nous
8	intéresse, que nous voudrions collectionner, il n'y a pas des façons faciles de les définir
9	de façon objective et si on ne peut pas définir quelque chose de façon objectif, c'est
10	difficile de dire : OK, il y en a combien? Et tous ces facteurs-là jouent un rôle dans ce
11	qu'on peut savoir. Mais comme disait David plus tôt, c'est très important de s'entendre
12	sur une définition quelconque afin qu'on puisse savoir davantage au sujet des modèles
13	qui existent. Toutes les connaissances dont nous disposons, c'est une connaissance
14	partielle.
15	Me KRISTA SMITH : Alors David a commencé en disant que la
16	clarté des définitions, c'est la première étape. Alors, en gardant cela en tête, je me
17	demande : est-il possible d'arriver à une définition qui puisse fonctionner? David, vous
18	avez abordé cette question dans votre rapport commandé à la page 12; vous proposez
19	une définition pour les incidents de pertes massives au Canada. Serait-il possible de
20	mettre la définition à l'écran? Alors, je vais la lire maintenant et là, David, je vais vous
21	demander d'émettre un commentaire sur chacun des éléments de la définition
22	proposée.
23	« Un incident de pertes massives est un acte de
24	violence prémédité et réussi où un ou plusieurs

auteurs influencés par des griefs personnels, des

croyances ou des sources idéologiques extérieures

Alors, commençons par cette notion de préméditation. 1 **Dr DAVID C. HOFMANN**: En fait, je voudrais signaler qu'il y a 2 deux zones où moi-même et mes collègues ne s'entendent pas, un ou plusieurs auteurs 3 ainsi que la période de temps limitée. Il y a même de l'ambiguité au niveau de la 4 définition; je respecte l'opinion de mes collègues, mais ça vaudrait la peine d'une 5 exploration entre nous. 6 7 Mais revenons à la question, désolé pour la parenthèse. La 8 préméditation ; Tara a mentionné quelque chose plus tôt. Cette clarté de la définition ou 9 de se limiter à une certaine définition, on veut éviter d'inclure certains genres de violence qui ne devrait ou qui ne relève pas sous l'égide de ce qui nous intéresse. La 10 préméditation est là pour exclure certains genres de violence, notamment des crimes 11 impulsifs où l'acte n'est pas... ne devrait pas être inclus sous le volet que je vais 12 mentionner. 13 Nous cherchons également à éviter... ça peut être la réponse à 14 15 plusieurs des autres critères; on veut éviter le fait d'élargir le filet. Lorsque nous créons 16 une définition ou que quiconque crée une définition, on veut que cela capte ce que nous voulons que cela saisisse. On veut éviter le bruit parasitaire ou différentes données qui 17 ne sont pas importantes. C'est pourquoi la préméditation figure dans la définition; c'est 18 pour limiter à quelque chose d'utile et dans cette instance, des gestes prémédités. 19 Me KRISTA SMITH: Et le prochain élément sera « réussi, exécuté 20 avec réussite ». 21 22 **Dr DAVID C. HOFMANN** : Même réponse. C'est pas des incidents de pertes massives qui sont planifiés, mais étant donné les circonstances ou 23 24 l'intervention de la police, qu'ils n'ont pas réussi. Ça ne signifie pas que ce n'est pas une menace à la sécurité publique, ça ne signifie pas que ce n'est pas significatif. Mais 25 si on veut comprendre les éléments comportemental, social, économique, toutes les 26 27 autres conséquences sociales associées aux incidents des pertes massives, c'est important de les limiter aux actes que l'on a exécutés avec succès. 28

Me KRISTA SMITH: D'accord. Et peut-être rien à ajouter à « acte 1 2 de violence »? Alors, « un ou plusieurs auteurs ». **Dr DAVID C. HOFMANN**: Et j'invite mes collègues à s'exprimer. 3 Moi-même et Willa, les gens que nous avons consultés dans le cadre de notre 4 recherche, on a songé à cela pendant un certain temps. Finalement, on a cru que ce 5 serait utile d'ajouter « un ou plusieurs ». Pourquoi? Parce que ça ne change pas la 6 7 nature de l'acte, s'il y a deux auteurs ou plus, selon nous – si c'est la violence de gangs, 8 il y a trois, quatre, cinq, six, sept. 9 Les chercheurs ou les individus qui sont intéressés à utiliser cette définition voudraient peut-être ajouter une limite, un seuil, mais on a identifié les 44 10 actes de pertes massives, incidents de pertes massives de 1970 à 2021 au Canada; il y 11 a plusieurs de ces actes-là, de ces incidents-là qui faisaient intervenir deux et souvent 12 trois auteurs. On ne pouvait pas, de bonne conscience, les écarter. Cela revient à cet 13 effet d'élargir le filet ; on voulait inclure des points de données significatifs qui peuvent 14 nous aider à comprendre ce phénomène. Ainsi, on a élargi à un ou plusieurs auteurs. 15 Me KRISTA SMITH : Le prochain élément, c'est « influencé par 16 des griefs personnels, des croyances ou des sources idéologiques extérieures ». 17 **Dr DAVID C. HOFMANN**: Ce qui sous-tend ceci, c'est de 18 distinguer les incidents des pertes massives de formes de violence plus communes. 19 Encore une fois, ce sont des formes de tort social et cela nuit à la collectivité et ça 20 nuit... et c'est une forme de violence nuisible à la collectivité canadienne au-delà des 21 22 victimes. Ici, il s'agissait d'exclure certains actes comme la négligence criminelle ou la violence due aux interventions policières, de la violence qui pourrait avoir lieu en raison 23 24 de la poursuite d'activités criminelles. Alors, il s'agissait d'un raffinement; on voulait s'assurer d'ajouter personnel ou idéologique. 25 D'après ce que nous savons de la recherche en matière de 26 27 sciences sociales, pourquoi il y aurait une escalade chez les individus vers un acte de violence, souvent, c'est une combinaison de griefs personnels et idéologiques et nous 28

- voulions la différenciation claire. Et encore une fois, ce n'est pas l'un ou l'autre; souvent,
- 2 c'est une combinaison des deux.
- Me KRISTA SMITH : Je m'intéresse particulièrement à cet enjeu

 parce que ce n'est pas toujours clair. C'est quoi, le motif? Avez-vous pensé à avoir une
- 5 approche réductionniste?

- Dr DAVID C. HOFMANN: À l'exception d'actes, on voit vers des actes criminels. Mais même... c'est un bon point, mais même ce genre de libellés; ça les limite trop. Les actes de violence qu'on considère sont des actes criminels, alors en ajoutant cela, en soi, par définition, c'est une exclusion de l'acte, c'est une forme de tautologie. C'est un bon point et il y a différentes façons de l'exprimer, mais on a quand même opté pour ce choix de libellé.
 - **Me KRISTA SMITH**: Et l'autre élément que ça vaut la peine d'indiquer, que par exprès, dans votre rapport, vous déclarez que vous avez évité des libellés comme « tireur », « fusillade de masse ». Pourquoi?
 - Dr DAVID C. HOFMANN : Ça a été une décision très difficile. Une partie des 64 définitions que nous avons identifiées, environ 41 % utilise le terme « tireur » ou « fusillade ». C'est un énorme montant; c'était presque la vaste majorité des recherches, c'est dans le contexte des États-Unis où le fusil... et la violence causée par les... met en cause les armes à feu, c'est ce qui est prévalant.

Alors, on a également déterminé dans les 44 incidents de pertes massives que nous avons identifiés, je ne me rappelle plus du pourcentage précis, mais je dirais qu'une majorité d'entre eux impliquait l'utilisation d'une arme à feu. Mais par contre, lorsqu'on regardait la liste des incidents de pertes massives, quand on étudiait la liste des incidents de pertes massives, on trouvait que c'était un peu myope, que d'autres... ce n'est pas le mot, « exclure », mais que l'on mettait l'accent trop sur les armes à feu, car au Canada, bon, les lois sur le contrôle des armes à feu sont plus fortes, plus contraignantes, ce ne sont pas les mêmes types d'armes à feu qui se trouvent au Canada qu'aux États-Unis. Et on a pris donc la décision de s'éloigner de

cette terminologie de tireur – c'était trop étroit.

Me KRISTA SMITH: Merci. Tristan, vos réflexions sur cette définition? Faudrait-il changer ou modifier quoi que ce soit si jamais on devait sortir la définition du contexte canadien?

Dr TRISTAN BRIDGES: Nos travaux sont d'accord avec cette définition. Généralement, il serait peut-être bien pour le Canada ou, par exemple, d'établir une norme internationale en matière de définition de ce type de crime. Aux États-Unis, si on devait élargir à toutes les armes, ce serait difficile, surtout quand on songe au type d'informations que nous voulons recueillir sur les incidents.

Par exemple, Tara et moi, notre définition, donc, qui comprend les fusillades de masse, on partage beaucoup de choses avec cette définition. Nous ne considérons que des incidents impliquant des armes à feu – peut-être d'autres armes aussi. Et dans notre rapport, nous parlons d'un écart entre les homicides aux États-Unis et au Canada qui impliquent les armes à feu. C'est comme le tiers des homicides au Canada versus une bien plus grande proportion aux États-Unis.

Donc, je crois qu'il y a une question de faisabilité lorsqu'on essaie de définir ceci, dépendamment de la quantité de données que l'on veut réunir. Tara et moi, on a songé à créer une base de données à même les cinq bases de données les plus fréquemment utilisées aux États-Unis. On avait donc inclus une variable sur les raisons, les motifs et c'était une proportion énorme des incidents où cette information n'est pas disponible à moins que... si l'auteur de l'évènement ne laisse pas d'écrits et qu'il meurt lors de l'incident, on ne sait pas. Et dans d'autres cas, on ne sait pas qui était l'auteur des faits.

Donc, il faudrait... si on devait inclure des actes commis par le biais de n'importe quelle arme, le nombre d'incidents aux États-Unis serait tellement grand que dépendamment de l'information que l'on voudrait recueillir sur chacun des incidents, ça deviendrait peu faisable rapidement. Au Canada, le contexte est peut-être différent. Pour ce qui est du motif, on pourrait négliger certains motifs, car on n'a pas de

moyen objectif de savoir si ces motifs existaient. Donc, de notre perspective, on aura 1 peut-être quelque chose à ajouter, mais il ne s'agit pas non plus d'être en désaccord 2 avec le rapport, mais il s'agit plutôt de dire, est-ce qu'on serait capable justement de 3 réunir ces données systématiquement. Ce sont des commentaires très valables et 4 intéressants. Sur la question des motifs, l'ajout des griefs personnels et croyances et 5 les sources idéologiques externes. Bon, découlent de ma propre carrière et qui... et 6 mes recherches qui portent sur des... l'escalade vers des actes motivés par l'idéologie. 7 Ce que la science sociale dit, c'est qu'avec... à quelques exceptions près, où la santé 8 9 mentale joue un rôle, les gens ne vont pas s'impliquer dans des actes violents comme ceux-là, sans avoir une bonne raison. Parfois ce sont des raisons personnelles ou 10 tordues, mais les gens ne vont pas se lever le matin et décider de commettre un acte 11 violent sans avoir une justification quelconque. Il y aura des exceptions à la règle, bien 12 sûr. Et dans les cas où l'auteur s'est enlevé la vie ou ne laisse rien de concret qui 13 permet de définir les motifs, je dirais que l'ajout de ces critères vise à exclure les actes 14 sans raison, toute violence est sans raison, mais vise à exclure tout acte n'ayant pas de 15 16 mobile défini. Donc il s'agit de cerner mieux les actes en... **Me KRISTA SMITH:** Tara, avez-vous quelque chose à ajouter? 17 Dre TARA LEIGH TOBER: J'aurais cette question à poser. Si les 18 gens ne font pas cela sans avoir un grief quelconque, ou un... ou... quel serait un 19 exemple d'un événement de perte massive où le fait d'ajouter le ressassement des 20 griefs personnels aurait pour effet d'exclure certains incidents? 21 22 **Dr DAVID C. HOFMANN:** Bon, j'essaie de bien choisir mes mots. Donc j'espère que je vais donc m'exprimer comme il faut, mais là où il y a une santé 23 mentale, une maladie mentale extrême, j'utilise... encore là, j'utilise un terme, le terme 24 « sans raison », mais ça, c'est le cas de toute la violence. Mais là où la santé mentale 25 de l'agresseur ou de l'auteur est tellement dégradée que le seul mobile peut être donc 26 27 un genre de psychose. À ce moment-là, parce que la violence est toujours horrible et détestable quand c'est... sous toutes ses formes, mais dans... généralement, il y a 28

- dans la tête de l'auteur, il y a une raison, il y a un mobile. Peut-être qu'il s'agit d'un grief
- 2 personnel ou au nom d'une idéologie, il y a quelque chose, une force motrice. Et je
- peux vous dire qu'il y a peu de tels cas, mais il y a quand même quelques cas où il n'y a
- pas de force motrice évidente et on devrait les exclure ces cas-là. C'est une nuance,
- 5 mais une nuance valable, selon moi.
- 6 **Me KRISTA SMITH:** Mais la discussion est intéressante. J'ai envie
- 7 de continuer, mais Tara, avez-vous quelque chose à ajouter?
- 8 **Dre TARA LEIGH TOBER:** Oui. Je trouve qu'il serait difficile de
- 9 distinguer entre ces gens. Par exemple, avons-nous un cas où est-ce que
- généralement la santé mentale... mais ça, c'est un enjeu difficile en tant que tel, les
- gens qui souffrent de maladie mentale sont plus susceptibles d'être des victimes de
- crimes. Et on a des cas, par exemple, du tireur à Las Vegas où on peut présumer que
- c'était quelqu'un avec une motivation politique ou un grief personnel. Mais si on devait
- étudier l'avis de quiconque, on trouverait des griefs personnels. Donc quand on fait le
- recueil des données, je trouve qu'il serait très difficile de distinguer entre ces différents
- 16 cas sur cette base-là.
- Dr TRISTAN BRIDGES: Rapidement, je trouve que l'autre chose
- que l'on pourrait faire serait donc de réunir des données pour répondre à ces questions.
- 19 Donc quelle proportion de ces incidents sont associés avec des griefs identifiables que
- 20 l'on ne pourrait pas poser si on exclut les incidents qui ne réunissent pas ces critères.
- 21 Donc si la Commission devait décider qu'il fallait savoir combien de ces incidents existe,
- et bien il faudrait ne pas les exclure d'avance.
- 23 **Me KRISTA SMITH:** J'ai songé à votre témoignage de lundi quand
- vous avez dit que si on met dix savants dans une salle, on ne serait pas... les dix ne
- pourraient pas se mettre d'accord. Alors je pense qu'on est en train de voir cela. Et bien
- je suis curieuse de savoir ceci, comment se fait-il qu'il ne soit pas possible d'inclure des
- 27 méthodes aux États-Unis qui impliquent des armes autres que des armes à feu, par
- 28 exemple une arme impliquant l'essence. Est-ce que ça vous empêcherait de...

d'interpréter les données ?

1

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Dr TRISTAN BRIDGES: Oui, c'est donné-là sont réunies par le FPI 2 dans ce qu'on appelle un rapport uniforme sur la criminalité. Quand on se rend sur le site web du FPI, c'est un site très officiel et on aurait l'impression d'avoir un nombre très déterminé de ces incidents, mais ces données sont soumises volontairement. Volontairement d'abord aux états et ensuite, certains états ne vont pas soumettre ces données au gouvernement fédéral. Mais même à cela, on a... les données que nous avons représentent une estimation très conservatrice de ce type d'incidents. Je pense que dans les données supplémentaires sur les homicides du FPI, on inclut une variable sur le type d'arme qui a été utilisée. Il y a un nombre énorme de variables. La plupart des gens qui vont utiliser ces données pour étudier les fusillades de masse vont retirer un sous-ensemble de ces données qui implique les armes à feu. Si on inclut toutes les données, le nombre d'incidents est tellement grand, cela ne veut pas nécessairement dire qu'on ne veut pas avoir un ensemble de données très important, mais dépendamment de l'information, des renseignements recueillis, il devient de plus en plus difficile d'ajouter de nouvelles variables. Par exemple, si on voulait ajouter ceci ou cela, cela devient très difficilement maniable. Me KRISTA SMITH: Alors, avant de passer à un autre thème, le thème de la possibilité ou non de définir ce phénomène, quel serait le message qu'il faut retenir. On dirait qu'il s'agisse de trouver le... la zone parfaite. On ne veut pas avoir une définition tellement étroite que l'on... qu'elle ne soit... que les conclusions ne soient pas comparables avec celles d'autres chercheurs, mais quand même il faut... on ne peut pas non plus ratisser trop large. Comment est-ce que l'on va s'y prendre? Dre TRISTAN BRIDGES: Peut-être que David ne serait pas d'accord avec Tara et moi, mais nous, on... par exemple, les incidents qui impliquent les armes à feu impliquent généralement beaucoup plus de pertes. Dans le contexte des Etats-Unis, cela nous intéresse. Les armes à feu représentent une façon de poser des limites, et l'autre façon de le faire c'est qu'il faut que ça se fasse selon le nombre de

- victimes. Quel est le nombre de victimes au-delà duquel on peut dire que c'est un
- 2 événement de perte massive ? Et dans la littérature généralement, on utilise le nombre
- de quatre victimes. Et plus vous réduisez le nombre de victimes et plus l'échantillon
- 4 sera grand. Donc Tara et moi, on a adopté ce seuil de quatre, mais on a dit qu'il faudrait
- 5 que ce soit non seulement des décès, mais aussi des blessures. Il y a bien des
- 6 incidents aux États-Unis qui semblent être des fusillades de masse, mais qui ne sont
- pas inclus parce qu'il n'y a pas assez de personnes qui en sont mortes. Donc il y a des
- 8 incidents où on dirait qu'il y a quelqu'un qui avait des motifs, ou des griefs, des mobiles
- 9 personnels, mais ce n'est pas quatre personnes qui sont décédées suite à l'incident et
- donc ça, c'est pour cela que nous avons, avec David, choisi d'inclure des incidents
- impliquant des blessures.
- Dr DAVID C. HOFMANN: Il faut reconnaitre qu'il y a effectivement
- des conséquences psychologiques au-delà des conséquences physiques de la
- 14 violence.
- 15 **Me KRISTA SMITH:** Merci. Passons des définitions aux variables.
- 16 Décortiquons les variables. Les paramètres ou les données que l'on voudrait recueillir.
- David, vous l'avez étudié au Canada avec Tara. Vous avez préparé un tableau à la
- page 14 de votre rapport, où vous dites que vous avez étudié 44 incidents de pertes
- massives au Canada entre 1970 et 2021. Et donc, vous avez étudié quelques indices.
- 20 Quelles sont vos conclusions en termes du type de violence ?
- 21 **Dr DAVID C. HOFMANN:** Je voudrais commencer en
- reconnaissant d'abord l'apport énorme de M. Greythorn et de sa recherche qu'elle a
- fait. Pardon, que Mme Greythorn a fait. Elle a été une force motrice de cette recherche
- et je ne veux pas donc lui piquer le crédit. Mais ceci dit, j'ai quand même participé à la
- préparation de ce tableau. Comme j'ai dit, la très grande majorité des 44 incidents
- canadiens impliquaient des armes à feu, donc cela nous ramène aux commentaires de
- 27 Tristan et Tara selon lesquels les armes à feu pourraient être un facteur important. Mais
- quand on essayait de déterminer les critères d'inclusion et d'exclusion, on s'est dit

1	qu'étant donné l'importance et l'impact de ces armes à feu par exemple, prenons le
2	cas du désastre de l'air impliquant un acte terroriste, donc d'Air India 182, vol 182, ça,

3 c'était évident que c'était un événement de perte massive, on ne pouvait pas l'exclure

parce que les armes à feu n'étaient pas impliquées. Il y avait des incidents où on s'était

5 dit qu'il serait inadmissible de les exclure. Là où les armes à feu... bien que les armes à

6 feu représentent la méthode prédominante utilisée par les auteurs de ces actes

violents, il y a aussi des incidents qui doivent être inclus selon nous, qui réunissent les

critères nécessaires pour être inclus aussi.

Donc, parlons donc maintenant des lieux de commission de ces actes violents. Je ne me souviens pas sans regarder le tableau, j'avais beaucoup de notes. Merci. Les lieux sont très divers et ça, je peux le voir à coup d'œil. Il n'y avait pas de tendance quelconque. Ces événements ont eu lieu dans différents milieux, lieux de travail, entre conjoints, contre l'infrastructure critique, contre les politiciens. Bien que l'on n'ait pas fait d'analyse statistique, il n'y avait pas de tendance qui se démarquait.

Me KRISTA SMITH: Et finalement, une autre question sur ce point ou peut-être que la réponse est, « je ne sais pas » ou « ce n'est pas clair », mais est-ce que vous pouvez nous indiquer si oui ou non les incidents se déroulent plutôt en zone urbaine ou rurale ?

Dr DAVID C. HOFMANN: Ce n'est pas quelque chose que nous avons exploré. Dans ma recherche sur la violence de l'extrême droite, ce serait peut-être intéressant pour la Commission de... parce que des actes de violence d'extrême droite ont lieu en milieux urbains plutôt que rural [sic]. C'est le contraire aux États-Unis, la violence d'extrême droite se donne surtout dans les secteurs de milieux ruraux. Je ne sais pas si... quel est le... je ne sais pas si c'est allé trop loin, mais vous pouvez donc répondre à cela.

Me KRISTA SMITH: Et avant de quitter cette table ronde, y a-t-il d'autres modèles dans les données qui ressortent vraiment pour vous ?

Dr DAVID C. HOFMANN: Pas de modèles je dirais, c'est plus en

24

25

26

27

28

1	nombre. Si je peux, vous savez, contacter cela, c'est clair que le nombre serait très
2	élevé. Bien sûr utilisez la définition que nous avons utilisée, que nous avons voulu
3	réduire la chose, mais pas autant que ça. Donc nous avons voulu être plus spécifiques,
4	sans pour autant être plus exclusionnaires [sic], mais je dirais que les normes sont plus
5	élevées et donc si on applique ça dans le contexte américain, nos collègues avec nos
6	collègues américains, je suis sûr que ce nombre sera beaucoup élevé.
7	Me KRISTA SMITH: D'accord. Donc pour, justement orienter cette
8	discussion sur la base des données des États-Unis, je voudrais attirer votre attention
9	sur un article que nous avons vous avez fourni dans le paquet des du rapport
10	produit, préparé par <i>Voices of America</i> , les Voix de l'Amérique, qui détaille une base de
11	données crée par le Violence project, le Projet de violence. Sur 168 fusillades de masse
12	aux États-Unis, entre 1966 et 2020, on peut trouver ça aux pièces P-00396.
13	Donc selon le Violence project, il y a eu 168 fusillades de masse,
14	toutes sortes confondues, mais en voyant tout cela, ils ont découvert que les tireurs de
15	masse ont tendance à partager quatre points en communs. Souvent il y a un
16	traumatisme dans la petite enfance et une exposition à la violence à un jeune âge, le
17	deuxième, c'est qu'il y avait un grief ou un point de crise identifiable. Le troisième, c'est
18	que ces individus avaient étudié les actions des tireurs passés et cherché à valider
19	leurs méthodes et leurs motivations et leurs motifs. Et le quatrième point, c'est qu'ils
20	détenaient les moyens de réaliser des attaques.
21	David, étant donné que cela correspond à votre travail de
22	l'expérience canadienne, pour ce qui est de l'expérience canadienne, qu'est-ce que

vous pouvez nous en dire?

Dr DAVID C. HOFMANN: Si je peux laisser mon collègue, je préfèrerais répondre à ce qu'il va dire.

Me KRISTA SMITH: D'accord, c'est bon. Tristan.

Dr TRISTAN BRIDGES: En fait, le Projet de violence, ou le Violence project, est un projet très important, qui fonctionne parfaitement dans le

1	contexte de cette Commission. Donc pour ce projet pour lequel nous utilisons une
2	définition plus étroite au sujet des victimes du Violence project, cela va dire l'explication
3	qu'il va donner, c'est qu'ils ont fait ça pour ce sont des données qui sont accessibles.
4	Donc on va dire au sujet de ce rapport, c'est qu'on doit savoir quel genre d'incident on a
5	raté ou on a manqué pour tirer des conclusions pareilles et il y a beaucoup d'incidents
6	comme celui-là. Donc, d'abord c'est fatal, on peut se mettre d'accord sur le rapport, on
7	a besoin de savoir si c'est le ces modèles dans ces données sont essentielles, sont
8	spécifiques aussi, on peut en tirer quelque chose ou le rapport que nous avons lu, le
9	rapport auquel vous avez fait référence, Krista, ça va être plus ma réponse à moi et
10	celle de Tara.
11	Donc, si je peux vous donner un exemple, par exemple l'auteur a
12	un historique ou un précédent de santé mentale, on ne va pas comparer cela avec le
13	reste de la population, donc ça va être une en fait, une raison qui va expliquer
14	pourquoi ces choses se sont passées. Donc, juste pour vous dire donner un exemple
15	par rapport aux fusillades dans les écoles aux États-Unis, lorsqu'il y a il y a beaucoup
16	de recherches qui ont été faites au sujet des fusillades dans les écoles, les résultats
17	étaient que les auteurs ont souvent été victimes d'intimidation, ce sont les c'est-à-dire
18	les recherches ressortent avec ça, en fait. Aussi, parfois il est question de les
19	identifier mais si on tient en considération les sondages des étudiants aux États-Unis
20	qui si on leur pose la question : « Combien en avez-vous [sic] intimidés? », c'est auss
21	un très grand nombre de personnes qui ne vont pas quand même s'engager,
22	embarquer dans des fusillades de masse.
23	Donc, ce sont là les points que l'on doit garder en tête lorsqu'on
24	tient en considération ces données.
25	Tara, je ne sais pas, peut-être qu'elle voudrait ajouter quelque
26	chose?
27	Me KRISTA SMITH: Donc, Angelique, j'allais vous poser la

question sur ces quoi les limites, quelles sont les limites à mettre, c'est-à-dire les limites

possibles dans ce type de rapport? Avez-vous un quelconque commentaire à ce sujet? 1 Dre ANGELIQUE JENNEY: Je suis entièrement d'accord avec les 2 commentaires de Tristan parce que si on pense à la prévalence au niveau de la société 3 en général en termes de... lorsqu'on sait que le Canada a expérimenté un certain 4 pourcentage qui remonte à l'enfance, à la petite enfance, on parle de 35 % des 5 étudiants... qui ont déjà fait acte d'intimidation, ce qui est un grand nombre. On parle 6 aussi de traumatismes de l'enfance, la maladie mentale aussi. Si on va tout 7 simplement... en considération tout simplement le traumatisme, on parle de 18 % et 8 9 66 % des Canadiens ont rapporté avoir été victimes d'intimidation dans leur vie. Donc, on ne peut pas...lorsqu'on voit ces nombres des enfants qui 10 ont vécu de la violence, qui ont été maltraités et qui ne sont pas forcément devenus des 11 auteurs, on peut faire des liens entre cette expérience et la même chose avec des 12 problèmes de santé mentale. Un Canadien sur trois sera touché par la santé mentale 13 durant leur vie, et donc... par exemple, nous avons des données de 2016 jusqu'à 2017, 14 un Canadien sur sept a des problèmes ou a accès à des soins pour la maladie mentale. 15 16 Donc, ce sont de grands nombres, et juste les liens, c'est un lien solide et fort qui, je dirais, va pouvoir provoquer des incidents pareils et, je dirais, un peu partout. 17 **Me KRISTA SMITH:** Donc, y a-t-il une... et ma question, c'est pour 18 tout le monde, est-ce que la valeur de regarder ce type de caractéristiques 19 démographiques lorsqu'on essaie de voir s'il y a un modèle? 20 Dre TARA LEIGH TOBER: Oui, bien sûr, comme vous voulez. 21 22 **Dre ANGELIQUE JENNEY:** Oui, je pense que c'est toujours une valeur lorsqu'on prend ça en considération parce qu'on ne peut pas intervenir plus tôt 23 24 lorsqu'un enfant a un traumatisme, on ne peut pas aborder certaines de ces questions. Je crois que je suis en train de lire un autre rapport avant... j'étais en train de lire un 25 autre rapport avant cette réunion, et donc, c'est un « package » qui justement démontre 26 27 la différence entre la santé mentale et le taux bas, je pense qu'on a déjà mentionné que les personnes souffrant de santé mentale vont être plus victimes plutôt que des auteurs. 28

1	Donc, ce sont des éléments qu'il y a lieu de tenir en considération
2	parce que ce sont des points en tant que société, on devrait prévenir les
3	traumatismes de l'enfance pour tous les enfants. On ne voudrait pas que les enfants
4	passent par cela, on ne voudrait pas que les gens vivent cela sans qu'il y ait du soutien
5	pour eux autres, sans qu'ils aient droit à de l'assistance, à une certaine assistance.
6	C'est une question très complexe, en fait.
7	Me KRISTA SMITH: Merci.
8	Tara, des détails à rajouter?
9	Dre TARA LEIGH TOBER: Non, pas vraiment. Je suis d'accord
10	avec tout ce qu'a dit Angelina [sic]. Bien sûr, si on voit tous ces résultats des données
11	et qu'il y ait plus de financement, plus de soins pour les personnes qui passent ou qui
12	ont des problèmes de santé mentale ou qui ont été victimes d'intimidation, ça peut juste
13	être fait, mais tant que le temps de faire des prévisions ou de prédire des choses
14	pareilles, je ne pense pas que ça va marcher.
15	Me KRISTA SMITH: D'accord. Merci.
16	Des détails à ajouter? Des commentaires?
17	Dr DAVID C. HOFMANN: Les spécialistes sont typiquement
18	intéressés par la dynamique sociale sur pourquoi et comment un individu va c'est-à-
19	dire va aller vers des incidents de masse ou des actes de violence. Donc, c'est une
20	lacune qui explique cela, explanatoire. Donc, c'est une question de pourquoi c'est le
21	cas, c'est pourquoi ces griefs, ces problèmes auxquels font face des millions de
22	Canadiens et des millions de personnes à travers le monde entier, pourquoi une toute
23	petite minorité de ces populations vont, par exemple, s'intensifier et passer à l'acte, un
24	acte de violence.
25	Donc, la question est vraiment latente maintenant, mais la réponse
26	c'est que nous ne savons pas. On admet que la tâche des spécialistes qui sont
27	intéressés par cette dynamique, sur pourquoi ça s'intensifie et que certaines personnes
28	embarquent et vont vers l'extrémisme, donc c'est très complexe comme question

- lorsqu'il est question justement de parler de la dynamique sociale qui implique l'être
- 2 humain, et leur conduite et leur identité et tout ça. Ça va toujours être quelque chose de
- très complexe, un grand paquet de raisons qui fait que les tentatives pour réduire les
- 4 lacunes.

- 5 Donc, pour répondre à votre question, Krista, la réponse, c'est oui,
- 6 ça vaut la peine. Ça vaut la peine parce que c'est un cheminement, c'est un parcours
- 7 que... dont le rôle de certains spécialistes est de réduire justement et d'aborder ou de
- 8 s'attaquer à ces lacunes.
 - Me KRISTA SMITH: Merci beaucoup.
- 10 Quelque chose d'autre?
- Donc, je voudrais maintenant rediriger vers la discussion d'une
- autre façon et on passe à Angelique, et, c'est ça, le rapport de Voices of America qui a
- révélé que les traumatismes de la petite enfance et l'exposition à la violence à un jeune
- 14 âge, c'est clair qu'ils ne sont pas prévisibles, mais ça serait utile si on peut en savoir
- plus sur le travail que vous faites et c'est quoi les répercussions, qu'est-ce que vous en
- 16 voyez, c'est quoi son impact lorsque vous voyez cela avec les enfants qui ont été
- victimes ou qui ont des traumatismes?
- Dre ANGELIQUE JENNEY: Merci, Krista. Lorsque je pense à ce
- travail, il est important de parler, de dire, parce que même les études dans les
- recherches que nous effectuons sont limitées par qui va participer et qui va avoir accès.
- 21 Donc, lorsqu'on parle des répercussions dont nous savons qui ont rapport avec les
- traumatismes de la petite enfance, c'est dans un domaine ou dans les domaines où je
- 23 ne pense pas qu'il y a une définition au sujet des termes ou de termes génériques pour
- 24 ca, que ce soit des expériences traumatiques ou leurs répercussions sur... pour toute
- une durée de vie. Je pense qu'on est d'accord aussi que c'est complexe et qu'on ne
- peut pas vraiment considérer cela... on ne peut pas le voir sur une base individuelle et
- 27 d'où sa complexité.

28

Et donc, à titre d'exemple, on sait que presque un million d'enfants

- dans ce pays chaque année sont exposés à la violence chez eux et on sait que la
- 2 majorité du bien-être des enfants dans le monde sont victimes de violence du
- partenaire intime, et aussi ça implique des enfants qui ont au moins 2-3 ans, et ces
- 4 données démographiques changent souvent en raison de la sensibilisation au sujet de
- 5 la violence, de l'exposition des enfants à la violence. Par exemple, la concurrence de
- traitements et d'autres défis qui se passent ou d'autres problèmes qui existent dans
- 7 certaines familles.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

21

22

23

24

25

26

27

28

traumatismes de mille... plusieurs façons, et donc, ce qui nous intéresse encore une fois, c'est les risques multiples de comportements, et aussi ça va dépendre d'autres

groupes d'éléments et de facteurs qui sont individuels, donc ce sont les individus par

On sait que les enfants sont victimes d'exposition aux

rapport à l'enfant lui-même, ou qui sont externes au monde de l'enfant, donc, par

exemple, c'est quoi la structure de la maison, les membres de la communauté qui sont

impliqués, le développement, de comment ça se passe pendant leur vie, comment ils

comprennent cela, est-ce que ça a des répercussions sur eux, est-ce que ça a des

répercussions sur leur capacité quant à avoir accès à ce qu'on va considérer comme

des composantes de facteurs qui bâtissent la résilience lorsqu'ils sont à l'école,

lorsqu'on est isolés aussi en milieu scolaire, et aussi les répercussions de ce genre de

traumatismes qui... il est question de lutter contre cela, aussi de récupérer ou de bâtir

des amitiés, que l'on a peur de perdre parce que ça va permettre de les protéger.

Et donc, on parle aussi de la violence, on sait que les enfants n'ont pas accès à, par exemple, aux soins de santé, à des structures aussi comme la police ou comme la Protection des enfants pour qu'ils soient utiles aux familles qui vivent avec cette menace. Donc, il y a tellement de façons de... par exemple, des répercussions, mais en même temps, je souhaite et j'espère qu'il y a beaucoup d'enfants qui ont vécu cela, on n'en entend pas parler que jusqu'à plus tard et que d'autres enfants, on apprend ce qui leur arrive à une étape un petit peu plus avant.

Donc, pourquoi il est important de considérer cette question de

- tenir en considération le traumatisme des enfants? Si je peux faire un commentaire sur
- 2 ça, c'est que la Commission, on a besoin d'oublier cette idée qui concerne d'identifier ce
- qui se passe avec A, B et C, on doit absolument considérer que ce qui arrive aux
- 4 enfants fait partie de la communauté, ça fait partie de la réponse, de la réaction de la
- 5 société, des familles vis-à-vis des enfants. La société doit réagir à ce genre
- d'expériences. On peut faire plus pour justement arrêter, mettre fin à l'intimidation.
- 7 Lorsque les gens, ils vont remplir le sondage, ils vont dire « oui, ça, ça m'arrive », « ça,
- 8 c'est déjà arrivé à quelqu'un », il est question de sensibilisation, de programmes qui
- 9 visent la sensibilisation, que ce soit dans les familles... en fait, on forme les personnes
- pour qu'elles soient en mesure de parler à leurs familles et, comme dans d'autres
- sociétés, nous avons plus de responsabilités à être entreprises pour ce qui est des
- individus qui vont commettre des choses nuisibles et aussi d'autres parties de la
- communauté où il y a intervention pour cela.

monde lorsqu'ils ont vécu cela?

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

J'ai répondu à votre question?

Me KRISTA SMITH: Dans un certain sens, oui. Je suis en train de décider. En fait, je voudrais avoir deux autres questions pour la question d'origine. Je vais revenir sur deux points importants que vous avez soulignés. Donc, je pense que... je voudrais poser la question de toutes les façons, sachant que je vais revenir à ce que vous venez de dire parce que c'est un point sur lequel on a besoin de s'attarder pour en parler, mais avant d'aller là, je voudrais... enfin, gardons en tête que l'audience fait partie de... c'est-à-dire y'a des gens qui sont comme moi qui ne sont pas du domaine, qui n'en savent pas plus que ça. Y a-t-il une façon de nous dire en termes généraux par rapport à un enfant qui a été exposé, qui a vécu une expérience de traumatisme, de

Dre ANGELIQUE JENNEY: Je pense qu'on peut développer cela à partir du moment où un adulte peut toujours gérer que l'on appelle des régulations émotionnelles qui est la capacité de gérer son stress, de savoir choisir le moment de

violence, que les répercussions soient émotionnelles ou ce qu'ils ont appris sur le

- demander de l'aide à autrui, et donc, l'exposition à la violence, au traumatisme. Je vais
- être claire. Lorsque je parle de ces pièces définitionnelles, je parle du traumatisme
- complexe, je parle de ce dans quoi un enfant est... vit, je parle de traumatisme
- 4 complexe qui est particulièrement... qui survient dans des relations avec quelqu'un pour
- 5 lequel... qui est censé être un aidant naturel. Donc, sur la base de ces conceptions, il y
- a des personnes qui voient ça au niveau... tout au long de leur vie, que ce soit votre
- 7 aidant naturel le plus proche ou l'enseignant, la personne avec qui on a une certaine
- 8 confiance... en qui on a une certaine confiance, et puis on est lésé ou blessé par
- 9 certaines personnes qui, en fait, devaient nous aimer le plus ou qui nous fait le plus
- peur. Donc, on va penser à ce que, d'accord, c'est un étranger que je ne connais pas
- du tout, mais vers lequel je pourrais retourner plutôt que quelqu'un de ma famille.
- Donc, lorsqu'on pense à comment les enfants et les petits enfants
- en apprennent plus sur leurs émotions et sur ce qui se passe... lorsqu'on prend un
- bébé qui pleure, on les prend dans les bars, on les berce, on leur parle, et donc, avec le
- temps, ils vont développer cela avec eux-mêmes et pour eux-mêmes. Donc, si on est
- un bébé et qu'on grandit dans une école où lorsqu'on pleure ou on a besoin d'aide et
- 17 qu'on voudrait en parler et qu'on ne vit pas une expérience pareille...
- 18 C'est juste que quand je parle que... on entend bien en tout cas.
- 19 Bonjour Zoom!
- Donc, plusieurs de ces enfants manquent de développement
- 21 affectif, sont moins au courant de leurs émotions, parce qu'ils n'ont personne pour les
- comprendre, cela pendant que les traumatismes se passent, ils sont moins susceptibles
- 23 de décrire cette expérience, utiliser différentes émotions pour décrire leurs sentiments.
- 24 S'ils ne peuvent pas identifier cela, s'ils ne peuvent pas écouter ses émotions, ces
- sentiments-là, cela pour déclencher des stratégies d'adaptation, pour utiliser ces
- réactions pour obtenir de l'aide, alors ils sont laissés un peu pour compte. Imaginez-
- vous grandir et ne pas pouvoir parler à quelqu'un, trouver une façon de faire que notre
- corps se sente un peu mieux, c'est ça la fonction souvent des autres personnes au

10

15

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- cours de notre vie. Toutes les personnes dans la salle connaissent quelqu'un qu'on
- 2 pourrait voir si on était blessé, même comme adulte, qui ferait qu'on se sente mieux, et
- 3 c'est ce que les enfants apprennent tôt. Quand on est exposés à de la violence de la
- 4 part de quelqu'un qui est censé se soigner... vous soigner, on apprend à moins bien le
- 5 faire, et cela peut être un parcours difficile pour essayer de déterminer cela comme
- adulte et c'est surtout ce que les gens font tout au cours de leur vie pour essayer de
- 7 trouver une autre personne avec laquelle ils se sentent suffisamment en sécurité où ils
- 8 apprennent à se règlementer dans le contexte de cela.

pas l'objet de soins qui sont fiables et sécuritaires.

- **Me KRISTA SMITH:** Merci. Cela aide à rassembler un portrait qui aide à décrire... à expliquer ce qui se passe chez certaines personnes.
- 11 **Dre ANGELIQUE JENNEY:** J'ajouterais aussi, si on songe aux 12 enfants qui sont dans... gardés hors des foyers, de la justice juvénile, ils connaissent 13 tellement de traumatismes. Si on songe au fait que le risque quand on se met en 14 difficulté dans le monde, c'est parce qu'il n'y a pas de soins. On n'a pas ... on ne fait
- Me KRISTA SMITH: Je veux juste m'assurer que j'ai bien compris
 votre utilisation du terme « les traumatismes complexes ». Vous avez rattaché cela à
 des relations.

tort de la part de quelqu'un que l'on « fie » et qui nous importe, c'est ça qui fait que c'est compliqué. Si on est un peu... un étranger nous porte préjudice et on dit à la famille que cette terrible chose s'est passée, la famille nous soutient, ils obtiennent de l'aide, ils appellent l'école, ils font appel à la police, et tout le monde vous dit c'est pas de votre faute, on vous protège. Si c'est quelqu'un qui est censé vous soignez, peut-être qu'ils vont dire « oh, ça ne s'est pas produit », ils vont dire « ne le dites pas à qui que ce soit », ou encore pire, ils disent « c'est votre faute et c'est la raison pour laquelle ça se passe ». Cela porte vraiment confusion aux jeunes et c'est difficile de résoudre tout cela. Il faut trouver des façons fonctionnelles, non fonctionnelles de gérer cette

1	expérience-là pleine de détresse et parfois dès un très jeune âge.
2	Me KRISTA SMITH: Merci.
3	Nous allons prendre la pause du milieu d'après-midi bientôt. Avant
4	de prendre la pause, je vais juste vérifier avec les autres membres du panel.
5	Est-ce qu'il y a du suivi en fonction des commentaires d'Angelique?
6	D'accord.
7	Est-ce qu'on peut prendre la pause?
8	COMMISSAIRE MacDONALD: Oui. Merci bien. Ce sera une
9	pause de 15 minutes.
10	L'audience est en pause à 15 h 06
11	L'audience est reprise à 14 h 24
12	Me KRISTA SMITH: Nous nous attardons à présent à un autre
13	aspect qui revient souvent dans la discussion. On a vu dans le rapport de Voices of
14	America que des 168 évènements de pertes massives examinées, seulement 4
15	impliquaient des femmes. Le genre semble être un élément important.
16	Tara et Tristan, vous en avez parlé longuement de votre
17	témoignage de lundi. Donnez-nous une entrée en matière, Vous étudiez la masculinité,
18	comment est-ce que vous définiriez la masculinité dans la culture américaine?
19	Dr TRISTAN BRIDGES: Je suis expert dans le domaine. La
20	masculinité, bon, quand on pose la question, il serait bien d'avoir une réponse qui serai
21	comme la réponse à la question « qu'est-ce que la gravité? », mais finalement, ça
22	s'adonne que la masculinité a différents sens dans différentes cultures, pour différentes
23	personnes, et l'une des façons que les chercheurs ont essayé de définir ce concept
24	glissant est de procéder par un processus d'élimination.
25	Et donc, nous résumons dans notre rapport un ensemble de
26	travaux sur la théorie de l'identité sociale, ce qui suggère que si vous avez une identité
27	qui est très significative pour vous et que cette identité est contestée ou perçue comme
28	étant contestée, une réaction pourrait être, donc, de faire montre de cette identité de

- façon exagérée. C'est une façon qu'entre... de définir la masculinité. Donc, ce que l'on
- a fait dans ces études, c'était de contester les prétentions de masculinité et ensuite de
- 3 voir quels sont les résultats.
- 4 Plusieurs études ont démontré que les hommes ont tendance à
- 5 chercher plusieurs choses quand ils se sentent menacés dans leur identité de genre.
- 6 Par exemple, les hommes seront plus portés à la violence quand leur masculinité est
- 7 contestée, qu'ils acceptent des énoncés de suprématie masculine comme quoi...
- 8 comme, par exemple, « je crois que les hommes sont supérieurs aux femmes », et cela
- 9 nous fait comprendre que la violence est associée avec la masculinité d'une manière ou
- d'une autre, car l'identité de la... la théorie de l'identité sociale nous dit que, quand on
- conteste une identité, on pourra en savoir beaucoup sur la nature de cette identité en
- voyant quelles sont les réactions de la personne.
- 13 **Me KRISTA SMITH:** Est-ce que ces données proviennent
- 14 seulement des États-Unis?
- Dr TRISTAN BRIDGES: Ces études sont assez récentes, la plup...
- une bonne partie de la recherche s'est faite aux États-Unis, mais non pas
- exclusivement. Cette recherche s'est faite dans des contextes expérimentaux sur de
- jeunes hommes, souvent sur des étudiants, des étudiants universitaires, donc ce sont
- des données partielles qui nous indiquent quand même que, quand la masculinité
- importe aux gens et que l'on leur fait croire que ce n'est peut-être pas quelque chose
- que la personne possède ou qu'elle pourra mettre en œuvre, il y a des ensembles de
- réactions que l'on verra habituellement. Donc, il n'est pas encore clair parce qu'il y a
- peu d'études qui démontrent que les mêmes réactions se présenteront dans différents
- 24 contextes internationaux.
- Me KRISTA SMITH: Avant de passer à d'autres éléments, vous,
- votre recherche s'est portée sur les caractéristiques de la masculinité lors de...
- 27 lorsqu'elle est contestée, mais est-ce que l'on sait quelque chose de la masculinité
- 28 quand elle n'est pas contestée?

Dr irisian Bridges: Alors, je crois que plusieurs études
seraient d'accord, si on devait trouver une définition de la masculinité, sur cette
définition de base : que la masculinité est tout ce qui n'est pas féminin. C'est dommage,
mais c'est difficile, mais c'est comme il est difficile de définir il est plus facile de
définir ce concept par opposition à un autre concept, celui de la féminité.
Me KRISTA SMITH: Angelique, passons à vous. Parlons donc du
rôle de masculinité, le rôle mâle ou l'identité sociale du mâle. Est-ce que c'est quelque
chose qui se présente dans vos études?
Dre ANGELIQUE JENNEY: Oui.
On vient de reprendre la scie à chaine, mais bon.
L'identité de genre est un risque, un facteur de risque et aussi un
facteur de protection pour les jeunes qui vivent une violence fondée sur le genre,
l'exposition à la violence au foyer et l'exposition aux mauvais à l'agression sexuelle.
Bien des jeunes sont ciblés par leurs parents parce qu'ils ne sont pas assez masculins,
pas assez mâles, et ils reçoivent ces messages très jeunes et, comme Tristan a dit, ils
sont parfois ciblés par le fait de se présenter comme trop féminins. C'est un
comportement problématique quand on essaye d'intervenir pour prévenir des cas futurs
de violence contre les femmes et les enfants.
Si vous songez aux si vous imaginez que les premières attaques
contre votre masculinité proviennent de votre propre de vos propres parents, il s'agit
d'un trajet qui fait peur, et ces programmes de prévention pour les jeunes garçons et les
jeunes hommes qui sont offerts dans les écoles cibles. Justement, la masculinité.
Qu'est-ce que la masculinité, quels sont ces massages que vous êtes en train de
recevoir? Les hommes reçoivent beaucoup de messages sur la masculinité et la
féminité chez eux et dans la société. Ces programmes visent à leur faire parler de ces
messages, et de reconnaitre qu'il y a d'autres façons de faire. Justin (?) a parlé des
gens qui font l'objet d'intimidation parce que, ils sont féminins ou ont l'air, ou sont
perçus comme féminin. C'est un facteur de risque.

1	Quand les jeunes voient ces rôles de genre rigides, et la violence
2	qui est imposée en conséquence, ont grandi en croyant que les femmes sont
3	responsables de la violence faite à elle, ou que la violence est justifiée quand vous
4	voulez avoir gain de cause et donc, les jeunes apprennent, ces jeunes garçons
5	apprennent que, ils doivent prendre le contrôle et que les femmes devraient se
6	soumettre. C'est bien de ces garçons n'ont jamais vu de conséquences pour ces
7	comportements de leurs parents. Et ils apprennent peut-être à à à reconnaitre ce
8	parent comme étant plus compétent. Parce qu'il a pu prendre des décisions sans
9	conséquences. Il y a beaucoup de facteurs de risque qui tournent autour de la
10	masculinité et le contrôle du pouvoir.
11	Me KRISTA SMITH: Je dois maintenant, encore une fois, vous ai
12	demandé de définir un terme. Vous avez parlé d'un facteur de risque. La masculinité est
13	un facteur de risque. Mais en quoi est-ce que la masculinité peut être un facteur de
14	protection. Qu'est-ce que c'est qu'un facteur de protection? Et en quoi la masculinité
15	peut être?
16	Dre ANGELIQUE JENNEY: Dans un ménage où la masculinité est
17	vue comme préférable à la féminité, elle peut être vue comme un facteur de protection.
18	Donc, cette personne pourrait avoir une position de pouvoir sur pouvoir sur la mère et
19	les autres jeunes de la famille. Il se peut que la personne soit ciblée pour n'avoir pour
20	ne présenter pas assez ne pas présenter pas assez de caractéristiques de la
21	masculinité. Une fille pourrait être protégée parce qu'elle est jeune fille, et elle ne serait
22	peut-être pas ciblée, par exemple, de la même façon que sa mère, adulte. Mais elle
23	pourrait être ciblée aussi.
24	Donc, il se peut que l'un l'un ou l'autre de ces enjeux soit un
25	facteur de risque ou de protection, dépendamment des conditions du ménage. C'est
26	utile.
27	Me KRISTA SMITH: Merci. Allons un peu plus loin. Angelique, j'ai
28	une question pour vous. Quand les docteurs Bridges et Tober ont comparu, lundi, un

1	avocat des participants a posé la question suivante : Compte tenu que l'on sache que la
2	culture de la masculinité peut commencer très jeune, est-ce que vous êtes au courant
3	d'une étude qui qui qui démontre comment, qui montre comment contrer ces
4	dynamiques, ces dynamiques dès le jeune âge de la personne concernée? Quand les
5	enfants acquièrent cette culture, apprennent que la masculinité y est pour quelque
6	chose dans le pouvoir, comment est-ce que l'on travaille pour aider les jeunes?
7	Dre ANGELIQUE JENNEY : On sait qu'il y a des programmes qui
8	sont fondés sur les données probantes et qui sont mises en œuvre dans les écoles
9	maintenant, qui essaient de de d'aborder la question du genre, des rôles de
10	genre moins rigides et la prévention de la violence. La plupart de ces programmes
11	s'appliquent aux adolescents. Par exemple le programme <i>Wise case</i> , en Alberta, mais
12	si on veut voulait avoir un programme de prévention, il faudrait avoir des programmes
13	d'éducation plus universels et qui (inaudible) compter des traumatismes dès le jeune
14	âge des enfants.
15	Car l'endoctrination commence très jeune. De très jeunes enfants
16	savent avec quel quel jouet ils doivent jouer. Le marketing fait un bon travail de
17	de d'éducation des jeunes enfants quant au rôle de genre. Je pense que ces
18	programmes devraient viser ces messages en matière d'identité de genre, et qui fait
19	quoi, plutôt dans le programme scolaire. Il est tard quand le jeune devient adolescent.
20	Bien que ce soit le moment où la personne commence à acquérir une identité
21	personnelle. Il est tard de dire au jeune, quand il est déjà adolescent, que la masculinité
22	aurait peut-être d'autres couleurs.
23	Me KRISTA SMITH: Tristan, avez-vous quelque chose à ajouter
24	aux commentaires d'Angelique, étant donné vos études.
25	Dr TRISTAN BRIDGES: Je pense que nous sommes d'accord
26	avec tout ce qu'Angelique a dit et j'ajouterais aussi que plusieurs personnes seraient
27	d'accord que, du point de vue politique, on espère vous voir inoculer des jeunes contre

des façons dommageables de comprendre la masculinité. Il serait bien que l'on puisse

```
le faire d'une seule... d'un seul coup. Une seule intervention qui permettrait de régler
1
     cela pour tout le monde. Mais, finalement, tout ce qui est bon pour les enfants, est bon
2
     pour les enfants. Et si on peut... il faudrait donc faire... leur faire bénéficier de ces
 3
     choses. Par exemple, si moi je dormais autant que mes enfants, je serais plus en santé.
4
                          Ces éléments font partie de l'éducation primaire. Et aussi de
5
     l'éducation secondaire. Parfois, on a l'impression, par contre, de faire trop peu, trop
6
     tard. Donc, il serait bien de faire ces interventions à chaque instant, ou chaque... à
7
8
     chaque période de la vie d'une personne.
9
                          Me KRISTA SMITH: Très intéressant! David, parlons des adultes.
     Vous avez étudié l'extrémisme, l'extrême droite au Canada. En quoi la masculinité et
10
     les notions de masculinité se... figurent dans votre... figure-t-elle dans votre travail?
11
                          Dr DAVID C. HOFMANN: On va commencer par le concept de la
12
     masculinité. Masculinité menacée, ou à risque. C'est un sous-ensemble de la... de
13
     l'homosphère de droite. La masculinité est liée, construire comme quelque chose qui...
14
     de toujours menacée. Les notions traditionnelles de la masculinité qui sont mises sur un
15
16
     piédestal ne sont plus valables. Et ne tiennent plus. Et ces hommes vont voir les droits
     des femmes ou les rôles en évolution des femmes dans notre société comme quelque
17
     chose de négatif.
18
                          Et on va donc prendre tous ces griefs et on va en fabriquer en
19
     quelque chose qui représente un amalgame entre le... le... le général et le personnel.
20
     Pour expliquer comment ce trouve dans cette situation. Ils se voient comme des échecs
21
22
     et pourquoi... et cela explique cela pour eux, pourquoi ils sont pas capables de venir...
     devenir des hommes qu'ils voudraient être. Cela, donc, nous amène aussi à des
23
24
     considérations de sexe et de sexualité. On pense aux (inaudible). Et ces... (inaudible)
     involontaires. Donc, ces jeunes vont attribuer à leur manque de masculinité... leur
25
     incapacité de... d'obtenir des relations sexuelles à leur manque de masculinité. Et donc,
26
     encore là, ils vont attribuer cela... cela aux rôles évolutifs des femmes. Tout cela est
27
```

de... rallié à ce récit... de ce discours de base, cette... ces valeurs de base qui sont

(inaudible).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Me KRISTA SMITH: Donc, les armes à feu, que nous avons déjà exploitées lors des incidents de pertes massives. Et je pense comme un point de départ, je voudrais Tristan, si vous voulez nous parler un petit peu de, il y a une certaine nuance que je n'ai pas compris jusqu'à ce que j'en ai parlé avec vous, qui peut-être... on peut parler de caractéristiques individuelles des tireurs, mais il y a aussi une sorte de discussion au sujet de la culture du cadre de façon, en gros, et je me demande si on peut parler de cela?

Dr TRISTAN BRIDGES: Je pense qu'on parle de quelque chose, quand on me l'a dit un peu plus tôt, lorsqu'un incident pareil arrive, il y a une tendance de zoomer sur cet incident, mais malheureusement, les sciences sociales c'est une science moins productive que parfois. Elles sont mieux d'être utilisées de façon descriptive. Parfois on peut identifier des modèles avec beaucoup de données et donc, on ne va pas s'attarder sur chaque donnée. C'est pour ça... d'où la difficulté. Donc je pense que les personnes sont à la recherche d'une certaine recette de, qui fait que comment on peut éviter des crimes lorsque quelqu'un en parle. Donc il n'y a pas de spécialistes en qui j'ai confiance qui pourraient répondre à cette question, mais par contre, je sais que ce type d'incidents, vous savez, ils ne sont pas distribués de facon équitable au sein des sociétés à travers le monde entier. Et même lorsqu'ils ont lieu au même [sic] d'une même société, comme c'est le cas aux États-Unis, ils ne vont pas être comme distribués au sujet d'une société. On peut poser des questions pour dire pourquoi ils ont... ils apparaissent dans certains coins alors qu'ils n'existent pas ailleurs et quelle est l'explication de cela, comment on peut expliquer cela? Et donc, leurs spécialistes ont parlé de la culture des armes à feu qui a une certaine signification pour les personnes. Et je pense que ça peut sembler que ce n'est pas tout le monde qui comprend la même façon lorsqu'il est question des armes à feu et donc, au fil du temps on a besoin de comprendre.

Donc ce concept de la culture des armes est assez jeune, assez

- nouveau pour nos spécialistes lorsqu'il est question de parler de ça au sein de société,
- 2 parce que chaque société considère cela sur la base de la culture qui existe au sein de
- 3 cette même société pour qu'elle ait la même signification lorsqu'il est question des
- 4 armes à feu. Mais cela nous permet quand même de dire que vu, même si... la
- 5 différence des cultures des armes à feu qui explique les nombres disproportionnés des
- attaques massives aux États-Unis et peut-être que la culture des armes à feu existe de
- 7 différentes façons au sein de différentes communautés au sein de la même société et
- 8 donc, c'est toujours quand même très immobile, on va dire, c'est calme. Donc lorsqu'on
- 9 réfléchit au sens sur comment avoir différentes sources d'explications, de différentes
- 10 communautés au sein d'une même société.

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Me KRISTA SMITH: Donc quelles sont les variables de sources auxquelles vous pensez ?

parler de cela, c'est quelque chose qui est toujours en réflexion, qui fait toujours l'objet d'une réflexion. Il y a eu des tentatives aux États-Unis qui ont fait que les personnes aux États-Unis voulaient comprendre, c'est quoi les significations des armes, il y a des descriptions dans des magasines qui expliquent certaines vues des armes. Donc pour des personnes qui comprennent un peu, pour ce qui concerne les armes. On peut faire des recherches dans Google aussi. Parfois lorsque j'ai parlé de cela avec mes parents, de cette facilité, mais lorsqu'on va chercher dans Google, il y a beaucoup d'information dans Google sur comment les choses sont identifiées par les personnes à travers le monde entier, mais aussi les nations individuelles où les personnes vont ajouter des choses.

Donc à titre d'exemple, sur comment ça a été utile dans l'histoire récente, lorsqu'on va... pour aider les spécialistes à utiliser la recherche de Google, c'est justement comment en savoir plus sur des épidémies, ou des flambées épidémiques. Et on va poser des questions, comment ça a commencé, par une fièvre ? Les médecins vont poser des questions, comment ça a commencé, par une fièvre, par

- la toux ? Et donc, ce sont des choses que l'on oublie, mais Google garde tout ça.
- 2 Lorsqu'on voit le nombre de recherches, donc par exemple on va dire : « Je ne peux
- pas... J'ai perdu l'odorat, j'ai perdu le goût. » Et donc, il se peut que ce soit cette
- 4 maladie si c'est le cas. Et donc, les spécialistes font beaucoup de recherches dans
- 5 Google, ce qui permet d'identifier un certain nombre de recherches sur internet qui est
- 6 en relation avec différentes compréhensions, ou significations. Et bien sûr où est-ce
- 7 qu'ils ont tendance à apparaitre. Donc, ce sont des façons de justement, de mesure de
- 8 façon objective quelque chose qui était latent.

10

11

12

16

17

18

19

20

21

22

24

25

26

27

28

Me KRISTA SMITH: D'accord. J'étais en train de penser, ça semble qu'il y a des variables qui ont relation avec les croyances, n'est-ce pas ? J'ai des questions, une autre question pour Tara. Donc je vous demanderais d'abord vos commentaires sur votre rapport commandé à la page 34. Vous avez mentionné que... vous affirmez que la compréhension de la culture des armes à feu... Pardon.

vous affirmez que la compréhension de la culture des armes à feu... Pardon.

« Carlson (phon.) a découvert que certains hommes
blancs utilisaient des armes à feu pour négocier

symboliquement et émotionnellement cette transition sociale, culturelle et économique pour être capables

d'accomplir la masculinité à travers du rôle du

pourvoyeur. Carlson a constaté que les hommes

américains propriétaires d'armes à feu se penchent

de plus en plus sur la protection comme moyen

d'accomplir leur masculinité. »

Si vous pouvez nous répondre à cela.

Dre TARA LEIGH TOBER: Oui, on essaie de parler de la culture des armes à feu. En fait, on parle de définition et ça peut être très difficile à définir. Tristan vous savez, il parle par exemple de personnes, comment ils sont, ils s'abonnent à un certain magasine pour en savoir plus, donc des attitudes contemporaines, des convictions contemporaines, qu'est-ce que cela signifie pour le monde. Et je pense que

- de façon très importante, certains spécialistes considèrent ces convictions en éternelle
- 2 évolution. Je suis sociologue historique et je m'intéresse à cela. Mais vous savez
- Carlson, et lorsqu'on voit les armes aux États-Unis, ça a été une partie intégrale de la
- 4 culture des États-Unis, mais la signification qu'ils ont a changé au fil du temps. Donc
- 5 Carlson il commence par dire qu'il y a quelques documents, il y a des changements et il
- parle, ou il parle de relation entre l'incertitude économique, vous savez, ça peut
- 7 commencer par la... les propriétés, la possession et la manufacture, certains rôles,
- pourvoyeurs recherchés par l'homme. En fait, dans le sens d'incertitude économique.
- 9 Donc il y a aussi des recherches qui ont démontrées que le fait que l'homme blanc, en
- particulier, a tendance à trouver son confort, est très à l'aise avec les armes, ça procure
- du... le fait de se sentir... de la certitude, d'être aux commandes, de contrôler la
- 12 situation. Des choses du genre.
- 13 **Me KRISTA SMITH:** Je pense que je voudrais revenir au contexte
- canadien, David, si jamais vous voulez nous en dire plus.
- Dr DAVID C. HOFMANN: Je ne pense à rien de spécial
- concernant le contrôle... c'est-à-dire, une recherche de ce contrôle des armes.
- Me KRISTA SMITH: OK. Donc je vais vous rappeler, dans votre
- article 2024 où il dit : « Est-ce que les Américains et les États-Unis... » C'est-à-dire,
- 19 « Est-ce qu'il y a une différence par rapport aux armes à feu au Canada et aux États-
- 20 Unis ? » Donc vous parlez de cet article et ça nous en dit un petit peu plus sur le taux
- de propriété, ou de possession d'armes par les Canadiens et les raisons pourquoi, en
- particulier ces données, le changement de ces données lors de ces dernières années.
- 23 Pouvez-vous commenter cela?
- 24 **Dr DAVID C. HOFMANN:** Oui, bien sûr. En fait, c'est une étude qui
- a été faite par trois auteurs, une comparaison transnationale qui a porté sur
- 900 personnes : 450 Américains, 450 Canadiens. Et les spécialistes, ou les chercheurs
- 27 étaient intéressés par les discussions antérieures dont nous avions eu ici sur la culture
- des armes à feu, en particulier en ce qui concerne la possession des armes de poing.

- 1 Ce qui est important de distinguer que les armes de poing sont un type d'armes qui...
- c'est-à-dire, dont l'objectif est la protection. On l'utilise pour se protéger, mais aussi, ils
- ne servent pas d'autres objectifs ou d'autres buts, par exemple pour nuire à d'autres
- 4 êtres humains, on ne va pas aller utiliser cela, donc ce n'est pas efficace. Donc c'est un
- 5 type très spécial, c'est-à-dire de possession, les personnes qui possèdent cela comme
- un outil pratique, mais aussi pour l'autodéfense. Mais ça fait partie de leur identité et
- 7 dans certains cas... donc les chercheurs ont avancé, ils ont commencé avec
- 8 l'hypothèse de la culture canadienne, la culture des armes à feu canadienne qui peut
- 9 être différente du fait que la culture des armes américaines a commencée avec les
- idées que la dernière ligne de défense contre des gouvernements tyranniques, des
- tyrans, les droits des Américains... des citoyens américains, ou le gouvernement
- 12 fédéral américain lui-même qui a eu de grandes discussions au sujet de la culture de la
- possession des armes à feu. Et les recherches ont aussi, sont arrivées à des résultats
- plutôt intéressants. Les personnes qui possèdent les armes au Canada ne sont pas très
- différentes de celles qui possèdent des armes aux États-Unis. Donc encore une fois,
- l'idée que ce soit... que l'agent gouvernemental soit potentiellement hostile, que ce soit
- les Américains ou les Canadiens, ils ressentent la même chose.
- Aussi, je voudrais parler du fait que le marketing a, après 2012,
- 19 30 % des propriétaires d'armes, ça a commencé entre 2012 et 2017, qui coïncide avec
- une augmentation de fusillades urbaines, en milieu urbain. Le message essentiel de cet
- 21 article en fait, consiste à l'hypothèse initiale des chercheurs qui peut-être a des points
- 22 plus en communs entre les Canadiens et les Américains, par rapport aux armes.
- Me KRISTA SMITH: Merci. Maintenant sauf si quelqu'un a des
- choses à ajouter, on va passer à notre dernier sujet aujourd'hui, qui porte sur les
- stratégies préventives. Angeline [sic], je voudrais commencer avec vous. Étant donné
- ce que nous savons, quelles sont les principales voies de préventions et aussi, y a-t-il
- des choses que nos systèmes sociaux pourraient mieux faire pour atténuer ou prévenir
- 28 ces répercussions ?

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

Dr ANGELIQUE JENNEY: Oui, bien sûr. Merci Krista. Vous savez, nous avons de la chance de vivre dans un pays qui a un système... qui dispose d'un système de services sociaux aussi important et dont tirent profit ou bénéficient les familles et les enfants. Encore une fois, il est clair que l'exposition à la culture, pardon, à la violence ou au traumatisme, ne signifie pas qu'on va être des auteurs de violence, mais ça va agir comme facteur préventif pour l'avenir. Ça va prévenir des traumatismes. Donc ça existe déjà à plusieurs endroits, nous avons des programmes sous forme de visites aux familles. Donc encore une fois, des soutiens à la famille, aussi la protection des enfants, l'éducation des enfants... l'éducation précoce des enfants. L'intérêt par rapport à leurs besoins de sorte à ce qu'on puisse les satisfaire et aussi les possibilités de traitement et aussi, un système de protection de l'enfance bien financé, je dis bien, « bien financé », de sorte à ce qu'ils puissent intervenir en temps et lieu lorsque cela est nécessaire. Encore une fois, lorsqu'il est question des travailleurs qui sont impliqués dans la protection des enfants, qui ne peuvent pas être... répondre aux attentes des familles et ça, c'est un problème de ressources. Aussi, on peut aussi assurer que les enfants restent avec leur famille. On a besoin aussi d'avoir un accès

impliqués dans la protection des enfants, qui ne peuvent pas être... répondre aux attentes des familles et ça, c'est un problème de ressources. Aussi, on peut aussi assurer que les enfants restent avec leur famille. On a besoin aussi d'avoir un accès immédiat aux services pour les enfants. Nous avons vu cela comme étant un problème national, par exemple lorsqu'on veut intervenir pour assurer la sécurité des enfants, on peut exiger parfois le traitement de certains adultes, parce qu'ils souffrent de maladie mentale. Et donc, les enfants devront attendre que leur parent ait droit à certains services qui ont rapport avec leur maladie mentale. Et donc, les enfants vont attendre au risque bien sûr d'être maltraités. Et donc qui ne sont pas... j'ai déjà parlé avec... sur pas mal de programmes de prévention de traumatisme. Aussi, par rapport aux attentes de genre rigides, et donc il est question de programmes qui sont prêts maintenant et on a besoin qu'ils deviennent universels justement, pour prévenir les enfants qui sont dans des contextes de... des écoles primaires.

Et donc, pour être en mesure de bâtir la capacité de reconnaitre

- leurs émotions et que maintenant, on parle de la documentation de résilience. La
- 2 résilience n'est pas un facteur individuel, c'est un facteur communautaire. Donc, c'est...
- 3 il est question de savoir s'ils peuvent être résilients en société et aussi, j'ai parlé de cela
- 4 déjà aujourd'hui, je suis juste en train de me répéter, de répéter que l'accès à ces
- soutiens peut aider les enfants à comprendre que ce n'est pas leur faute s'ils sont
- violents. Et aussi, bien sûr, assurer leur aide. Des possibilités qu'ils puissent exprimer
- 7 de façon positive lorsqu'il... aussi il est question, parce qu'il y a des agences, il y a des
- 8 organismes qui peuvent leur... améliorer les choses dans ce sens. On a parlé de
- 9 conversations sur les menaces de masculinité, les menaces d'identité, les menaces
- d'appartenance et comment on peut prévenir tout ça. Aussi, des expériences de justice
- sociale, dire à quelqu'un que s'ils sont victimisés et qu'ils sont en train de répondre
- d'une certaine façon, d'arrêter... C'est-à-dire, de prévenir cela, de sorte à ce qu'il n'y ait
- pas cette idée que personne ne peut leur venir en aide. Et que, ils s'arrêtent de se
- préoccuper de ces idées que le système jus... qu'il n'y a pas de justice sociale qui
- existe. Donc qu'ils puissent comprendre cela. En particulier par les enfants et les
- 16 familles.
- Aussi les adultes, qui ont besoin d'assistance aussi. Et bien sûr, le
- point essentiel, c'est d'assurer que les familles aient accès à l'alimentation, à
- 19 l'éducation, à faire face à toutes les menaces que tous leurs besoins soient satisfaits,
- 20 en particulier les besoins émotionnels. Et donc, ce sens de communauté, par exemple
- l'école, la culture, la sensation, le sentiment d'appartenance et de faire partie de
- quelque chose et d'avoir de l'espoir pour l'avenir. Pour assurer que les individus ont
- 23 accès à toutes sortes de possibilités s'ils en veulent.
- 24 **Me KRISTA SMITH:** Merci. Il y avait tellement d'éléments dans
- votre réponse, je veux m'assurer que j'ai tout saisi. Alors ce qui est d'essentiel, c'est le
- point d'emblée, le point de départ, on a passé beaucoup de temps à cet égard
- aujourd'hui, la notion qu'on ne peut pas prédire, ce n'est pas possible de prédire, mais il
- est possible de prévenir avec les ressources qu'il faut et les soins et prodiguer des

Τ	sollis. J'ai enterioù noit differentes choses, ce n'est pas une liste comprehensive, c'est
2	sûr, mais ça vaut la peine de répéter :
3	Vous avez dit un système de protection de l'enfance bien financé;
4	De meilleurs services de santé mentale pour les enfants et les
5	adultes qui ne souffrent pas de retardement qui cause davantage d'occasions pour des
6	torts;
7	Des programmes précoces informés pour les traumatismes dans
8	les écoles et la formation à la petite enfance;
9	Des systèmes de règlementation affective pour les enfants afin
10	qu'ils puissent développer une capacité de règlementer leurs propres émotions;
11	Accès à des relations de soutien, le simple fait d'avoir une seule
12	connexion, une seule personne sécuritaire à laquelle on peut accéder, ça peut faire
13	toute la différence.
14	Le sixième point : des occasions afin que les jeunes puissent se
15	vivre d'une façon positive, qu'ils ont un certain contrôle sur leur vie et leur propre corps,
16	et que cela peut aller à l'encontre de certaines des choses que nous avons discutées,
17	notamment les remises en cause de la masculinité;
18	Numéro 7 : la confiance dans les institutions, que les institutions
19	vont nous garder en sécurité – voilà mon résumé –, c'est-à-dire que quand on appelle la
20	police, on pense qu'ils vont venir nous aider, qu'ils vont venir nous aider, c'était 7;
21	Et 8, c'est les ressources matérielles.
22	Dre ANGELIQUE JENNEY: Oui, les éléments essentiels.
23	Me KRISTA SMITH: Un ménage, une maison, de la nourriture, un
24	sentiment d'appartenance, et s'identifier à sa collectivité.
25	Ayant pris le temps de tout répéter, est-ce qu'il y en a que vous
26	ajouteriez ou voudriez-vous en parler davantage?
27	Dre ANGELIQUE JENNEY: Je ne pense pas.
28	Me KRISTA SMITH: Génial. Merci bien d'avoir patienté en le

1	présentant.
2	Dre ANGELIQUE JENNEY: Bien fait!
3	Me KRISTA SMITH: Tara, est-ce que vous ajouteriez quelque
4	chose à cela?
5	Dre TARA LEIGH TOBER: Non.
6	Me KRISTA SMITH: D'accord.
7	Tristan?
8	Dr TRISTAN BRIDGES: []
9	Me KRISTA SMITH: Ça va, Tristan?
10	Dr TRISTAN BRIDGES: []
11	Me KRISTA SMITH: David?
12	Dr DAVID C. HOFMANN: Je pense qu'il est important de
13	reconnaitre. Je suis tout à fait d'accord avec ce que tous les propos d'Angelique,
14	mais c'est tout de même important de reconnaitre qu'on peut faire de notre mieux pour
15	prévenir quelque chose, mais y'a pas de panacée, y'a pas rien y'a rien qui va tout
16	résoudre. La prévention à cent pour cent de quelque sorte que ce soit, franchement,
17	c'est pas concevable. En tant qu'êtres sociaux, nous sommes trop complexes. Chacun
18	d'entre nous, nous sommes le résultat de milliers d'expériences sociales, différents
19	points de vue, différentes interactions. Il n'y aura jamais une chose qui va émerger des
20	sciences sociales qui va offrir une solution parfaite. Je ne dis pas qu'on ne devrait pas
21	essayer, ça vaut la peine, mais tout décideur, toute personne qui est impliquée dans les
22	sciences sociales, il faut garder ça à l'esprit lorsqu'on parle de prévention.
23	Me KRISTA SMITH: Et je vais songer aux popula je songe aux
24	populations avec lesquelles vous travaillez et que vous étudiez, notamment les groupes
25	des célibataires involontaires, est-ce qu'il y a des stratégies de prévention qui
26	pourraient être particulièrement utiles dans ces situations-là?
27	Dr DAVID C. HOFMANN: Ça rejoint beaucoup ce que disait
28	Angelique. Il y a des éléments universels. Lorsqu'on cherche à rejoindre les autres pour

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

- empêcher les traumatismes de l'enfance, autant qu'on voudrait leur nier leur humanité
- 2 et les percevoir comme des monstres et ainsi de suite, toujours est-il que ce sont des
- êtres humains. Ils vivent de la douleur et c'est des êtres qui s'en prennent aux autres en
- 4 réaction aux autres. Ils ont besoin de services sociaux tout comme les victimes de
- 5 traumatismes et ils sont tout autant humains que vous et moi. Bien que la vaste majorité
- des célibataires involontaires ne commettent pas des actes de violence, ce sont des
- 7 gens qui ont besoin d'aide, et finalement, c'est un foyer où le petit groupe... nombre de
- gens qui vont commettre des actes de violence surgissent de ce groupe-là.

C'est vrai que toute stratégie de prévention n'est pas à cent pour cent efficace, mais ces collectivités... dans ces collectivités-là qui agissent d'incubateur ou tremplin pour une petite minorité de ces gens-là qui commettent des actes de violence, si on cible ceux-là et on cherche à guérir ou aider ces gens-là, cela va probablement avoir un effet afin de réduire le nombre d'actes de violence.

Me KRISTA SMITH: Tristan?

chose? Je veux juste faire un suivi. Si on songe à ce groupe-là en particulier, et d'autres groupes aussi, où la raison qu'ils sont puissants et qu'ils se créent, c'est qu'il y a un sentiment d'appartenance de faire partie de quelque chose où les autres... ces personnes sentent la même chose, vous reconnaissent. Vous n'êtes pas seul à penser comme ça. Alors, un des éléments de la prévention, c'est qu'est-ce qui attire les gens... je pense qu'on peut appeler ça des groupes antisociaux ou peut-être vers... à l'encontre d'un groupe davantage prosocial, il y a une raison qu'ils ont un sentiment de ne pas appartenir... qu'ils ont un sentiment de ne pas avoir d'appartenance. Ils sentent une certaine altérité en matière de leur propre humanité, et là, ils sentent avec ce groupe-là, ils sentent un certain sentiment de connexion. Si on comprend le besoin universel d'appartenance et de connexion, ils font précisément ce qui doit être fait, mais on ne leur a pas fourni une voie qui est plus sécuritaire pour tout le monde.

Me KRISTA SMITH: Merci.

Alors, Tristan, j'allais vous poser une question très difficile et je me 1 demande si c'est un lien aux propos d'Angelique justement. Vous avez parlé de 2 l'exemple de fumer lors de votre témoignage ce lundi, on peut tous dire facilement que 3 fumer c'est nuisible, mais ça ne signifie pas que tout le monde s'arrête de fumer comme 4 ça, immédiatement. Alors, la transition culturelle, c'est ce qu'il faut. Comment fait-on 5 pour arriver à une transition culturelle étant données ces circonstances, par exemple, 6 7 disons que les gens se sentent exclus? **Dr TRISTAN BRIDGES:** Bon, le changement culturel va avoir lieu, 8 c'est toujours en train de se produire. La question, c'est si on peut jouer un rôle 9 directeur. J'ai parlé de fumer parce que, pour moi, fumer, c'est un exemple de santé 10 publique, une réussite finalement. On a inter... nous avons intervenu et fumer signifie 11 quelque chose de différent que moi quand... moi, quand j'étais enfant. Moi, je le sais 12 bien, mes propres enfants pensent différemment à fumer, ils sont choqués quand ils 13 voient des gens qui fument en public : « Vous pouvez croire à cela? – Oui, j'espère 14 que... les humains fument, oui! » Alors, tout cela... Angelique parle de changements 15 16 qui devraient toucher les adultes au Canada, les enfants au Canada tout au cours de leur vie, et voilà certaines façons qu'on peut se mettre à songer aux changements 17 culturels. 18 Une autre chose que l'on peut... il me semble que l'on peut 19 apprendre, j'ai jamais lu à ce sujet, mais c'est certainement vrai dans toutes les 20 recherches sur les remises en cause de la masculinité, souvent la recherche est 21 22 focalisée sur l'effet moyen de remettre en cause la masculinité d'un groupe comparé au groupe dont on n'a pas remis en cause la masculinité. En moyenne, ceux qui ont... 23 24 ceux en qui on a fait la remise en cause de leur masculinité, il y a une structure à leurs réactions. Il y a des membres dans toutes les études, dans toutes ces études-là dont on 25 a remis en cause l'identité du genre qui n'ont pas réagi ainsi, cela indique quelque 26 27 chose de positif. Le concept de la masculinité toxique est une façon d'en discuter, d'en

parler en quelque sorte, ça devient improductif parce que ça devient un diagnostic. Est-

27

28

ce que je souffre de masculinité toxique? Qu'est-ce que je devrais faire en ce qui a trait 1 à cela? Et en réaction à cela, il y a des mouvements qui cherchent à faire la promotion 2 des masculinités saines. Je vous gage que les hommes qui ne réagissent pas aux 3 remises en cause de la masculinité, c'est parce qu'ils s'identifient moins à la 4 masculinité, c'est une moins... une partie moins importante de leur identité. 5 Alors, ça se peut que la discussion sur la masculinité toxique – 6 7 comme un exemple –, le public lit cela dans les médias, peut-être que c'est une façon 8 moins utile de se mettre en... de parler de cette question, c'est peut-être utile que la 9 masculinité est toxique, que la masculinité... un investissement dans certains genres de masculinités ont des effets nuisibles à la santé, de toutes sortes. Ca se peut que 10 certains éléments de programmation dont parle Angelique, une compréhension de soi-11 même, qui élargissent le sens du genre, de pouvoir s'exprimer avec toute la gamme 12 des émotions, comprendre qu'on n'a pas besoin toujours être indépendant, on peut 13 demander de l'aide, on est... ça ne nous fait pas moins dignes comme êtres humains. 14 Tout le monde peut tirer parti de cela, peu importe l'identité du genre de la personne. 15 16 Plus on aide aux gens de se rendre compte de cela, voilà une façon qu'on peut y arriver à un changement culturel. 17 Mais revenons à l'exemple de fumer. Cela a changé la façon que 18 fumer c'est représenté dans les films, la culture populaire de façon générale. 19 Maintenant, quand les gens fument dans les films, c'est une façon où l'on nous indique 20 les mauvais dans les films, les mauvais... les méchants fument, mais les héros fument 21 22 rarement. Alors, ces changements culturels doivent se passer comme ça dans les 23 animés, les revues, la culture populaire, et c'est beaucoup à demander, mais je pense 24 qu'identifier quelque chose autant... qui pose autant de problèmes, c'est la première étape pour faire une tentative de changer le dialogue sur le fait de fumer. Si on identifier 25

ça comme un problème dans la société canadienne ou américaine, la prochaine étape,

OK, qui doit se mettre autour de la table pour voir comment il peut faire partie des

changements là où il travaille et là où il s'amuse.

1	Me KRISTA SMITH: Merci.
2	Alors, pour terminer, on pose toujours la même question : est-ce
3	qu'il y a est-ce qu'il y a quelque chose que vous auriez voulu discuter aujourd'hui dont
4	vous n'avez pas encore eu la chance de discuter, est-ce que y'a quelqu'un une
5	question que je ne vous ai pas posée, ou qu'est-ce que vous voulez voir être le résultat
6	des travaux de la Commission sur les enjeux que nous avons discutés aujourd'hui?
7	Là, je vais faire un tour de table pour vous donner l'occasion de
8	répondre à la question ou c'est comme vous voulez.
9	Angelique?
10	Dre ANGELIQUE JENNEY: Non, je ne pense pas avoir quelque
11	chose à ajouter à cette discussion très productive. Merci.
12	Me KRISTA SMITH: Merci.
13	Tara?
14	Dre TARA LEIGH TOBER: Non, je ne pense pas avoir quoi que ce
15	soit à ajouter. Tristan et moi-même, on a beaucoup parlé au sujet de ceci, on espère
16	qu'une définition solide pourrait émerger de ce processus et que des données
17	significatives et cohérentes pourraient être collectionnées afin qu'on puisse en
18	apprendre davantage au sujet de ce phénomène.
19	Me KRISTA SMITH: Merci.
20	David?
21	Dr DAVID C. HOFMANN: Je cède la parole à mon collègue, mais
22	on a eu une discussion pendant la pause sur quelque chose qu'on n'a peut-être pas
23	discuté, mais je vais permettre à Tristan d'en parler.
24	Dr TRISTAN BRIDGES: Alors, pour bâtir sur élaborer les propos
25	de Tara, une chose qu'on n'a pas discutée au sujet des discussions, on en a parlé
26	quand même pendant la pause, c'est s'il nous faut une définition qui s'applique à tous
27	les pays et je pense que ça serait bien de faire des comparaisons internationales du
28	point de vue érudit, et ce n'est nullement surprenant que les chercheurs seraient

1	excités, mais du point de vue de la politique publique – c'est ce dont le Canada a besoin
2	-, comment les incidents de pertes massives sont définis au Canada, pourraient-ils être
3	différents de comment on les définit dans d'autres pays, et c'est peut-être une réalité qui
4	est importante à aborder.
5	Me KRISTA SMITH: Merci bien.
6	Je vais vérifier avec les commissaires s'ils ont des questions de
7	suivi.
8	COMMISSAIRE MacDONALD: Merci, Krista.
9	Madame la commissaire Fitch?
10	COMMISSAIRE FITCH: Merci, Krista, et tout le monde qui ont
11	participé, Tristan et Tara Leigh, de nous avoir rejoints encore une fois. Je n'ai pas de
12	questions. Je suis reconnaissante de tout ce que vous avez contribué, et ainsi, si ça va,
13	je vais juste partager quelques notions que vous pouvez considérer à l'avenir dans
14	votre travail important, et bien sûr que nous avons hâte d'intégrer une bonne part des
15	recherches et des expertises que vous avez contribuées à vos rapports dans nos
16	recommandations tournées vers l'avenir, mais quelques choses qui ont été dites qui
17	m'ont qui ont attiré mon attention.
18	Lorsque, David, votre définition d'avoir des évènements des pertes
19	massives exécutés avec succès, lorsqu'on pose la question, on parle souvent des
20	armes à feu et des moyens employés dans un évènement impliquant des pertes
21	massives, et je suis au courant, je garde en tête cette notion des munitions, comment
22	est-ce qu'on mesure une perte massive avec succès lorsque les gens qui ont stocké
23	beaucoup de munitions, et c'est quoi leur définition de cela. Alors, j'ai trouvé cela
24	intéressant, mais plutôt troublant, mais je vous suggère – j'ai déjà entendu cela – que la
25	supériorité masculine, c'est une idéologie, et on a beaucoup parlé de cela et cela, ça
26	vaut la peine de garder cela en tête.
27	Et au niveau d'une définition, étant sociologue moi-même, les
28	définitions sont très importantes pour toutes les fins que vous avez indiquées, et étant

1	donne notre travail, nous avons egalement eu beaucoup de difficulte avec ces
2	concepts-là, et d'autres analystes aussi, avec les beaucoup de difficulté avec les
3	concepts de violence conjugale, violence à domicile, l'abus des femmes, et c'est
4	semblable au niveau des services policiers en communautés et les services
5	compréhensifs. Il y a plusieurs domaines où nous avons eu beaucoup de difficulté à
6	établir des définitions solides et sur le plan de définir la violence conjugale, la violence à
7	domicile. Se tourner vers la définition de l'OMS, pour nous, ç'a été très utile pour
8	essayer d'arriver à rassembler des éléments des travaux érudits. Cela nous a été plus
9	utile au sein de la Commission.
10	C'était davantage un commentaire qu'une question.
11	COMMISSAIRE MacDONALD: Merci bien.
12	Madame la commissaire Stanton?
13	COMMISSAIRE STANTON: Merci.
14	Un suivi sur une thématique que nous avons entendue dans la
15	discussion plus tôt aujourd'hui. À quel point la dépendance à l'alcool et l'utilisation de
16	d'autres drogues sont un facteur dans les pertes massives? Et, Docteur Bridges, avec
17	l'exemple du fumage, bien sûr, le Marlboro Man qui est en quelque sorte la
18	personnification, l'incarnation de la masculinité, et l'alcool dans notre culture n'a pas
19	connu la même transition culturelle que le fait de fumer, et est-ce que vous-même et
20	Docteur Tober dans votre recherche avez-vous considéré des liens entre l'alcool et des
21	dépendances et dans les fusillades de masse? Sinon, ça va.
22	Je me demande également si, Docteur Jenney, si c'est un facteur
23	de risque que vous avez soulevé dans votre travail?
24	Il semble que Docteur Tober veut intervenir.
25	Dre TARA LEIGH TOBER: Cela n'a pas été un point de données
26	que nous avons collectionnées. Étant donné que nous travaillons avec une définition un
27	peu plus élargie, malheureusement, et ça peut peut-être vous choquer, c'est parfois
28	difficile de collectionner des données démographiques très fondamentales sur les

1	tireurs, alors nouscela en quelque sorte, ce ne sont pas des données que nous
2	avons considérées, bien que cela pourrait être très important.
3	COMMISSAIRE STANTON: Merci.
4	Docteur Bridges?
5	Dr TRISTAN BRIDGES: Oui. Nous n'avons pas considéré cela.
6	Cela revient à un point que sur lequel Angelique s'entendrait avec nous. Plusieurs
7	des choses que nous proposons auront également d'autres avantages aussi,
8	notamment aux États-Unis, et je suis sûr que c'est vrai au Canada, les hommes et les
9	femmes ont tendance de mourir pour différentes raisons et l'abus d'alcool, c'est une des
10	plus grandes raisons pour lesquelles les hommes meurent aux États-Unis, ça peut
11	représenter bien plus de décès que vous ne pourriez penser. On sait que la
12	consommation d'alcool peut être genrée aussi, on devrait être préoccupés quand
13	lorsque quelque chose devient genré comme façon d'illustrer son genre et lorsque cela
14	est nuisible à notre santé. Plusieurs des choses quand je les recommande auraient
15	d'autres avantages aussi. Par exemple, la consommation d'alcool hausse les mauvais
16	comportements, mais c'est également un mécanisme d'adaptation. Si les hommes
17	emploient la surconsommation d'alcool parce qu'ils n'ont pas des méthodes d'exprimer
18	leurs émotions, ce genre d'intervention pourrait peut-être éliminer la surconsommation
19	d'alcool en premier lieu.
20	COMMISSAIRE STANTON: Merci. Docteure Jenney, vous voulez
21	ajouter quelque chose?
22	Dre ANGELIQUE JENNEY: C'est ce que j'aurais ajouté. Nous
23	savons que la consommation des substances est un facteur de risques. Le Comité
24	d'examen sur la violence conjugale, on a trouvé ça régulièrement; on sait que c'est un
25	facteur de risques pour la perpétration, pour la commission. Ce n'est pas une cause,
26	mais c'est un autre facteur de risques. On voit que l'utilisation de substances
27	commence de façon précoce chez les jeunes et ça peut être une façon d'identifier un
28	groupe social, des éléments de masculinité. Quand on songe aux programmes de

1	prévention sur la violence fondée sur le genre, on considère la consommation d'alcool
2	problématique qui peut avoir lieu chez les jeunes hommes particulièrement. C'est

certainement un mécanisme d'adaptation et la façon que les hommes adultes et les

4 jeunes hommes aménagent leurs états affectifs. Alors, ça sera nécessairement quelque

5 chose qui sera important à aborder.

COMMISSAIRE STANTON: Je pense que c'est utile d'en parler et je me rappelle d'un travail de Dawson, Greythorne et Hofmann qui ont fait référence à la consommation de substances comme facteur de risques dans les fusillades de masse; je pensais que ça serait utile de faire le lien. Un grand merci à vous.

COMMISSAIRE MacDONALD: Et en partant, en commençant par vous, Krista, merci d'avoir animé un excellent panel et avant aujourd'hui, de l'avoir organisé et votre équipe, que vous avez reconnu. Nous sommes tout à fait... nous apprécions cela énormément.

Si ça ne vous gêne pas, je vais utiliser les prénoms – Tara,
Angelique, David et Tristan, ensemble, vous représentez une gamme géniale
d'expertise qui nous a été très utile et c'est ma responsabilité de vous remercier de
votre contribution. Dans l'ensemble, vous faites tous du travail très important chez vous.
En matière de vos travaux érudits, c'est un long travail pour obtenir des données
fiables, ça devient... c'est une longue tâche difficile pour arriver à des définitions
comme il faut et je vous félicite de votre ténacité et de votre diligence et de votre
générosité; vous travaillez à tous les jours pour améliorer la situation, pour donner lieu à
des meilleurs résultats pour les gens et c'est quelque chose à reconnaître.

Et vous ne seriez pas là, sinon, si ce n'était pas de vos excellents travaux érudits, votre ténacité et votre générosité – un grand merci pour ce que vous faites dans la société de façon générale et aujourd'hui, un grand merci de nous avoir aidés avec notre travail difficile, mais important.

On a également fait référence à faire la lecture de davantage d'articles; vous serez sûrs que vous avez également lu pas mal d'articles. C'était

- beaucoup de travail pour vous de venir ici et beaucoup de travail en guise de
- 2 préparation et également, d'être parmi nous. Vous nous avez fourni avec des
- 3 recommandations pratico-pratiques; cet esprit pragmatique, c'est très important.
- 4 Comme tant qui sont venus nous aider, nous sommes fort reconnaissants et un grand
- 5 merci à vous tous. On a besoin de votre aide et nous sommes reconnaissants de votre
- 6 aide.
- 7 **COMMISSAIRE STANTON**: Merci, Monsieur le commissaire
- 8 MacDonald.
- 9 Pour terminer, les tables rondes nous aident dans notre travail
- pour considérer, comme le veut notre mandat, les causes, les contextes et les
- circonstances qui ont mené aux pertes massives et de façonner les recommandations
- que nous allons émettre à l'automne. Nous voulons remercier Docteur Cunliffe et
- Madame Smith et les membres de l'équipe de politique et de recherche, qui ont fait
- énormément de recherche pour identifier les gens qui font le travail dont nous avons
- entendu parler aujourd'hui et pour nous aider à en apprendre davantage d'eux.
- Aujourd'hui, il y a un arrêt de notre part au niveau des notions
- soumises par les avocats des participants le 11 juillet; si vous voulez lire l'arrêt, c'est
- 18 publié sur le site web.
- 19 Demain, nous avons la conjointe de fait, Lisa Banfield, va
- comparaître demain puis on va lui poser des questions, en plus des nombreuses
- 21 heures d'entretiens et de déclarations qu'elle a fournies à la GRC et à la Commission
- récemment. On a entendu davantage de l'expérience hier, où on a présenté le
- document fondamental sur les violences de l'auteur à l'endroit de sa conjointe de fait;
- 24 ce document-là est disponible sur le site web afin que le public puisse le lire et les
- documents sources seront publiés plus tard cette semaine.
- Je vous dis un grand merci et on va se revoir demain matin.
- 27 --- La séance est ajournée à 16 h 28.

1 CERTIFICATION 2 3 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an 4 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill 5 and ability, and I so swear. 6 7 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une 8 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes 9 capacités, et je le jure. 10 11 12 Nadia Rainville 13 14

INTERNATIONAL REPORTING INC.